



Atlas historique de la Belgique ancienne et moderne, depuis Jules-César jusqu'à nos jours

<https://hdl.handle.net/1874/378001>

N. 6. h.

Kass. J. no. 6.

ATLAS

HISTORIQUE

DE LA BELGIQUE

ANCIENNE ET MODERNE,

DEPUIS JULES-CÉSAR JUSQU'A NOS JOURS,

PAR J. JUSSERET,

ANCIEN CHEF DU BUREAU DES CONSTRUCTEURS-GÉOGRAPHES, ET PROFESSEUR A L'INSTITUT
GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES.

GRAVÉ SOUS LA DIRECTION DE M. V. CHÉON.

BRUXELLES.

V. CHÉON, ÉDITEUR, RUE DE LA VIERGE NOIRE, N° 40.

MDCCCXXXV.



SLIPL
2

Ap. 6. 10

ATLAS
HISTORIQUE
DE LA BELGIQUE
ANCIENNE ET MODERNE

ATLAS HISTORIQUE
DE LA BELGIQUE
PAR J. HUSSLET.
ANCIENNE ET MODERNE.

BRUXELLES.

VICTOR CHÉRY, RUE DE LA VIERGE NOIRE, N. 40.

Imprimé chez M. J. Dorez

*Suppl
2*

Les exemplaires voulus par la loi ont été déposés. Seront réputés contrefaits ceux qui ne porteront pas la signature de l'auteur.

J. J. J.

ATLAS

HISTORIQUE

DE LA BELGIQUE

ANCIENNE ET MODERNE,

DEPUIS JULES-CÉSAR JUSQU'A NOS JOURS;

PRÉCÉDÉ

D'UNE NOTICE HISTORIQUE, D'UNE DESCRIPTION PHYSIQUE DE LA BELGIQUE ANCIENNE, ET DE LA DESCRIPTION
GÉOGRAPHIQUE RELATIVE A CHACUNE DES CARTES;

PAR J. JUSSERET,

ANCIEN CHEF DU BUREAU DES CONSTRUCTEURS-GÉOGRAPHES, ET PROFESSEUR A L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES.

Nihil agere quod non prosit.

PHED., III, 17.

BRUXELLES.

VICTOR CHÉON, RUE DE LA VIERGE NOIRE, N. 40.

MDCCXXXVI

ATLAS HISTORIQUE DE LA BELGIQUE

RIEN ne serait si utile, dit le savant Leibnitz, pour éclaircir l'histoire du moyen âge, que de dresser des cartes géographiques sur les connaissances puisées dans les anciennes chartres, et dans les ouvrages des écrivains contemporains. C'est ce que nous avons entrepris de faire pour l'histoire de la Belgique. Ce travail, toujours fastidieux, souvent rebutant, quelquefois même désespérant, n'a pu cependant nous dégoûter de notre projet : nous avons tâché, à force de soins et de recherches, de rassembler tous les documens nécessaires, puisés aux meilleures sources, et nous n'avons pas reculé devant six années d'un travail minutieux et de persévérance, mais neuf et utile. Nous sommes parvenus, au moyen de ces recherches, à déterminer l'étendue et les divisions de la Belgique à toutes les époques de l'histoire, à fixer la position des cantons, à y placer les endroits qui doivent s'y rapporter; et nous nous sommes appuyés à cet égard, non sur des conjectures hasardées, ou sur des étymologies forcées, mais sur des documens authentiques, et sur les ouvrages des écrivains contemporains. Quand même l'amour de la vérité et de l'exactitude ne nous aurait pas imposé la loi de recourir aux originaux, nous aurions trouvé des matériaux assez considérables dans les ouvrages des géographes et des historiens modernes; mais ces matériaux, souvent tronqués et défigurés, auraient pu nous induire en erreur. Nous avons donc consulté les auteurs qui ont spécialement traité cette matière, comme Jules César, Strabon, Tacite, Pline, Ptolémée, Pomponius-Mela; l'Itinéraire d'Antonin, la Carte Théodosienne ou de Peutinger, la Notice des Gaules, la Notice des dignités de l'empire, les *Acta Sanctorum*; Miræus, Ortelius, Cluvier, Guichardin, d'Anville, Bergier, Wastelain, Wassebourg, Des Roches, etc; et quand une question d'histoire ou une position géographique présentait quelque doute, nous nous en sommes souvent rapportés aux nombreux ouvrages du savant et judicieux Dewez, comme à une source abondante, dégagée de ces fables ridicules et de ces contradictions dont fourmillent en général les vieux monumens. C'est à cet historien, qui a bien voulu nous honorer d'une amitié toute particulière, que nous devons la plupart des renseignemens qui ont servi à exécuter notre travail; et si son nom procure quelque succès à notre ouvrage, nous lui en rendons d'avance tout l'honneur.

Ce n'est point ici le lieu de s'étendre sur l'utilité de l'histoire nationale, et sur ses rapports avec la géographie : il n'est personne qui ignore aujourd'hui que l'histoire est toujours mal comprise, et qu'elle n'offre qu'un intérêt très-médiocre, quand elle n'est pas accompagnée de cartes géographiques qui permettent de suivre la relation des événemens, et d'avoir, pour ainsi dire sous les yeux le théâtre sur lequel ils se sont passés. Sans le secours de la géographie, il n'est pas possible de se rendre compte de la plupart des événemens politiques, de suivre la marche des opérations militaires, en un mot, de comprendre l'histoire, l'une des sciences les plus universellement utiles. Mais toutes les cartes ne sont pas propres à atteindre ce but : elles doivent être en harmonie parfaite avec l'ouvrage à l'intelligence duquel elles sont destinées : or, c'est une qualité que l'on ne rencontre presque jamais. De tous les ouvrages géographiques qui ont été publiés jusqu'à ce jour, il n'en est presque aucun auquel on ne puisse reprocher des inexactitudes et des erreurs grossières; et dans la plupart, l'imagination, l'enthousiasme, les passions, les préjugés, et quelquefois même l'ignorance des auteurs, ont pris la place de la vérité.

La Belgique, qui offre au géographe les renseignemens les plus précieux, paraît avoir été plus particulièrement négligée et méconnue : les erreurs de l'un ont été copiées par l'autre, et à force d'être répétées, elles ont fini par s'accréditer.

C'est sans doute à la manière dont les cartes sont traitées, qu'il faut attribuer l'indifférence coupable que l'on affecte pour notre histoire; et cette indifférence est si grande, que nous ne serions pas en peine de trouver des jeunes humanistes qui connaissent beaucoup mieux l'histoire romaine ou l'histoire de France, que celle de leur pays. « Qui de nous, cependant, demande notre historien, qui de nous ne voit pas avec un secret plaisir la province, la ville, le village qui lui a donné le jour, figurer avec éclat dans l'histoire? L'histoire des Grecs et des Romains charme notre imagination; mais le nom belge a pour nous un attrait plus puissant. » En effet, la Belgique, ce théâtre périodique des guerres continentales, ne renferme presque pas une localité un peu importante, qui ne soit célèbre par quelque événement : c'est à Prêle, *Proelium*, village sur la Sambre, à deux lieues de Charleroi, que Jules-César attaqua la brave nation des Nerviens, et que les légions romaines furent sur le point d'être anéanties; c'est à Namur, appelée anciennement *Oppidum Atuaticorum*, que les Atuatiques déployèrent un si grand courage, et essayèrent une si cruelle défaite; c'est à Mons, *Castrilocus*, qu'était situé le fameux camp de Q. Cicéron; les villages de Wittem, Amberloup; les bourgs de Landen, Herstal; les villes de Tongres, Bavai, Nivelles, Diest, Tournai, etc., sont célèbres dans l'histoire ancienne, par les faits mémorables qui s'y sont accomplis, et dont la majeure partie des géographes modernes semblent n'avoir jamais eu connaissance.

Nous avons donc cru que nos concitoyens n'accueilleraient pas avec cette indifférence et cette apathie qui découragent si facilement les auteurs, un travail que nous n'avons hasardé que pour leur faciliter les moyens d'acquérir une connaissance si importante et si négligée. Si nous n'avions consulté que nos forces et nos moyens, nous aurions abandonné dès le principe un projet dont l'exécution présente tant de difficultés; mais nous n'avons écouté que notre zèle, et le désir d'être utile nous a fait oublier toutes les considérations qui auraient dû nous en détourner.



Il n'y a pas de doute que l'histoire de France, par elle-même, n'ait été l'objet de toutes les recherches et de toutes les études. Mais, si l'on veut en faire une science exacte, il faut se donner la peine de la traiter comme telle. C'est ce que nous avons essayé de faire dans ce livre. Nous avons cherché à en faire une science exacte, et non pas seulement une science vague et générale. Nous avons cherché à en faire une science exacte, et non pas seulement une science vague et générale. Nous avons cherché à en faire une science exacte, et non pas seulement une science vague et générale.

Le point de vue de l'histoire de France, tel qu'il est exposé dans ce livre, est un point de vue qui a été souvent reproché à l'histoire de France. Mais, si l'on veut en faire une science exacte, il faut se donner la peine de la traiter comme telle. C'est ce que nous avons essayé de faire dans ce livre. Nous avons cherché à en faire une science exacte, et non pas seulement une science vague et générale.

Il est sans doute à regretter que l'histoire de France, telle qu'elle est exposée dans ce livre, n'ait pas été plus généralement acceptée. Mais, si l'on veut en faire une science exacte, il faut se donner la peine de la traiter comme telle. C'est ce que nous avons essayé de faire dans ce livre. Nous avons cherché à en faire une science exacte, et non pas seulement une science vague et générale.

Il est sans doute à regretter que l'histoire de France, telle qu'elle est exposée dans ce livre, n'ait pas été plus généralement acceptée. Mais, si l'on veut en faire une science exacte, il faut se donner la peine de la traiter comme telle. C'est ce que nous avons essayé de faire dans ce livre. Nous avons cherché à en faire une science exacte, et non pas seulement une science vague et générale.

ATLAS HISTORIQUE DE LA BELGIQUE

ANCIENNE ET MODERNE.

NOTICE HISTORIQUE.

La partie de la Gaule-transalpine appelée par les Romains *Gallia comata*, à cause des longs cheveux que portaient ses habitans, était bornée par l'Océan, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, et comprenait toute la France actuelle, la Belgique, une partie de la Suisse, et la partie de l'Allemagne située en-deçà du Rhin. Elle était divisée en trois parties : l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique. César donne à chacune de ces divisions des limites tracées par des fleuves ou des montagnes : l'Aquitaine correspond assez exactement à l'ancienne Guienne, prise dans sa plus large acception ; elle était comprise entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan ; la Celtique s'étendait entre la Garonne, l'Océan, la Seine et la Marne ; et la Belgique était bornée à l'orient par le Rhin, qui la séparait de la Germanie ; au nord, par le Wahal et la Meuse ; à l'occident, par l'Océan, et au midi, par la Seine et la Marne.

Les Celtes ou Gaulois furent les premiers habitans des contrées belgiques ; mais les Belges, peuple très-ancien, qui, suivant l'opinion générale étaient originaires de la Germanie, franchirent le Rhin, et s'établirent dans cette partie de la Gaule, dont ils chassèrent les habitans. L'époque de cette transmigration est absolument et sera certainement toujours inconnue ; mais nous pouvons conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, que cet événement est antérieur à l'époque où les Gaulois allèrent former dans l'Asie-mineure l'établissement de la Galatie ou Gallo-Grèce, c'est-à-dire vers l'an 280 avant la naissance de Jésus-Christ. Cette conjecture se fonde sur l'expression de César : *antiquibus transductos*, et plus encore sur le témoignage de Pline qui nomme les Teutobadiques parmi les peuples gaulois qui eurent part à l'expédition d'Asie ; or ce nom est purement belge, et signifie *envoyés par les Teutons*. On sait que les Germains se désignaient eux-mêmes dans leur langue, sous le nom de *Teutons*, comme les Gaulois s'appelaient *Celtes* dans la leur. Ces Teutobadiques semblent donc indiquer assez visiblement les Belges détachés par leurs nations respectives, pour concourir à l'expédition projetée par les Gaulois en commun, dans un temps où les Belges, déjà établis dans la troisième partie des Gaules par le droit des armes, étaient entrés dans la confédération générale¹. Quoiqu'il en soit, César n'attribue pas une origine germanique à toutes les peuplades qui formaient la nation des Belges ; il ne donne cette origine qu'au plus grand nombre, c'est-à-dire aux Belges septentrionaux, qui occupaient le pays correspondant à la Belgique moderne.

Toutes les peuplades comprises dans la Gaule-Belgique, dont on a fait, assez mal à propos, autant de nations particulières, furent successivement soumises par César, et entièrement conquises cinquante-un ans avant Jésus-Christ. Elles perdirent dès lors leur indépendance, et furent annexées au vaste empire romain.

Nos annales ne présentent, pendant l'espace de deux siècles, qu'ignorance et barbarie. Les Belges sont tellement confondus dans la masse des Gaulois, qu'il serait impossible de détacher l'histoire particulière de la Belgique de l'histoire générale de la Gaule. Les rives du Rhin ont souvent été, pendant cette période, le théâtre des guerres soutenues contre les barbares qui, cherchant un meilleur asile, tentaient sans cesse de franchir ce fleuve.

La Belgique resta soumise aux Romains pendant quatre cent-cinquante ans, à dater de l'an 51 avant J.-C., jusqu'à l'an 409 de l'ère chrétienne, époque à laquelle les Francs s'établirent dans la Gaule. Fatigués depuis long-temps d'une domination tyrannique qu'ils ne supportaient qu'avec peine, les Belges saisirent la première occasion qui se présenta d'en secouer le joug, et contractèrent une alliance avec les Francs.

Les Belges et les Francs, liés par la même origine et par les mêmes intérêts, se ligèrent donc contre les Romains pour envahir les Gaules. Pharamond, fils de Marcomir, fut proclamé roi dans la Taxandrie². Clodion, fils de Pharamond, conquiert les cités les plus considérables de la Seconde-Belgique, et établit le siège de son empire à Duisbourg, *Dispargum*. Mérovée le transféra à Tournai, *Turnacum*, et il réunit la Première-Germanique à l'empire des Francs. Childéric, son successeur, prit Cologne, *Colonia*, capitale de l'une des deux cités qui formaient la Seconde-Germanique, emporta Trèves et Metz, et ajouta aux conquêtes de son père la Première-Belgique. Clovis, fils de Childéric, après avoir défait près de Soissons Syagrius, gouverneur de la Gaule, et les Allemands près de Tolbiac, dispersa les Goths d'occident, acheva la conquête de la Seconde-Belgique et de la Seconde-Germanique, et soumit par-là le reste de la Gaule-Belgique. La domination des Romains fut donc entièrement abolie dans toute l'étendue de cette contrée, qui dès lors fut soumise à l'empire des Francs. Ce vaste état fut d'abord gouverné

¹ C'est entre Herek et Haelen, province de Limbourg, district de Hasselt, le long du Demer, qu'on place le lieu de la cérémonie, dans une plaine appelée encore aujourd'hui *Frankryk*, c'est-à-dire, royaume des Francs.

par plusieurs rois; mais ayant pris dans la suite le nom de France, il fut partagé en 566 en deux grandes portions, l'une orientale et l'autre occidentale, appelées en langue teutonne *Oosterrych* et *Westerrych*, Austrasie et Neustrie.

La Belgique, comprise dans l'Austrasie, fut gouvernée par des princes décorés du titre de *Maires du Palais*, à commencer en 613 par Pepin de Landen, dont la maison forma la seconde race des rois de France, qui commença en 751 à Pepin-Bref, père de Charlemagne.

Ce vaste empire de Charlemagne fut morcelé sous son fils Louis, que sa honteuse faiblesse fit surnommer le *Débonnaire*, par le partage qu'en firent ses trois fils à Verdun en 843. Par cet arrangement, la Belgique tomba au pouvoir de Lothaire, excepté la partie de la Flandre située au-delà de l'Escaut. Les états de Lothaire furent, après sa mort, arrivée en 855, partagés à leur tour entre ses trois fils, et la Belgique, qui prit alors le nom de *Lotharingie*, échut à Lothaire II. Elle resta soumise au royaume de Lotharingie pendant un espace de soixante-et-quatorze ans, depuis la mort de Lothaire I, jusqu'au gouvernement des ducs de Lotharingie, qui commença en 929.

Après la mort de Lothaire II, ses deux oncles, Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique se disputèrent la possession de son royaume, et se le partagèrent par un traité conclu le 8 août 870. Louis, roi de Saxe, fils de Louis-le-Germanique, lui succéda dans la partie qui lui avait été dévolue par ce traité; et Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve, succéda à son père dans la part qui lui avait été assignée. Mais dans la suite, le roi de Saxe réclama de Louis III et Carloman, qui avaient succédé à leur père Louis-le-Bègue, la partie de la Lotharingie dont Charles-le-Chauve et Louis-le-Bègue avaient légitimement joui. Louis et Carloman la lui abandonnèrent, et le royaume de Lotharingie, qui avait été partagé entre les rois de France et de Germanie, fut définitivement adjugé à ces derniers.

Charles-le-Gros, frère de Louis, roi de Saxe, lui succéda: il fut dépossédé, et la souveraineté de la Lotharingie, ainsi que celle de la Germanie, échurent à son neveu, Arnoul, duc de Carinthie. Dans une diète tenue à Worms en 895, Arnoul déclara roi de Lotharingie, Zuentibold, son fils naturel, au préjudice de Louis qui était son fils légitime; mais Louis, surnommé l'*Enfant*, qui avait succédé au royaume de Germanie, après la mort de son père, fut couronné roi de Lotharingie, à Thionville, à la place de son frère Zuentibold, dont la tyrannie lui avait aliéné les peuples. La Lotharingie, à compter du règne de Louis-l'Enfant, fit donc de nouveau partie de la Germanie jusqu'en 912, où, par la mort de ce prince, le dernier de la race de Charlemagne au-delà du Rhin, la Lotharingie revint à la France, sous le règne de Charles-le-Simple à qui les Lotharingiens avaient offert leur couronne. Charles, ainsi proclamé roi, créa duc, ou administrateur général du royaume Régnier I^{er}, comte de Hainaut, qui eut pour successeur son fils Gislebert.

Henri-l'Oiseleur, roi de Germanie, disputa la couronne de Lotharingie à Charles-le-simple. Ce différend fut terminé dans une entrevue qu'eurent les deux rois, le 7 novembre 921, sur un bateau, au milieu du Rhin, vis-à-vis de Bonn, où ils conclurent une alliance solennelle. Charles-le-simple continua à régner dans la Lotharingie pendant deux ans, et Henri-l'Oiseleur n'y entra qu'en 923, quand Herbert, comte de Vermandois, eut fait enfermer l'infortuné Charles au fort de Château-Thierry sur la Marne.

Pour s'attacher le duc Gislebert, Henri le confirma dans la dignité de duc de Lotharingie, et lui donna sa fille en mariage. La Lotharingie fut gouvernée par quatre ducs, depuis 929 jusqu'en 959; mais elle fut, cette année, divisée en supérieure et inférieure, par Brunon, archevêque de Cologne, quatrième duc. Il la partagea, de l'agrément de l'empereur Othon-le-Grand, son frère, en deux parties; l'une qui fut appelée *Haute Lotharingie* ou *Mosellane* s'allongeait vers le midi; l'autre qui fut nommée *Basse-Lotharingie* ou duché de *Lothier*, s'étendait au nord, et correspondait à peu près à la Belgique moderne et à une partie du grand-duché du Bas-Rhin.

Après avoir été gouvernée par des ducs de la maison d'*Ardenne*, la Belgique passa à celle de *Louvain* en 1106, dans la personne de Godefroid-le-Barbu, où elle demeura précisément pendant 300 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1406.

Tous les partages que la Belgique avait subis dans ces derniers temps, amenèrent nécessairement les démembrements qui portèrent un coup si fatal à l'autorité royale. Les ducs et les comtes, qui ne venaient jamais en présence de leur prince sans lui baiser les pieds ou les genoux, se rendirent peu à peu indépendans. Ces qualités de ducs, de comtes et de marquis, n'étaient, dans l'origine, que des titres d'office et de gouvernemens amovibles et non héréditaires; ils ne se donnaient pas à perpé-

tuité, mais à vie, quelquefois même seulement pour un an, ou pour un temps plus ou moins long, selon les services, la considération ou les qualités des personnes, ou selon la volonté du prince, comme cela se pratique encore de nos jours à l'égard des gouverneurs des provinces. Ces officiers, profitant de la faiblesse des rois, prirent insensiblement un tel ascendant, qu'ils parvinrent à changer leurs titres et leurs charges qui n'étaient qu'amovibles, en dignités héréditaires, s'élevant en seigneurs-propriétaires des lieux dont ils n'avaient que l'administration civile ou militaire, ou, si on peut le dire, la ferme. Tous ces seigneurs, à l'hommage près, le ressort, et quelques autres marques de dépendance, s'attribuaient des droits régaliens: ils faisaient battre monnaie, levaient des armées, faisaient la guerre et concluaient la paix de leur propre autorité: souvent même le monarque était l'objet de leurs armemens et la victime de leurs hostilités; car telle était la jurisprudence féodale qu'elle défendait aux arrières-vassaux de faire ni serment ni hommage, à raison de leurs fiefs, à leur seigneur *dominant*, n'étant tenus à reconnaître que leur seigneur *immédiat*, dont ils étaient spécialement les sujets. Ainsi, les peuples qui auraient dû être sous l'obéissance du roi, en étaient soustraits par les grands seigneurs dont ils étaient les vassaux, à raison des arrières-fiefs qu'ils en tenaient. On convient que le roi avait un pouvoir direct et immédiat sur les seigneurs; mais ce pouvoir était souvent arrêté et devenait inutile par la désobéissance de ceux-ci, soutenue de leur puissance.

Ce fut sous le règne de Charles-le-Simple, que cette révolution commença dans la Belgique. Ce prince, pour s'attacher les seigneurs, voulut que la dignité dont ils étaient investis passât dans la personne de leurs enfans, à condition qu'ils lui seraient fidèles, et s'attacheraient à son parti. Voilà quelle est l'origine, et quels sont les progrès du démembrement des provinces, qui forma la monarchie féodale. Cet état dura pendant plus de cinq siècles, c'est-à-dire jusqu'au règne de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui commença la réunion de toutes les provinces.

« Ce fut un beau spectacle, dit le marquis de Saint-Foix, que celui de la France depuis Clovis jusqu'à Charles-le-Chauve: un Français n'était vassal que de la patrie; ses chefs étaient ses égaux: il n'existait aucune puissance entre le trône et les citoyens; et quand le citoyen marchait sous ses chefs, ce n'était jamais qu'à la voix de son roi. Mais depuis Charles-le-Chauve jusqu'à Louis XI, ce fut un triste spectacle que la France divisée sous plusieurs petits souverains qui s'unissaient sans cesse contre l'autorité royale. »

La Belgique présente un semblable spectacle depuis Charles-le-Simple jusqu'à Philippe-le-Bon, quand ce pays était partagé entre différens comtés qui y formèrent des états indépendans. C'est alors que commença cette inextricable complication de souverains qui gouvernèrent les diverses parties de la Belgique, et qui remplissent nos annales de noms innombrables, d'intérêts subalternes, et de petits faits sans liaison générale. Les provinces belgiques furent, pendant cette longue période, possédées par deux illustres maisons, celle de Hainaut et celle de Flandre, auxquelles les autres se rattachent soit par des alliances, soit par des réunions ou des cessions: c'est ainsi que les différens souverains des provinces belgiques sont sortis de ces deux maisons; et toutes ces provinces ayant été réunies sous la domination de la *maison de Bourgogne*, formèrent sous Philippe-le-Bon un vaste état, qui devint un des plus puissans de l'Europe. L'Artois, la Flandre et la seigneurie de Malines y passèrent en 1383; le comté de Namur, en 1421; le Brabant, le Limbourg et le marquisat d'Anvers, en 1430; le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise, en 1436, et le Luxembourg, en 1442 et 1462.

Toutes ces provinces, après avoir été possédées par la maison de Bourgogne sous Philippe-le-Bon et Charles-le-Hardi, passèrent en 1477 à la *maison d'Autriche*, par le mariage de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles-le-Hardi, dernier duc, avec l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III. Les provinces d'Utrecht et d'Over-Yssel avec le pays de Drenthe, y passèrent sous le règne de Charles-Quint en 1527; la seigneurie de Groningue avec les Ommelandes, en 1536, et le duché de Gueldre avec le comté de Zutphen, en 1543.

Après un règne long et heureux, Charles-Quint partagea les vastes états qu'il possédait: il donna l'empire d'Allemagne à son frère Ferdinand, et laissa l'Espagne et les Pays-Bas à son fils Philippe. La Belgique se trouva ainsi sous la domination de l'Espagne. Philippe II conserva les dix-sept provinces belgiques jusqu'en 1579, où les provinces septentrionales se détachèrent de sa domination par l'*union d'Utrecht*, conclue le 29 janvier de cette année, entre les provinces de Gueldre, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, et le plat-pays de Groningue. La ville et la seigneurie de Groningue y accédèrent en 1594, et peu de temps après, les provinces de Frise et d'Over-Yssel. Ce sont ces sept provinces qui

ont formé la *république de Hollande* ou des *provinces-unies*, dont l'indépendance a été solennellement reconnue par le traité de Munster ou de Westphalie de 1648. Le pays de Drenthe était allié de la république, et le Brabant hollandais était considéré comme pays conquis. En 1797, cette république a pris le titre de *république batave*; en 1806, elle fut érigée en *royaume de Hollande*, qui, en 1810, a été réuni à l'empire français.

Les provinces méridionales, restées sous la domination espagnole, furent de nouveau cédées en 1715 à l'Autriche qui les conserva jusqu'en 1795, que les Français en firent la conquête, et les réduisirent en *départemens*. La Belgique ainsi divisée, resta réunie à la France pendant vingt ans, sous les trois gouvernemens qui se sont si rapidement succédés, le directoire, le consulat et l'empire.

En 1814, la Belgique, réunie à la Hollande, forma le *royaume des*

Pays-Bas. Les conditions de la réunion furent arrêtées par la convention de Londres, le 20 janvier 1814, et les limites du royaume ont été fixées par le traité de Vienne du 9 juin 1815.

La révolution de 1830 a amené la séparation de la Belgique et de la Hollande, et la Belgique forme maintenant un état libre et indépendant. Le 4 juin 1831, LÉOPOLD-GEORGE-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC, duc de Saxe-Cobourg, fut élu roi des Belges, et inauguré à Bruxelles le 21 juillet suivant. Le 9 août 1832, il épousa Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, fille de Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français. De ce mariage sont issus : Louis-Philippe-Léopold-Victor-Ernest, né au château de Laeken, le 24 juillet 1833, et décédé le 16 mai 1834; et Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, prince royal, né au palais de Bruxelles le 9 avril 1835.

DESCRIPTION PHYSIQUE DE LA BELGIQUE ANCIENNE.

Avant de commencer la description politique de la Belgique ancienne, nous ferons quelques observations sur les changemens que la nature a opérés tant sur les côtes, que dans le cours de quelques rivières. Ces remarques nous paraissent d'autant plus nécessaires, qu'elles épargneront, à ceux qui étudient l'histoire nationale, le désagrément d'être arrêté, pour ainsi dire à chaque pas, par la moindre dissimilitude de configuration entre l'ancienne et la nouvelle Belgique.

Tout est sujet au changement, et la surface de la terre n'en est pas exempte : notre globe a ses révolutions comme les républiques et les monarchies. Croirait-on que Saint-Omer fût une ville maritime, et que l'Océan vint arroser ses murs? C'est cependant un fait dont on avait un souvenir récent dans le XII^e siècle, et que Louis VII, roi de France, rappelle dans un diplôme de l'an 1156¹. Le savant Ortelius, cet illustre restaurateur de la géographie ancienne, observe avec raison qu'il ne faut qu'examiner les environs de Saint-Omer pour reconnaître d'abord l'ancienne côte fort élevée, et que les connaissances locales prouvent évidemment que l'Océan y formait un golfe. En effet, si l'on en juge par la situation des collines, par la profondeur des terres rapportées qui couvrent l'ancien lit de la mer, et par les corps marins détérrés à peu de distance de la surface, on doit convenir que ce golfe commençait entre Calais et Gravelines, et qu'il s'étendait jusqu'à Saint-Omer. Les savans sont d'accord sur ce point de géographie, et les géographes ont unanimement adopté cette opinion que la géologie prouve d'ailleurs d'une manière satisfaisante.

Mais les sentimens ne sont pas aussi unanimes sur la situation du port *Icius*, *Icius* ou plutôt *Ilius*, où Jules-César s'embarqua pour la Grande-Bretagne. Il y a, au contraire, peu de positions géographiques qui aient, autant que celle-ci, donné lieu à des conjectures diverses. Boulogne, Wissan, Calais, Mardick, Ambleteuse, Saint-Omer même, ont été plus ou moins désignés comme occupant la place où était le port *Ilius*. Nous ne prétendons point rapporter toutes ces opinions dont il serait impossible de rendre compte dans le cadre resserré de cet ouvrage. Cependant, après de longs débats, la question ne semble plus devoir être agitée sérieusement qu'entre Boulogne et Wissan : Cambden, Somner, Gibson, Dufresne, Ducange, d'Anville et plusieurs autres se sont déclarés pour Wissan. Cluvier, Riccioli, Boucher, Bergier, Samson, Lequien, Des Roches et d'autres encore pour Boulogne. Cellarius hésite entre ces deux opinions et ne se prononce point; mais une savante dissertation de l'abbé Mann, insérée au tome III^e des anciens mémoires de l'Académie de Bruxelles,

démontre, autant que le permet la matière, que la position de l'ancien port *Ilius* appartient à Boulogne. Selon ce système, le port supérieur, *portus-ulterior* ou *superior*, dont parle César, serait à Ambleteuse ou à Wissan, et le port inférieur, *portus-inferior* à Etaples à l'embouchure de la Canche. Nous adoptons cette opinion, que nous savons d'ailleurs être celle du savant historien Dewez; mais nous ne sommes nullement disposé à quereller ceux qui se décideraient pour Wissan; car enfin, quand on a lu les mémoires en faveur de l'une ou de l'autre position, on ne sait plus ce qu'il faut croire. Au surplus, ceux qui voudront approfondir cette question, devront recourir aux dissertations des auteurs que nous venons de citer, et en outre à l'*Essai historique sur Boulogne*, et au *Mémoire sur la côte de Flandre d'Anvers à Boulogne*, par M. Belpaire, inséré dans les nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles.

La Notice de l'empire fait mention d'un port nommé *portus Æpatici* : l'historien Des Roches se contente de dire « ce port a dû exister entre l'embouchure de la Seine et celle de l'Escaut : » à la vérité, pour le fixer dans la Gaule-Belgique, il serait fort difficile de le placer ailleurs; mais d'Anville, plus précis, reconnaît la position du *portus-Æpatici* à l'endroit où est situé aujourd'hui le bourg de Blankenberg, anciennement *Scharphout*, dans la Flandre occidentale, entre Ostende et l'Ecluse : il était donc anciennement dans la Seconde-Belgique, au pays des Ménapiens-Occidentaux. C'est du moins la position qui paraît le mieux lui convenir².

On voit encore, sur la carte de l'ancienne Belgique publiée par Des Roches, un autre port ou bras de mer qu'il appelle *Portus-Gandavus*, et qui s'étendait, selon lui, depuis l'Escaut occidental jusqu'à Gand. Il fonde cette opinion sur un diplôme du roi Lothaire, et sur les *Annales-Francorum*, où il est dit que cette ville avait un chantier, et que Charlemagne s'y rendit pour voir les vaisseaux que l'on y équipait. On sait que cet empereur entretenait aux embouchures des rivières, des flottes destinées à repousser les Normands, et que Gand était une des stations principales; il est donc probable qu'elle possédait un chantier, comme plusieurs villes riveraines du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut en ont encore; mais qu'elle ait été port de mer dans l'acception propre, nous ne le croyons pas. Cette erreur vient de ce qu'on s'est trompé sur la signification du mot *portus*, en flamand *poort*, *poerte* et *port*, qui veut dire à la vérité un port de mer, mais qui désigne également un refuge, un endroit défendu par un fossé ou une rivière, et entouré de fortifications quel-

¹ *Antiqua civitas (Sithiu) secus mare fundata, orbis in extremo margine. Sithiu est l'ancien nom de la ville de Saint-Omer.*

² Quelques écrivains modernes confondent ce port avec le *Portus-Ilius*. On peut voir, à ce sujet, les mémoires cités plus haut.

conqués. De là l'on appelait anciennement *poorters* les habitans d'une ville, les bourgeois, et *poortery* la bourgeoisie.

Un golfe assez considérable s'avancait autrefois dans l'intérieur de la Flandre maritime, jusqu'à l'endroit où est assise la ville de Damme, à une lieue de Bruges; il avait une étendue de deux lieues et demie en longueur, sur une largeur d'une lieue à peu près. En suivant les indications que donnent les terres visiblement rapportées, on voit que ce golfe se joignait à l'Océan par le bras de mer que l'on appelle *het Zwyn* ou *vieux port*, qui est encore l'entrée du port de l'Ecluse, et qu'il s'étendait jusqu'aux villages de Sainte-Anne, Mude, Houck, Lapschuere, entre Oostkerck et Wienderhage. Ce port existait encore à la fin du XIII^e siècle. L'historien Rigordus, contemporain de Philippe-Auguste, l'appelle *portus famosissimus... mirce amplitudinis*, capable de contenir presque toute la flotte de Philippe-Auguste, qui consistait en dix-sept cents vaisseaux. Ce golfe a entièrement disparu dans les temps postérieurs, par les ensablemens qui en ont fermé l'embouchure.

Quelques îles de Zélande existaient certainement du temps des Romains; car pendant le massacre général des Eburons, exécuté par ordre de César, quelques restes de ce peuple infortuné, c'est-à-dire des Eburons les plus voisins de l'Océan, trouvèrent leur salut dans ces îles, que les hautes marées rendaient dès lors inaccessibles. Il serait difficile de donner un autre sens à ces paroles de César : *qui proximi Oceano fuerunt, in insulis sese occultaverunt, quas aestus afficere consueverunt*. On ne possède pas des renseignemens assez précis pour représenter ces îles avec toute l'exactitude désirable; les anciens géographes et les historiens n'en ont donné aucun détail; mais en travaillant par induction, en consultant les cartes marines, il est aisé de reconnaître les anciennes côtes et les îles nouvellement formées : les nombreux bas-fonds, l'alignement et la continuité des bancs qui longent la plupart des côtes, présentent un littoral qui s'accorde assez bien avec l'histoire. C'est ce qui nous a fait penser que cette manière de procéder devait nous conduire à la vérité, et c'est ainsi que nous sommes parvenus à retrouver l'ancienne embouchure de l'Ems, le lit de la Flie, et la côte du lac Flevo.

Nous avons représenté sur notre carte la partie de la Germanie située au nord de la Belgique, afin que l'on pût suivre la marche des armées romaines dans leurs expéditions au-delà du Rhin, et pour avoir occasion de parler de l'ancien état de cette contrée, si différente aujourd'hui.

Le grand golfe connu actuellement sous le nom de Zuiderzée, était anciennement un lac nommé *Flevo*, qui ne communiquait à la mer que par un courant très-étroit appelé *Flevus* ou *Flevo*. L'époque de sa formation est postérieure à César : ce n'est que lorsque Drusus réunit le Rhin et l'Yssel (*Sala*), en faisant creuser un canal qui de son nom fut appelé *Fossa Drusi*, que les eaux de l'Yssel s'enflèrent au point de former un lac, au milieu duquel se trouvait une île dont on voit encore les débris dans celles d'Urk et de Schokland. Ayant été dans la suite fort agrandi, le lac Flevo se trouva au commencement du XIII^e siècle réuni à la mer, par suite d'une inondation qui submergea les terres qui l'en séparaient.

Le golfe situé à l'orient de la Flie, que l'on voit sur la carte pénétrer si avant dans les terres de la Frise, n'est pas, selon l'expression de Des Roches, une de ces existences idéales que l'imagination des géographes produit à plaisir quand ils font des cartes anciennes; cet amas d'eau a couvert réellement jusqu'au XIII^e siècle toute l'étendue qui est ici tracée, et il communiquait à l'Océan par un bras de mer appelé *Burdine*, entre les îles d'Ameland et de Schelling qui ont été formées depuis. Ce golfe, qu'on appelait mer méditerranée, *die Middel-Zee*, existait encore en 1222; son bord oriental passait à Berlicum, à Leeuwarden, à Werdum, à Rauwert, à Goutum; de là, il prenait une direction à l'ouest, le long du canton appelé *Nyeland*, ou *terre-neuve*, et dans tout cet espace il y avait flux et reflux. À l'est et à l'ouest de ce golfe étaient deux îles appelées par les historiens du VIII^e siècle *Austrachia* et *Westrachia*, dénominations qu'elles ont conservées dans celles d'*Ostergoo* et *Westergoo*, qu'on donna aux deux quartiers qui formaient la division de la Frise. Mais par une de ces catastrophes assez fréquentes dans ce pays, le golfe a disparu, et les deux îles se sont rattachées au continent.

Ptolémée fait mention d'un port appelé *Manarmis* ou *Manarmanis*, qu'il place entre l'embouchure de la Flie, *Flevus*, et celle du *Vidrus*

qui est vraisemblablement l'Ems occidental ou Wester-Ems. Ce port n'existe plus; il est enseveli probablement sous cet amas d'eau qui forme l'anse ou la baie connue sous le nom de *Groninger-Diep*. C'est près de ce port que le fleuve *Unsing*, *Unsingis* (aujourd'hui l'Hunst), avait son embouchure. Un canton de la province de Groningue en retracé le nom dans celui d'*Hunsingo*, qui indique une terre arrosée par le fleuve *Unsing*. Tacite parle de ce fleuve dans le premier livre de ses annales : *Lux reddidit terram, penetratumque ad amnem Unsingin*. Plusieurs éditions portent *Visurgim*, que l'on a traduit par le *Weser*, ce qui forme un contre-sens ridicule. Nous avons suivi l'édition de Barbou, qui est la plus correcte.

Le golfe connu à présent sous le nom de *Dollart*, n'existait pas du temps des Romains; ce n'est qu'au XIII^e siècle, en 1277 qu'il fut formé par une inondation qui engloutit trente-trois villages.

L'île de *Burcana* ou *Byrcanis*, connue dans les écrits de Plinie et de Strabon, a conservé son nom avec une légère altération : c'est l'île de *Borkum*, située à l'embouchure de l'Ems, *Amisa*. Le premier lui donne l'épithète de *nobilissima*, et le second nous apprend que Drusus en fit la conquête; ce qui doit nous faire croire qu'elle était alors plus étendue et mieux peuplée; mais les changemens arrivés sur ses côtes entamées par la mer, en ont considérablement restreint l'étendue. Les Romains lui avaient donné le nom de *Fabaria*, à cause d'une espèce de légume ressemblant à la fève, que le sol produisait presque sans soin et sans culture.

Telles ont été les principales révolutions arrivées sur les côtes de la Belgique et de la Germanie depuis l'entrée de Jules-César dans les Gaules jusqu'au XV^e siècle. Celles que les grandes rivières ont éprouvées ne sont pas moins considérables. Le Rhin, après avoir séparé la Belgique de la Germanie, se partageait anciennement comme aujourd'hui en deux branches, à la pointe de l'île des Bataves, *insula Batavorum*; ce qui a fait donner à ce fleuve par Virgile, l'épithète de *Bicornis*¹; toutefois, cette division dans son cours n'avait pas lieu anciennement à la place où elle se fait actuellement, c'est-à-dire à l'endroit où l'on a bâti depuis le fort de Schenck, mais à deux lieues au-dessus, près du village de Lobith, entre Schenck et Emmerich. Le bras gauche du Rhin portait, du temps de César, le nom de *Vahalis*, qu'il a conservé dans celui de *Wahal*, et allait se jeter dans la Meuse. Les deux fleuves réunis dans un lit commun qui passait à Heusden, et traversait les terres inondées du *Bies-Bosch*, au nord de Gertruidenberg, se rendaient à la mer par une immense embouchure appelée *Helium*. *Spatium velut equoris : immensum os*, dit Tacite. Cette vaste embouchure s'étendait depuis la côte des îles de Gorée et d'Over-Flakkée, jusqu'à celle de Hollande-méridionale où sont les villes de Rotterdam, Schiedam et Vlaardingén, et les eaux couvraient tout le nouveau canton que l'on appelle actuellement *Krimper-Waart*, ainsi que les îles intermédiaires de Voorn, Beyerland, Stryen, etc. Ce n'est que dans les siècles postérieurs à la période romaine, que les eaux s'étant retirées, ont mis à jour ces terrains marécageux qu'elles seraient venues inonder de nouveau, si, à force de soin et de travail, on n'était parvenu à les en empêcher.

Le bras droit du Rhin, qui conserve son nom, et qui arrose Arnheim, Wyk-te-Duurstède, Utrecht et Leyde, avait son embouchure au-dessous du village de Katwyk, près de l'endroit où les Romains construisirent la forteresse de *Brittenburgum*. Voilà les deux branches principales du Rhin; il est vrai que, selon César, ce fleuve se décharge dans l'Océan par plusieurs embouchures, *multis capitibus*; mais il n'a voulu désigner par là que les embranchemens qui passaient à Egmont et à Petten, comblés depuis long-temps; et l'écoulement du *Mars-diep*, qui, en se creusant un nouveau lit au nord de Wieringen, est devenu l'entrée principale du Zuiderzée, en perdant son ancienne communication avec le Rhin.

Sous le règne d'Auguste, Drusus, général romain, fit creuser un canal, depuis le bord du Rhin, plus bas que la première division de ce fleuve, jusqu'à la rivière d'Yssel (*Sala*), sur un espace de quatre lieues. On l'appela *Fossa Drusi*, du nom de son auteur. Le but apparent de Drusus, en creusant ce canal était de prévenir les inondations fréquentes occasionnées par le Rhin. Il est probable que l'effet n'a pas répondu à l'attente, car sous l'empire de Néron, un autre général romain, le célèbre Corbulon, fit à ce même bras du Rhin, mais plus bas que le canal de Drusus, une nouvelle saignée, à la faveur de laquelle ses eaux encore trop abondantes, furent introduites dans

¹ A Voisin, Not. hist. sur la ville de Gand.

¹ *Extremique hominum Morini Rhenusque bicornis. Aeneis, lib. VIII, v. 727.*

le vaste lit de la Meuse, pour empêcher que, refoulées par les hautes marées, elles ne séjournassent sur les terres voisines. La longueur de ce canal, appelé *Fossa Corbulonis*, était de vingt-trois milles romains, selon Tacite. Ortelius et Pontanus ont prétendu que ce canal était le *Leck*, rivière qui établit la communication entre le Rhin et la Meuse, et dont le nom signifie *écoulement*. Cette rivière a en effet le nombre de milles que Tacite donne au canal de Corbulon; cependant le système d'Ortelius a été contesté par des écrivains hollandais, qui ont cru plutôt retrouver ce canal dans celui qui porte le nom de *Vliet*, et qui commence à Leyde, passe à Delft, et aboutit à la Meuse à Maseland-Sluys. Des géographes étrangers l'ont également combattu; mais Des Roches, après avoir examiné toutes les opinions, n'a pas hésité à revenir à celle d'Ortelius; et il se fonde sur de si bonnes raisons, qu'il est difficile de ne pas s'y rendre.

Il est fort douteux que tous ces accidens aient été bien connus, même de Plin, qui pourtant semble les indiquer, du moins en termes généraux.¹ Du reste, ces grands cours d'eau ont pu, depuis dix-neuf siècles, éprouver les plus grandes variations, non moins par la nature du terrain que par la main des hommes. Les travaux faits par ordre de Drusus et de Corbulon, étaient seuls propres à rendre méconnaissable, en plus d'un point, l'état antérieur du Rhin

et de la Meuse, vers les parties de ces fleuves voisines de leurs embouchures.

Le Vecht, qui se détache du Rhin à Utrecht, et qui porte ses eaux dans le Zuiderzée, est communément désigné comme le quatrième bras de ce fleuve; mais c'est plutôt une rivière qui prenait sa source au-dessus d'Utrecht, et qui fut réunie au Rhin par un canal creusé sous le règne de l'empereur Conrad II, ou Conrad III, après le terrible incendie qui désola la ville d'Utrecht en 1138.

Du temps de César, l'Escaut se jetait dans la Meuse : c'est ce conquérant lui-même qui nous l'apprend²; cependant, plusieurs commentateurs ont prétendu que César avait commis une grosse faute de géographie en avançant ce fait; qu'il écrivait sur de faux rapports, et qu'il n'avait point vu les lieux dont il parlait; et pour rectifier cette prétendue erreur, ils en ont commis une réelle, en substituant la Sambre à l'Escaut, *Sabim* à *Scaldim*; car l'Escaut, du temps de César, communiquait réellement à la Meuse par un lit différent de son lit actuel. Cette jonction se faisait vers l'extrémité du Brabant hollandais, à l'occident de Steenberg, et devant l'île de Tholen. C'est donc parce qu'ils ne connaissaient pas eux-mêmes l'ancien état de la Zélande, que ces hardis commentateurs ont cru que l'explication la plus facile était de dire que César s'était trompé : *errasse Casarem!*

DESCRIPTION DE LA GAULE-BELGIQUE

DU TEMPS DE JULES-CÉSAR.

Les contrées Belges, qu'on regardait comme la troisième partie des Gaules, avaient, au temps de César, une étendue qu'elles n'ont plus aujourd'hui. Au sud, la Seine et la Marne les séparaient de la Gaule-Celtique; à l'est, elles étaient bornées par le Rhin; à l'ouest, elles touchaient à l'Océan, et au nord, un bras du Rhin nommé *Vahalis*, leur servait de barrière contre les Bataves et les Caninéfates. Voilà ce que l'on appelait la Gaule-Belgique, ou simplement la Belgique : étendue considérable, ayant au-delà de cent lieues dans sa plus grande largeur de l'est à l'ouest, et près de quatre-vingt-dix dans sa longueur du nord au midi.

Cette vaste contrée était subdivisée en vingt-quatre peuplades dont César nous a transmis les noms. Ce sont : les Tréviriens, les Condruziens, les Pémaniens, les Segniens, les Cérésiens, les Eburons, les Ménapiens, les Ambivarites, les Atuatiques, les Nerviens, avec les Centrons, les Lévaques, les Pleumosiens, les Grudiens et les Gorduniens, vassaux ou tributaires des Nerviens; les Atrébates, les Morins, les Ambianiens, les Véromanduiens, les Rémois, les Suessoniens, les Bellovaques, les Vélocasses et les Calètes. Mais toutes ces peuplades ne sont pas comprises dans l'étendue du pays qui a conservé le nom de Belgique; il ne faut y comprendre que les quinze premières. Chacun de ces différens peuples avait ses usages, ses lois, ses magistrats et son gouvernement particulier. Malgré cette distinction, ils ne laissaient pas de former une espèce de république dont l'union faisait la force.

Plusieurs commentateurs des mémoires de César, ont souvent confondu la Belgique avec le *Belgium*, c'est-à-dire le tout avec la partie; d'autres ont borné celui-ci au pays des Bellovaques, et par une ignorance plus grande encore, on a été jusqu'à le réduire à la seule ville de Bavai, *Bagacum*. Il n'y a cependant pas matière

à s'y tromper, si l'on fait bien attention au texte de César qui distingue nettement le *Belgium* d'avec les autres cantons, dans le dénombrement qu'il fait de ses légions. Le *Belgium* n'est pas même compris dans ce que nous appelons actuellement les provinces belges : il comprenait seulement les Atrébates, les Ambianiens, les Véromanduiens, les Suessoniens, les Bellovaques et les Silvanectes.

TRÉVIRIENS.

Les Tréviriens, *Treviri*, originaires de la Germanie, s'établirent les premiers dans la Gaule-Belgique. Ils occupaient tout l'espace compris entre la Meuse et le Rhin, d'un côté depuis Stenay jusqu'à Namur, et de l'autre depuis Bingen, au confluent de la rivière de Nahe (*Nava*), sur le Rhin, jusqu'au confluent de la rivière d'Ahr (*Aarus*). Ils étaient bornés à l'ouest par les Nerviens et les Rémois; au nord, par les Condruziens, les Pémaniens, les Segniens et les Cérésiens qui les séparaient des Eburons; et confinaient au midi à la Gaule-Celtique. Cette *cité*³ comprenait donc la province de Luxembourg, une partie de celle de Namur, et l'évêché de Trèves. Elle était presque entièrement couverte par l'immense forêt des Ardennes, la plus grande de toutes les Gaules.

La capitale de ce pays était la ville de Trèves, sur la Moselle. On ignore le nom qu'elle portait avant l'arrivée des Romains, probablement parce qu'elle n'était pas désignée par un nom propre, ce

² *Ad flumen Scaldim quod influit in Mosam.* Cæs. lib. VI, cap. 33.

³ Les Romains appelaient *cité*, *civitas*, toute l'étendue du pays qu'un peuple habitait : ainsi le pays des Tréviriens était appelé *Trevirorum civitas*. C'est en ce sens que nous prendrons toujours dans la suite le nom de *cité*, et non pas dans la signification qu'on lui donne aujourd'hui pour désigner une ville, ou l'ancien quartier d'une ville dont l'enceinte est agrandie.

¹ *Ostia in qua effusus Rhenus, ab septentrione in lacus, ab occidente in annem Mosam se spargit, medio inter hæc ore modicum nomini suo custodiens alveum.* Plin. lib IX, cap. 29.

qui arrivait assez souvent dans ce temps. Nous ne lui avons donné sur notre carte que la dénomination *d'Oppidum Trevirorum*, c'est-à-dire ville des Tréviriens. C'est ainsi que les Romains, pour désigner la ville de Rome, se servaient simplement du mot *urbs*, comme pour signifier la ville par excellence, la ville capitale.

C'est dans le pays des Tréviriens, que se tint l'assemblée générale des Belges convoqués par Induciomare, chef du parti national, qui y fit déclarer ennemi de la patrie Cingétorix, son gendre, chef de la faction opposée à la sienne. Le lieu de cette assemblée martiale est le village d'Amberloup, à quatre lieues de Saint-Hubert, entre cette ville et Bastogne.

Cette peuplade était gouvernée par un prince ou roi qui partageait l'autorité avec la haute aristocratie. Le peuple n'avait aucune influence dans l'administration des affaires de l'état; il était pour ainsi dire regardé comme esclave.

L'armée trévirienne était très-nombreuse : la cavalerie qui passait pour la meilleure de toutes les Gaules, combattit dans les rangs des légions de César, contre les Nerviens, à la fameuse bataille qui se donna sur les bords de la Sambre, où elle aida d'abord les Romains à vaincre les autres Belges alliés; mais ces cavaliers s'enfuirent au premier échec, et reprirent la route de leur pays.

CONDRUSIENS, PÉMANIENS, SEGNIENS, CÉRÉSIENS.

Ces quatre peuples sont, avec les Eburons, les premiers d'au-delà du Rhin qui entrèrent à main armée dans la Belgique. Les Condrusiens, *Condrusi*, dont le nom se conserve dans celui de Condros, étaient situés entre la Meuse et l'Ourte, depuis les environs de Dinant jusqu'à Liège. Ils étaient, dit César, sous la clientèle des Tréviriens, *in clientelâ Trevirorum*.

Les Pémaniens ou Phémaniens, *Pœmani*, habitaient vraisemblablement cette partie de la province de Luxembourg qui de leur nom, a pris celui de Famenne, dont Marche est la capitale.

La situation des Segniens, *Segni*, est fort incertaine. César n'en parle que par occasion, et après lui aucun ancien historien ne les a nommés; mais on conjecture, par de très-bonnes raisons, qu'ils étaient voisins des Condrusiens; car ils députèrent vers César, d'un commun accord avec ceux-ci, pour protester que jamais ils n'avaient pris part à la guerre des Eburons. Les noms de Sègne et de Sougneux, villages aux environs de Spa, semblent retracer leur nom, et par conséquent indiquer leur situation.

Les Cérésiens, *Ceresi*, occupaient la partie septentrionale de la province de Luxembourg et du pays de Trèves; c'est-à-dire les terres comprises entre Bullange, Kerpen et Prüm, qui correspondent au canton de Caros, appelé *Caroscowa pagus* au moyen âge; tel est le sentiment des Bollandistes, et notamment de Papebroek qui le développe avec beaucoup d'érudition pour appuyer l'opinion de Wilthemius sur ce point de géographie¹. Si l'analogie qu'il tend à établir entre *Ceresi* (*Kairesi*) et Caros n'obtient pas la conviction due à la seule évidence, elle prend rang au moins parmi les plus probables; car enfin c'était bien entre les Tréviriens et les Eburons que les Cérésiens demeuraient. Où les placer ailleurs? il serait bien moins raisonnable de leur attribuer la Famenne ou le Condros.

ÉBURONS.

Les Eburons, *Eburones*, demeuraient entre la Meuse et le Rhin. Ils s'avancèrent cependant en-deçà de la Meuse, jusqu'à la Dyle qui les bornait à l'occident, et les séparait des Atuatiques, et au nord jusqu'au Démer qui les détachait des Ménapiens. Au-delà de la Meuse, ils s'étendaient jusqu'aux Bataves, peuple de la Germanie; au midi ils étaient séparés des Tréviriens par les Condrusiens, les Pémaniens, les Segniens et les Cérésiens; enfin ils longeaient le Rhin à l'orient, depuis la rivière d'Ahr jusqu'à la pointe de l'île des Bataves. Ce pays comprenait donc la province actuelle de Liège, la partie orientale du Brabant jusqu'à la Dyle, la partie méridionale du Limbourg, et la partie occidentale du grand-duché du Bas-Rhin.

Répondus dans les campagnes et dans les forêts, les Eburons n'habitaient point de villes; du moins César n'en fait aucune mention: ils demeuraient au large, ainsi que les autres Germains, dans des habitations isolées, environnées de terrains spacieux plus propres que les villes à nourrir le nombreux bétail qu'ils se plaisaient à élever. Ils avaient cependant au milieu de leur pays une forteresse que César appelle *Atuatuca*, à laquelle les historiens et les géographes ont assigné différentes places. Tongres, Maestricht, Varoux, Wittem, etc., ont été tour-à-tour désignés comme occupant la place de cette forteresse. L'historien De Marne désigne la ville de Tongres, se fondant sur le nom même d'*Atuatuca Tungrorum*, lequel nom, *Tungrî* fut donné dans la suite au pays des Eburons; mais cette application a été rejetée par d'autres écrivains, comme contredite par plusieurs circonstances déduites du terrain même. Dans la divergence de ces opinions, on est tenté de chercher l'*Atuatuca* de César entre la Meuse et le Rhin; car d'abord la masse de la nation demeurait entre ces deux fleuves. Ensuite, lorsque César eut invité tous les peuples voisins à exterminer les Eburons, et que les Sicambres, *Sicambri* qui n'en étaient séparés que par le Rhin, eurent envoyé deux mille cavaliers pour avoir part au butin, ceux-ci passèrent le Rhin à l'endroit où est Cologne, et quand ils se furent avancés dans les terres des Eburons, ils apprirent par un prisonnier qu'en trois heures de temps ils pourraient arriver à *Atuatuca*. Si cette forteresse était à Tongres, ces Sicambres avaient la Meuse à passer, et César ne dit pas qu'ils la passèrent. D'ailleurs ces deux mille Sicambres qui s'écartent si loin de leur pays, et qui mettent encore la Meuse derrière eux pour se couper la retraite, paraissent agir bien imprudemment.

Une circonstance tirée du VI^e livre des Commentaires de César, où il est dit qu'*Atuatuca* était située presque au milieu du pays des Eburons, *Hoc ferè est in mediis Eburonum finibus*, nous paraît bien propre à faire cesser la difficulté, et à ôter toute application à Tongres. Il est vrai que le correctif *ferè* empêchera toujours qu'on ne prenne à la rigueur ces mots *in mediis Eburonum finibus*; mais il n'est guère permis de supposer que César, qui connaissait si bien la valeur des mots, se serait exprimé de cette manière, s'il avait voulu désigner un endroit situé à quelques lieues de la frontière d'un pays aussi vaste que celui des Eburons.

Wendelin et Foullon ont conjecturé que la dénomination d'*Atuatuca* était corrompue de *Vatuca* ou *Varuca*, et ils placent la forteresse dont il s'agit à *Wittem*, village situé entre Maestricht et Aix-la-Chapelle; Bruining la place à *Maestricht* même, et l'abbé De Feller à *Varoux* à une lieue de Liège. Dans une dissertation lue à l'Académie de Bruxelles, M. Dewez a adopté la position de Wittem comme étant la plus probable, et il a combattu celle de Tongres comme inadmissible. L'opinion émise par cet historien nous a paru très-fortement motivée, et c'est celle que nous avons adoptée.

Le pouvoir, chez les Eburons, était partagé entre deux rois qui, après avoir été successivement fidèles et traîtres aux Romains, furent forcés l'un de s'enfuir, l'autre de s'empoisonner; et la nation dont César avait juré la perte, fut entièrement anéantie, tellement qu'il n'en resta plus que le souvenir.

Les Eburons, les Condrusiens, les Pémaniens, les Cérésiens, et les Segniens, peuples originaires de la Germanie, sont ceux que César désigne particulièrement sous la dénomination de Germains. Les quatre premiers contribuèrent pour 40,000 hommes à la ligne formidable que les Belges formèrent contre les Romains.

MÉNAPIENS, AMBIVARITES.

Les Ménapiens, *Menapii*, sortis de la Germanie, occupaient à l'arrivée de César les deux rives du Wahal; quand poussés par les Tenctres et les Usipètes, ils vinrent se ranger sur la rive gauche pour s'y défendre contre leurs agresseurs. Ils s'étendirent depuis la Meuse à l'orient et au nord jusqu'à l'Océan à l'occident, de sorte que l'Escaut les séparait en deux parties appelées Ménapiens-orientaux et Ménapiens-occidentaux, d'après leur position respective. Ils confinaient au midi aux Eburons par le Démer, aux Atuatiques par la Dyle, aux Nerviens par le Rupel et l'Escaut, et vers l'occident, aux Atrébates et aux Morins. Cette contrée correspondait au Brabant hollandais, à la partie septentrionale du Limbourg, aux pro-

¹ Acta SS. Belg. tom. 1, p. 310, n. 117, 119; et 311.

vinces d'Anvers, de Zélande, de Flandre occidentale, et à la moitié à peu près de la Flandre orientale. Elle était couverte de marais et de forêts immenses : *continentesque silvas ac paludes habebant*.

Les Ménapiens à cette époque, n'habitaient point de villes : ils se plaisaient dans des chaumières éparses, autour desquelles ils cultivaient de riantes campagnes, et formaient l'éducation de leurs bestiaux. Ils furent les derniers d'entre les Belges à se soumettre au joug des Romains; ils ne le firent même qu'à la dernière extrémité, après que leurs habitations eurent été brûlées. Encore Vrédius prétend-il que César ne parvint jamais à les dompter totalement. Les Ménapiens entrèrent dans l'union des Belges pour 9,000 hommes seulement.

La place qu'occupaient les Ambivarites, *Ambivariti* n'est pas précisément déterminée. César ne les cite qu'une seule fois, et aucun ancien après lui n'en a fait mention. Mais on conjecture, d'après le texte des Commentaires, qu'ils étaient enclavés dans le pays des Ménapiens leurs alliés. Ils demeuraient probablement vers la Dyle, le Rupel et l'Escaut, c'est-à-dire entre Anvers, Malines, Bréda et Berg-op-Zoom. On ne possède aucun renseignement ni sur leurs mœurs, ni sur leurs usages, ni sur leur organisation politique : tout ce que l'on sait se réduit à peu près à la connaissance de leur nom.

ATUATIQUES.

Les Atuatiques, *Atuatici* ou *Aduatici*, descendaient des Cimbres et des Teutons, nations germaniques qui étaient sorties de la Chersonèse-Cimbrique¹ pour porter la guerre en Italie. Un corps de six mille hommes s'arrêta aux rives de la Sambre, et s'empara de tout le pays situé entre les Eburons et les Nerviens, d'un côté depuis la Meuse au-dessous de Namur, jusqu'au confluent du Démer et de la Dyle; et de l'autre, depuis Charleroi sur la Sambre, jusqu'à la petite ville de Halle sur la Senne, et de ce point jusqu'au Rupel : ils tenaient donc en partie les provinces de Namur et de Brabant.

Cette peuplade avait entre autres une forteresse environnée de rochers et de précipices, tellement fortifiée par la nature, qu'elle passait pour imprenable. S'il était nécessaire, pour arrêter son opinion sur la situation de cette forteresse, de rapporter tous les mémoires et toutes les dissertations auxquelles elle a donné lieu, il faudrait écrire des volumes entiers; mais heureusement la vérité ne se présente pas environnée d'aussi épaisses ténèbres qu'on ne puisse la reconnaître aisément. Voici les sentimens qui nous ont paru les plus vraisemblables.

La plupart des historiens s'accordent à placer la forteresse des Atuatiques à l'endroit où est aujourd'hui le château de Namur. L'historien De Marne reconnaît qu'en effet la situation de ce château est exactement conforme à l'idée que César donne de la forteresse des Atuatiques; il lui semble même, dit-il, que César, en décrivant cette forteresse, avait devant les yeux la montagne où est bâti le château de Namur. Cependant, malgré ces traits de ressemblance, il ne peut se persuader qu'elle ait été placée en cet endroit. Voici les raisons qui le portent à en douter. Il prétend que si César eût voulu parler du château de Namur, il eût fait mention de la Sambre et de la Meuse qui l'arrosent, et pour ainsi dire l'entourent; qu'il n'eût pas eu besoin d'une circonvallation de quinze mille pas pour contenir les assiégés, mais qu'un retranchement de quinze cents pas, depuis la Sambre jusqu'à la Meuse, eût suffi pour entourer la place; enfin, que le château de Namur, pris dans toute son étendue, ne peut contenir les cinquante-sept mille Atuatiques qui s'y réfugièrent. La première de ces objections est la plus forte que l'on puisse faire contre l'opinion de ceux qui adoptent la position de ce château. Il est vrai qu'un général qui écrit l'histoire de ses campagnes n'est pas obligé de donner une description minutieuse des lieux qu'il a parcourus; qu'il n'insiste sur une circonstance topographique que quand elle a pu exercer une influence particulière sur son expédition; mais on conviendra que César, qui donne des détails si minutieux sur la forteresse des Atuatiques, eût commis une bien grande faute de stratégie, s'il n'eût fait mention des deux grandes rivières qui forment autour de cette place un rempart naturel. Or César n'en

dit pas un mot : nous en concluons donc que le château de Namur n'était pas l'*Oppidum Atuaticorum*.

Après s'être enfoncé dans ces difficultés, c'est à Tongres enfin que De Marne place cette fameuse forteresse; confondant ainsi deux endroits dont parle César, l'un appelé *Atuatuca*, situé au milieu du pays des Eburons; l'autre *Oppidum Atuaticorum*, qui était la ville principale des Atuatiques. Mais il convient toutefois que la situation moderne de Tongres ne s'accorde pas avec la description de César. Où faut-il donc placer la forteresse des Atuatiques? Nous n'avancerons pas de nouvelle opinion à cet égard; un ouvrage de la nature de celui-ci ne la supporterait pas; notre tâche doit se borner à rapporter ce que les savans ont avancé. Or, voici l'opinion de M. Dewez, qui nous paraît la plus probable, nous dirons même la plus certaine. Aux environs de Namur, dit cet historien, s'élève une montagne nommée *Hastedon*, dont la situation, les rochers et l'avenue offrent une juste ressemblance avec la description de César. En suivant à droite et à gauche le tour de cette montagne, on ne voit qu'une continuation de rochers et de précipices qui bordent la montagne, et qui se rejoignent tellement des deux côtés à l'endroit dit les *communes de Vedrin*, qu'ils ne laissent qu'une seule avenue à une vaste plaine qui contient toute la juridiction de *Bernacomine*. Ceux qui connaissent cette montagne, son étendue, les rochers qui en forment le contour, comprendront aisément que cette ligne pouvait avoir au moins 15,000 pas de circuit, qui formaient la ligne de circonvallation de César. Ce plan est appuyé par d'autres circonstances, qui concourent, j'ose le dire, à en convertir la supposition en réalité. Dans la campagne de *S' Marc*, à gauche de la montagne d'*Hastedon*, on a découvert vers le milieu du siècle dernier un tombeau construit en pierres de taille, dans lequel étaient renfermés un casque, un bouclier, des armes, des ossemens, qui annonçaient que c'était un tombeau romain. Dans les fouilles qu'on a faites à peu près dans le même temps à l'endroit dit le *Beau-vallon*, toujours à gauche de la montagne, non loin de *S' Marc*, on a trouvé bien avant dans la terre une quantité d'armes anciennes, casques, boucliers, coutelas, fers, javelots, flèches et autres espèces qui étaient en usage chez les Gaulois et les Belges.

Telle était donc l'étendue de la forteresse des Atuatiques; mais leur *ville*, ou si l'on veut leur bourgade devait en avoir une bien plus considérable; car les villes de ce temps-là n'étaient pas comme aujourd'hui entourées de murailles et garnies de portes; c'étaient des habitations séparées et disséminées sur un espace souvent fort étendu; à peu près comme nos villages, ou comme étaient encore les villes de l'Amérique à l'époque de sa découverte.

Après avoir fait nous-même l'inspection des alentours de la montagne d'*Hastedon*, nous n'hésitons pas à regarder l'opinion de notre historien comme étant celle qui s'approche le plus de la vérité. La nature du terrain, la disposition des rochers, les médailles, les armes, les tombeaux qu'on y a trouvés, et jusqu'aux mesures itinéraires conformes à celle que César nous donne, tout enfin concourt à fixer nos doutes, et à nous faire reconnaître dans *Hastedon* l'emplacement de l'*Oppidum Atuaticorum*². Quelques écrivains l'ont placé à Anvers, à Bois-le-Duc, à Montaigu, sans qu'on puisse trop deviner pourquoi; mais semblables à ces géographes de cabinet, qui parlent de tout, qui décident de tout; et pour le dire enfin qui bronillent tout parce qu'ils n'ont souvent que des connaissances superficielles, ces écrivains, disons-nous, n'ont pour la plupart jamais visité les localités dont ils nous font de si superbes descriptions.

Les Atuatiques devinrent si puissans qu'ils rendirent les Eburons leurs tributaires. A l'approche des Romains victorieux, ils se retirèrent dans leur forteresse avec leurs femmes, leurs enfans et leurs troupeaux. Se reposant entièrement sur la force de cette place, ils y attendirent tranquillement les ennemis. Cependant César parvint à les en déloger, et les força de mettre bas les armes. Ils les reprirent bientôt; mais ils furent battus et vendus comme esclaves au nombre de cinquante-trois mille. Le reste de la nation ayant dans la suite partagé les chances des Eburons, en subit le sort, et le nom des Atuatiques disparut de l'histoire. Ils avaient promis 29,000 hommes pour leur contingent à la confédération générale des Belges.

² Cette question a été très-savamment traitée par M. Ad. Borgnet, dans la *Revue Belge*, 1^{re} année, tome 2. Liège 1835.

¹ Le Jutland en Danemark. — César, lib. II, cap. 29.

suppl
2

NERVIENS, CENTRONS, GRUDIENS, LÉVAQUES,
PLEUMOSIENS GORDUNIENS.

Les Nerviens, *Nervii*, peuple belliqueux, se vantaient de leur origine germanique comme si c'eût été un honneur qui leur eût donné quelque relief sur les Gaulois. Ils étaient séparés des Ménapiens-orientaux au nord par le Rupel; à l'occident, l'Escaut les détachait des Ménapiens-occidentaux et des Atrébates; ils étaient bornés au midi par les Ambianiens, les Véromanduens et les Rémois. Cette dernière limite passait près de la Capelle, et allait jusqu'à Revin sur la Meuse; de ce point, ce fleuve les bornait à l'orient et les séparait des Tréviens; et plus avant ils confinaient aux Atuatiques; de sorte qu'ils occupaient le Hainaut en entier, et le Brabant, la Flandre et le département du Nord en parties. Dans ces limites sont compris les Centrons, *Centrones*, les Grudiens, *Grudii*, les Lévaques, *Levaci*, les Pleumosiens, *Pleumosii*, et les Gorduniens, *Gorduni*, cinq peuples vassaux des Nerviens, qui occupaient la partie septentrionale de ce pays. César se contenta de les nommer, et les écrivains postérieurs n'en ont plus parlé.

Des géographes modernes, séduits sans doute par des ressemblances de noms, ont placé les Grudiens à Bruges, les Gorduniens à Gand, les Lévaques à Louvain, les Pleumosiens entre Sambre-et-Meuse; et ce qui est le comble du ridicule, les Centrons à Saint-Trond; ils n'ont sans doute pas pensé, ou peut-être n'ont-ils pas su que cette dernière dénomination est moderne, et que même au moyen-âge, cette ville portait le nom de *Sarchinium*. C'est ainsi que plusieurs endroits ont abandonné leur ancien nom pour prendre celui de quelque saint; comme Andain fut appelé Saint-Hubert; Brogne, Saint-Gérard; Elnon, Saint-Amand, etc. C'est par une ressemblance non moins ridicule que l'on a placé les Calètes à Calais. Ces exemples doivent suffire pour nous faire comprendre combien il faut être en garde contre ces géographes sans façon, qui, pour le moindre embarras, créent ou anéantissent un peuple ou deux selon le besoin.

La ville principale du pays des Nerviens était appelée *Bagacum Nerviorum* ou simplement *Bacagum*. César en fit le centre de ses opérations, et c'est peut-être pour cela qu'elle fut regardée comme la capitale du pays. Ce n'était primitivement qu'un amas de cabanes, entouré de fossés et de palissades. C'est actuellement la ville de Bavai, dans le département du Nord, sur la frontière belge, et à cinq lieues de Mons.

Les savans ont été long-temps partagés sur la situation du camp de Q. Cicéron au pays des Nerviens. On l'a placé à Velsique, entre Alost et Audenaerde; à Waudrez, entre Mons et Binche, près de cette dernière ville; à Assche, entre Bruxelles et Alost; mais selon l'opinion la plus vraisemblable, c'est à Mons, appelée anciennement *Castri-locus*, que ce fameux camp était situé. L'étymologie de cet ancien nom donne déjà un grand fondement à cette conjecture, surtout si l'on considère qu'on ne voit pas dans quelle autre occasion ni pour quelle autre raison on aurait donné ce nom à cet endroit. Mais ce n'est pas seulement la dénomination qui appuie cette conjecture; ce sont plus encore les distances. En effet, la distance de ce point au camp de Fabius, vers Térouanne; à celui de Sabinus et de Cotta, à *Atuatuca*, et à celui de Labiénus, entre Sedan et Stenay, vers Mouzon, est partout d'environ trente-trois lieues; ce qui répond aux cent milles romains dont parle César. Et ce qui donne à ces preuves un nouveau degré de probabilité, ce sont les ruines antiques de construction romaine que l'on voit encore aujourd'hui dans une propriété particulière au centre de la ville de Mons.

La peuplade nervienne était gouvernée par un chef suprême, et divisée par centurions dirigées par des magistrats que César appelle *Senatores*. On en créait un sur cent.

Les Nerviens, les Atrébates et les Véromanduens, réunis sous la conduite de Boduognat, eurent un violent choc à soutenir contre les Romains, qui jamais ne se virent dans un si grand danger. Déconcertés par la rapidité avec laquelle les Nerviens fondirent sur eux, ils se débandèrent et s'enfuirent; mais César, ranimant par son exemple le courage de ses soldats abattus, se précipita avec tant de fureur sur ces braves Nerviens, qu'ils furent à leur tour mis en déroute; et la victoire obstinément disputée, resta enfin aux Romains.

Le champ de cette bataille célèbre, est vraisemblablement le village de *Prèle*, à deux lieues de Charleroi, sur la rive droite et à une demi-lieue de la Sambre. La situation du lieu dont la disposition topogra-

phique, et les accidens de terrain offrent une parfaite ressemblance avec la description de César; l'étymologie du nom qui vient de *prælium*, combat; la quantité d'ossements humains qu'on y trouve: voilà des circonstances qui concourent d'une manière bien puissante à appuyer cette opinion. D'après cette hypothèse, le lieu de la bataille serait donc le village de *Prèle*; et celui où elle fut décidée, le village de Vitriaval, voisin du premier, dont le nom paraît être formé de la double dénomination de *victoriae* et de *vallis*; c'est-à-dire vallée de la victoire. Une troisième étymologie, qui se présente aussi naturellement que les précédentes, achève de donner à ces conjectures toute l'apparence d'une certitude: c'est celle de la ville de Fosse, en latin *Fossa*, à une demi-lieue de Vitriaval. C'est probablement l'endroit où les soldats tués dans cette bataille auront été enterrés; ou si l'on veut, pour donner un sens moins large au mot *fossa*, le lieu qui aura servi de *retranchement* à l'une des deux armées.

Les Nerviens, qui avaient promis d'entrer pour 50,000 hommes dans la confédération des Belges, se trouvèrent au nombre de 60,000 à la bataille de *Prèle*. Il en restait à peine 500 après cette fameuse journée.

ATRÉBATES.

Le pays des Atrébates, *Atrebates*, comprenait à peu près toute l'étendue de l'ancien diocèse d'Arras; il était borné au nord par les Ménapiens-occidentaux, à l'occident par les Morins, au midi par les Ambianiens; l'Escaut depuis sa source jusqu'au confluent de la Scarpe les séparait des Nerviens à l'orient.

A son retour de la Gaule-Nabonnaise, César tint son quartier d'hiver dans la capitale du pays des Atrébates, appelée *Nemetocenna*, qui était une ville très-considérable dans ce temps-là. C'est actuellement Arras, capitale de l'ancien comté d'Artois, et chef-lieu du département du Pas-de-Calais.

Les Atrébates au nombre de 15,000 sous les ordres de leur chef Comius, ont pris une part très-active à la bataille de la Sambre, où ils firent des grands mais inutiles efforts pour arrêter les conquêtes des Romains.

MORINS.

Les Morins, *Morini*, dont l'origine n'est rien moins que certaine¹, tenaient tout le littoral du Pas de Calais (*Fretum Morinorum*), vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Ils étaient bornés au couchant par l'Océan; au nord par l'Océan, et par les Ménapiens, depuis Nieuport jusqu'à Warneton; au levant par les Atrébates, et au midi par les Ambianiens, dont ils étaient séparés par la Canche. Ce pays était divisé en cantons appelés *Pagi* dans les Commentaires de César.

C'est à cause de leur proximité de l'Océan, que l'on a donné à ce peuple le nom de Morins, dérivé du mot celtique *mor* qui signifie mer. De là vient encore la dénomination d'*Armoriques*², que César donne aux nations voisines de la mer. Le pays des Morins forma plus tard le diocèse de Térouanne, qui, après la destruction de cette ville par Charles-Quint en 1553, fut divisé en trois nouveaux diocèses, ceux d'Ypres, de Saint-Omer et de Boulogne.

Au temps de la conquête des Gaules, les Morins n'avaient point de villes: ils choisissaient, à l'ombre de leurs épaisses forêts, les endroits qui pussent le plus commodément répondre aux besoins de la vie, soit par le voisinage des fontaines et des ruisseaux, soit par des marais qui leur servaient de rempart contre leurs agresseurs. Ils s'appliquaient à la culture des arbres, et entretenaient une très-grande quantité d'oies, dont ils faisaient un commerce considérable jusqu'au-delà des Alpes.

Comme les Ménapiens, les Morins furent long-temps à se soumettre

¹ L'on doute si les Morins sont Germains ou Gaulois d'origine. Leurs relations avec les Atrébates et leur commerce avec les Romains semblent les rapprocher des Gaulois; mais leur langue et leur caractère paraissent les rattacher aux Germains. Nous croyons qu'il faut les ranger parmi ces derniers, et que la partie la plus voisine des Atrébates avait pris des habitudes gauloises à cause de ses communications avec les Gaulois et les Romains.

² Composée de la préposition *ar*, sur, et du substantif *morik*, diminutif de *mor*, mer; c'est-à-dire *maritimes*.

au ravisseur de la liberté gauloise : ce ne fut que quand ils virent leurs forêts abattues et leurs habitations consumées par les flammes, qu'ils consentirent à lui envoyer des députés, pour s'excuser et se soumettre. Une partie de la nation s'obstina cependant à lui opposer de la résistance; mais César envoya ses lieutenans Labiénus, Sabinus et Cotta pour les combattre et les réduire : c'était ce qu'il lui restait à faire avant de voir la Gaule-Belgique entièrement soumise à ses lois. C'est dans cette contrée que Fabius avait établi son camp : il était situé sur la Lys, à l'endroit où s'éleva, peu de temps après, la ville de Térouanne.

Les Morins entrèrent pour 25,000 hommes dans la coalition des Belges contre les Romains.

AMBIANIENS.

Les Ambianiens, *Ambiani*, occupaient le bassin de la Somme; ils étaient bornés par les Nerviens, les Atrébates et les Morins au nord; les Véromanduens à l'est; les Bellovaques et les Calètes au midi, et l'Océan à l'ouest : c'est l'espace qu'occupe actuellement le département de la Somme.

La ville d'Amiens, connue anciennement sous le nom de *Samarobriva*, était la capitale du pays. Son nom marque sa situation : il vient indubitablement de deux mots celtiques, *Samara*, qui signifie *Somme*, et *briga*, qui signifie *pont*, dont les Romains ont fait *briga* ou *briva*; c'est-à-dire pont sur la Somme. Elle devint célèbre par l'assemblée générale des principaux habitans de chacune des nations gauloises que César y convoqua, et par les nombreuses garnisons qu'il y entretenait.

Les Ambianiens étaient entrés au nombre de 10,000 dans la ligue des Belges contre les Romains; mais dès que César parut sur leurs frontières, ils se rendirent sans coup férir, eux et tout ce qu'ils possédaient.

VÉROMANDUENS.

La cité des Véromanduens, *Veromandui*, était bornée par les Nerviens au nord, les Rémois au levant, les Ambianiens au couchant, et par les Suessoniens et les Bellovaques au midi. Elle comprenait donc, outre le Vermandois, une partie de l'ancien diocèse de Noyon; ou, selon les divisions modernes, la partie septentrionale du département de l'Aisne.

Les Véromanduens furent des premiers à prendre les armes pour défendre leur liberté : ils formèrent une armée de 10,000 hommes, qui partagea la gloire des Nerviens et des Atrébates réunis, à la mémorable journée de Prèle.

Saint-Quentin était leur ville capitale. On ignore le nom qu'elle portait au temps de César; peut-être parce qu'elle n'avait pas de nom particulier, ou parce que ce nom n'était pas différent de celui du peuple, *Veromandui*; comme nous en voyons encore des exemples dans *Treviri* ou *Oppidum Trevirorum*, Trèves; *Oppidum Ubiorum*, Cologne, etc.

Le nom de ce peuple se conserve dans celui d'un bourg appelé *Vermand*, à deux lieues de Saint-Quentin.

RÉMOIS.

Les Rémois, *Remi*, tenaient tout le diocèse de Reims, auquel il faut ajouter celui de Laon, du moins en grande partie. Ils touchaient aux Nerviens au nord, depuis la source de la Sambre jusqu'à Revin sur la Meuse; ce fleuve les séparait des Tréviriens à l'orient; les Véromanduens et les Suessoniens les bornaient à l'occident, et la Marne les détachait des Celtes au midi.

A peine César eut-il mis le pied sur le sol de la Belgique, que les Rémois, soit par lâcheté, soit plutôt par crainte, abandonnant la cause commune, allèrent briguer honteusement la protection des Romains, auxquels ils demeurèrent toujours unis. Ils ne rougirent pas même de tourner leurs armes contre leur propre patrie, et d'aider

César à ravir la liberté aux autres peuples, leurs voisins et leurs frères : tant la crainte a d'influence sur l'esprit des hommes et sur le sort des nations!

Ils étaient antérieurement les alliés intimes des Suessoniens : régis par les mêmes lois, gouvernés par les mêmes magistrats, et ne formant pour ainsi dire qu'un même peuple.

Durocororum, aujourd'hui Reims en Champagne, était la capitale du pays des Rémois. C'était une des principales villes de la Belgique, célèbre dans ce temps-là par l'assemblée générale des Gaulois que César y convoqua.

SUESSONIENS.

Les Suessoniens, *Suessones*, occupaient toute l'étendue du pays renfermé entre l'Oise et la Marne, qui correspond à la partie méridionale du département de l'Aisne. Ils avaient les Véromanduens au nord, les Rémois à l'orient, les Vélocasses et les Bellovaques à l'occident, et au midi ils touchaient à la Gaule-Celtique. A l'époque de la conquête, cette peuplade était gouvernée par un roi nommé Galba, à qui, d'un vœu unanime, les Belges avaient déferé la suprême direction de la guerre, à cause de sa justice et de sa prudence.

Les députés que les Rémois avaient envoyés à César, parlèrent des Suessoniens comme d'une nation qui leur était alliée par le sang, et dont le territoire contenait douze villes. Il est à regretter que l'histoire ne nous en ait pas conservé les noms; elle ne nous donne que celui de la principale appelée *Noviodunum*, aujourd'hui Soissons, dans le département de l'Aisne, et non pas Noyon, comme on l'a avancé; car César, en partant de la cité des Rémois, passa la frontière, et arriva à *Noviodunum*; or pour aller de Reims à Noyon, il fallait non seulement franchir la frontière du côté des Rémois, mais encore celle à l'opposite, du côté des Véromanduens. C'est donc à ces derniers que cette ville appartenait, si toutefois elle existait à cette époque; et c'est conséquemment Soissons qu'il faut regarder comme la capitale des anciens Suessoniens.

Ils entrèrent dans la ligue des Belges pour 50,000 hommes.

BELLOVAQUES.

Les Bellovaques, *Bellovaci*, étaient bornés par les Calètes à l'occident, les Ambianiens et les Véromanduens au nord, les Suessoniens à l'orient, les Silvanectes et les Vélocasses au midi; de manière qu'ils occupaient presque en entier le département de l'Oise. Bien qu'ils fussent resserrés dans des limites assez rapprochées, les Bellovaques étaient un peuple nombreux et puissant, capable de fournir cent mille hommes en état de porter les armes. Ils n'en offrirent cependant que 60,000 d'élite à la confédération générale, et encore n'y ont-ils jamais pris part. A la vue des armées romaines, ils envoyèrent une députation à César pour lui offrir leur soumission et leurs otages.

Leur ville capitale était *Cesaromagus* ou *Bratuspantium*. On ne trouve ce dernier nom que dans les Commentaires, où sa position n'est pas déterminée. On l'a toujours confondu avec Beauvais, et c'est l'opinion du plus grand nombre des écrivains qui se sont occupés de cette question. Cependant on a cru trouver ce *Bratuspantium* dans un petit village appelé *Gratte-Panse*, qui n'est situé qu'à trois lieues d'Amiens, *Samarobriva*. Ce village, quel qu'il fut alors, était donc ambianien et non bellovaque; car il n'est pas possible d'admettre que *Bratuspantium*, la plus forte place des Bellovaques, et *Samarobriva*, capitale des Ambianiens, fussent l'une et l'autre tellement sur la frontière de leurs territoires, qu'elles se touchassent en quelque sorte. D'Anville place ce *Bratuspantium* à cinq lieues nord-est de Beauvais, et à sept lieues sud d'Amiens, près du bourg de Bréteuil, dans l'emplacement d'un ancien château, sous les ruines duquel on a trouvé, dit-on, des médailles romaines et gauloises. Serait-ce là le *Bratuspantium* de César? Nous ne le pensons pas; mais nous laissons aux savans français à vérifier le fait, et à décider la question.

Les Commentaires ne font pas mention des Silvanectes, quoiqu'ils

habitassent la Gaule-Belgique. C'est à cause de ce silence qu'ils n'ont pas été considérés comme formant une nation indépendante. On croit qu'ils étaient sous la clientèle des Bellovaques. Ils demeuraient dans le pays compris entre les rivières d'Oise, de Seine et de Marne, au point où se réunissent les trois départemens de l'Oise, de Seine-et-Oise, et de Seine-et-Marne; c'est-à-dire le diocèse de Senlis; et cette ville, sous le nom de *Silvanectum*, en était la capitale.

VÉLOCASSES, CALÈTES.

Les Vélocasses, *Velocasses*, s'étendaient le long de la rive droite de la Seine, depuis les environs de Rouen jusqu'à l'embouchure

de l'Oise. Ils étaient bornés au nord par les Calètes et les Bellovaques, et au midi par la Gaule-Celtique. Leur nom se retrace dans celui d'un petit pays appelé Vexin.

Voisins des Vélocasses, les Calètes, *Caleti*, habitaient cette espèce de péninsule formée par l'Océan et l'embouchure de la Seine. Ils confinaient aux Bellovaques et à la rivière de Brèle qui les séparait des Ambianiens, comme elle sépare encore aujourd'hui le département de Seine-inférieure de celui de la Somme. Le nom des Calètes se conserve avec quelque altération dans celui du pays de Caux en Normandie.

Ces deux peuples n'habitaient point de villes à l'arrivée de César; du moins n'en est-il pas fait mention dans les Commentaires. Ils prirent part à la ligue des Belges, les Calètes pour 10,000 hommes, et les Vélocasses réunis aux Véromanducens, ensemble pour un pareil nombre.

DESCRIPTION DE LA GAULE-BELGIQUE

SOUS L'EMPIRE ROMAIN.

Après la mort de César, les Gaules furent administrées par des gouverneurs, jusqu'à ce qu'Octave, connu sous le nom d'Auguste, étant devenu le seul maître de l'empire romain, en partagea le gouvernement avec le sénat, auquel il laissa la Gaule-Cisalpine, ne conservant pour lui que la Gaule-Transalpine. La Gaule proprement dite, c'est-à-dire la Gaule-Chevelue échut dans ce partage à Auguste qui en fit une division en quatre provinces, la Belgique, la Lyonnaise, l'Aquitaine et la Narbonnaise. Pour rendre l'étendue des provinces à peu près égales, il enleva à la Belgique les cités des Calètes et des Vélocasses qu'il joignit à la Lyonnaise; mais en revanche il attribua à la Belgique toute la Grande-Séquanaise qui forma une province, et les pays situés entre le Rhin et la Marne, qu'il détacha de la Celtique. La Belgique, dans cette nouvelle démarcation, éprouva une subdivision particulière en trois provinces ou départemens, la Belgique et les deux Germaniques, qui prirent les dénominations de première ou supérieure et de seconde ou inférieure, selon leur différente situation à l'égard de Rome. La partie qui retint le nom de Belgique demeura long-temps sans division: nous n'en voyons en effet aucun vestige vers le siècle d'Auguste; ce ne fut probablement que sous l'empire de Dioclétien ou de Constantin qu'on la divisa en deux provinces, la première et la seconde Belgique.

Après avoir subi plusieurs divisions, ¹ la Gaule se trouva au commencement du V^e siècle, partagée en dix-sept provinces, dans lesquelles la Belgique en comptait cinq, savoir: la Première et la Seconde Belgique, la Première et la Seconde Germanique, et la Grande Séquanaise. Ces différentes provinces étaient divisées en cités, et les cités en cantons appelés *pagi*. Chaque province avait sa métropole, et chaque cité sa ville capitale où s'assemblaient les principaux citoyens pour délibérer des intérêts communs, ou plutôt pour apprendre la volonté des empereurs; car ses assemblées nationales, si libres auparavant, étaient regardées, sous Auguste et ses successeurs, comme

un attentat, si ce n'est quand les gouverneurs eux-mêmes réunissaient les députés des peuples pour leur signifier les ordres de Rome.

PREMIÈRE BELGIQUE.

La Première-Belgique, *Belgica-Prima*, était bornée au nord par la Seconde-Germanique, au sud par les montagnes des Vôges qui la séparaient de la Grande-Séquanaise, à l'orient par la Première-Germanique, et par le Rhin depuis Bacharach jusqu'à l'embouchure de la rivière d'Ahr, et à l'occident par la Seconde-Belgique dont elle était séparée en partie par la Meuse. Cette province comprenait quatre cités qui portaient le nom de leur capitale; savoir, celles de Trèves, de Metz, de Toul et de Verdun.

La cité de Trèves s'étendait entre le Rhin et la Meuse; elle confinait au nord à la Seconde-Germanique, et au midi aux Médiomatriques. Trèves, sous le nom d'*Augusta-Trevirorum*, avait alors le titre de métropole de la province. Cette ville si opulente dans ce temps, était la résidence des empereurs lorsqu'ils séjournaient dans les Gaules: c'est du moins ce qu'il faut entendre par l'expression d'Ammien Marcellin *domicilium principum*. Les monumens anciens qu'on y a trouvés, tels que cirques, amphithéâtre, thermes, bains, temples, statues, arc de triomphe, attestent sa haute antiquité et l'opulence qu'elle avait alors. Ses écoles, ses manufactures, ses greniers, ses arsenaux, en firent, dans le III^e siècle, la ville la plus importante des Gaules.²

Noviomagus, sur la rive droite de la Moselle au-dessous de Trèves, correspond à Neumagen. C'est auprès de cette ville que le grand Constantin avait établi son camp, où, selon le père Boucher, cet empereur vit apparaître dans le ciel une croix lumineuse avec l'inscription *in hoc vince*.

¹ Sous l'empire de Probus, la Gaule fut divisée en sept provinces; Dioclétien la partagea en douze, Valentinien en quatorze; enfin sous Gratien leur nombre s'éleva à dix-sept.

² Amm. Marc. XXVII, 10; XXX, 3, etc. Auson. *de clar. urb.*

Beda-vicus, *Ausana* et *Egorigium*, villages sur la route de Trèves à Cologne, ne sont cités dans aucun monument historique. Cluvier place le premier à Bitbourg, ancienne ville du duché de Luxembourg; le second au village de Pallescheidt, entre Bitbourg et Schoneck; et le troisième à Ruyt, village entre Prüm et Stadt-Kyll.

Autunnacum, Andernach, sur la rive gauche du Rhin, était la dernière place des Tréviriens du côté du septentrion. C'est une des sept villes dont l'empereur Julien s'empara pendant ses glorieuses expéditions contre les Allemands. On y voit encore plusieurs antiquités curieuses, telles que la porte de Coblenz, le bain des Juifs et d'autres monumens qui sont de construction romaine.

Confluentes, ainsi appelée à cause de sa situation au confluent de la Moselle et du Rhin, est une des cinquante forteresses que Drusus fit construire sur le Rhin pour s'opposer au passage des Germains. C'était, sous les empereurs d'Occident, la résidence d'un officier de génie militaire, qui prenait le titre de *praefectus militum defensorum*. C'est aujourd'hui Coblenz.

Ambiatinus-vicus est le lieu de la naissance de Caligula. Pline le jeune le met dans le pays des Tréviriens, *in Treviris vico Ambiatino supra Confluentes*. Quel est ce village? on l'ignore, et il est écrit de différentes manières dans les manuscrits, les itinéraires et les commentateurs. Mais la situation en est clairement indiquée; c'est au-dessus de Coblenz. Tacite dit que Caligula naquit dans un camp, *in castris genitus*: or les camps étaient le long du Rhin. Cluvier le place au château de Capel, entre Boppard et Coblenz, et c'est la position que nous avons adoptée.

Bodobrica, Boppard sur le Rhin, est l'une des citadelles construites par Drusus, et dans laquelle était en garnison le préfet des soldats destinés au service des balistes, *praefectus militum balistariorum*. Les balistes étaient des machines destinées à lancer des pierres, dont les Romains se servaient en temps de guerre pour l'attaque des places.

Orolaunum, Arlon, ville de la province de Luxembourg, située sur une colline près de la source de la Semois. Les monumens anciens qu'on y a retrouvés, les inscriptions, les médailles, les pierres, les statues, les effigies des dieux et des déesses, attestent sa haute antiquité.

Epoïsus ou *Epusus*, marqué dans l'itinéraire d'Antonin sur la route de Trèves à Reims, avait une garnison romaine. C'est Yvoix, plus connue sous le nom de Carignan.

Les Médiomatriques, *Mediomatrici*, qui dans l'origine s'étendaient jusqu'au Rhin, en furent repoussés par une colonie de Germains qui s'établit dans la Gaule. Ils se virent resserrés entre les Tréviriens au nord, les Leuques au midi, les Véroduniens à l'occident, et la Première-Germanique à l'orient. Cette étendue de territoire correspond au département actuel de la Moselle. Metz était, sous le nom de *Divodurum*, la capitale de ce pays. C'était, suivant toute probabilité, une place forte et une ville considérable; car après la ruine de Trèves, elle devint la métropole de la Première-Belgique. Elle l'emportait peut-être même sur celle-ci par la splendeur de ses édifices, par sa naumachie et son aqueduc que l'on attribue à Drusus, et dont on voit encore aujourd'hui les ruines antiques s'élever en majestueuses arcades sur les deux rives de la Moselle.

Les Véroduniens, *Veroduni*, occupaient la partie occidentale du pays des Médiomatriques dont ils dépendaient. *Verodunum*, aujourd'hui Verdun sur la Meuse, en était la capitale. Le premier monument qui nous la fasse connaître sous ce titre est la Notice des provinces des Gaules.

Les Leuques, *Leuci*, avaient les Médiomatriques au nord, les montagnes des Vosges à l'orient et au midi, et la Seconde-Belgique à l'occident; ils tenaient donc les départemens de la Meurthe et des Vosges, ou si l'on veut, l'ancien diocèse de Toul. Ptolémée leur donne deux villes, *Tullum* et *Nasium*. La première, qui était la capitale de la cité, a toujours conservé son ancien nom sans y ajouter celui du peuple, comme ont fait la plupart des autres villes capitales. C'est la ville de Toul, sur la Moselle, actuellement chef-lieu d'arrondissement et de sous-préfecture. La situation de la seconde est peu certaine; on l'a placée à Nanci, à Grand-Nanci et à Nas ou Petit-Nanci, village sur la rive gauche de l'Ornez, à une lieue et demie au-dessus de Ligni. Nous avons adopté cette dernière position comme étant la plus probable.

La Première-Belgique n'était point, comme les autres provinces, soumise à un gouverneur ou chef supérieur, puisque la Notice des dignités de l'empire, publiée vers l'an 438, ne l'indique pas. Mais

les empereurs y entretenaient deux corps de troupes, l'un de milices forcées, placé à *Epoïsus*, et l'autre, dispersé sur les différens points de la province.

SECONDE BELGIQUE.

La Seconde-Belgique, *Belgica-Secunda*, fut formée des pays des Ménapiens-occidentaux, des Morins, des Nerviens, des Atrébates, des Ambianiens, des Véromanducens, des Suessoniens, des Bellovaques, des Rémois et des Catalaunes. Ces derniers étaient comme dépendans des Rémois, dont ils occupaient une partie du territoire. Leur ville principale était Châlons-sur-Marne, appelée, *Catalauni* du nom du peuple, ou *Civitas Catellaunorum*. Cette province était bornée au nord et à l'occident par la mer, à l'orient par la Première-Belgique et la Seconde-Germanique, et au midi par la Lyonnaise. Elle comptait douze cités, savoir: celle de Reims, de Châlons, de Soissons, de Saint-Quentin, d'Arras, de Cambrai, *Cameracum*, de Tournai, *Turnacum*, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens, de Térouanne, *Terouanna*, et de Boulogne, *Gessoriacum*, puis *Bononia*.

Reims, appelée alors *Durocortorum* ou *Durocorla*, était la métropole de la province, et le siège du président de la Belgique. S^t Jérôme lui donne la qualité de ville très-puissante; *Remorum urbs praepotens*. Elle tenait en effet le premier rang parmi les villes de la Gaule.

Bavai, connue sous le nom de *Bagacum Nerviorum*, tenait aussi un rang distingué dans l'ancienne Belgique. Cette ville, comme nous l'avons vu plus haut, était dès son origine la capitale des Nerviens; puisqu'elle portait, selon l'usage de l'antiquité, le nom du peuple dont elle était la ville principale. Les monumens remarquables dont on reconnaît les vestiges dans l'enceinte et dans les environs de Bavai, attestent son ancien éclat; comme ses aqueducs, ses voies militaires, ses cloaques, son cirque, son champ de Mars, ses bains, etc. Cette ville a été ruinée par Clodion et saccagée par Attila dans l'intervalle de cinq ans, de 445 à 450, et ce n'est qu'après sa destruction que Cambrai est devenue la capitale de la cité des Nerviens.

La Seconde-Belgique était soumise à un gouverneur ou duc, qui avait sous ses ordres une cavalerie composée de Dalmates: *sub dispositione viri spectabilis ducis Belgicae secundae: Equites Dalmatae Marcis in littore saxonico*¹. Ce gouverneur avait encore sous ses ordres une flotte et une garnison composée de cohortes nerviennes: *sub dispositione viri spectabilis ducis Belgicae secundae: praefectus classis Sambricae in loco Quartensi (Quarta) sive Hornensi (Horna), et tribunus militum Nerviorum portu Apatiati*.

PREMIÈRE GERMANIQUE.

La Première-Germanique, *Germania-Prima*, était habitée par les Triboques, *Triboci*, les Némètes, *Nemetes*, les Vangions, *Vangiones*, et les Caracates, appelés dans la suite *Moguntiacenses*. Elle était bornée au nord et à l'ouest par la Première-Belgique, dont elle était séparée par les rivières de Sarre et de Nahe, et par les montagnes des Vosges; le Rhin lui servait de limite à l'est, et la séparait de la Germanie transrhénane; au midi elle touchait à la Grande-Séquanaise. Cette province comprenait quatre cités; celle de Strasbourg, capitale des Triboques, celle de Spire, capitale des Némètes, celle de Worms, capitale des Vangions, et celle de Mayence, métropole de la province, correspondant aux anciens Caracates, démembrée de la cité de Worms.

La cité de Strasbourg, *Argentoratum*, était gouvernée par un comte particulier, nommé *comes argentoratensis*, qui n'avait aucune place ni aucune garnison sous ses ordres. Drusus fit de sa capitale une forteresse considérable; la Notice de l'empire nous apprend qu'elle possédait une fabrique d'armes de toute espèce.

¹ C'est la côte de la Belgique, depuis Calais jusqu'à l'Ecluse à l'embouchure de l'Escaut, qu'il faut entendre par la dénomination de *Littus Saxonicum*, parce que les Saxons s'étaient emparés de cette côte vers l'an 406.

Argentovaria, ou *Argentuarina*, ville fameuse par la victoire que les Romains y remportèrent sur les Allemands, sous l'empire de Gratien. Selon l'opinion la plus accréditée, elle était située à une demi-lieue de Colmar; et c'est de ses ruines que les Romains bâtirent cette dernière ville, qu'ils nommèrent *Columbaria*, et que détruisit Attila. Cependant les antiquités trouvées au village d'Harbourg, sur la rivière d'Ill, où M. Ch. De Golbéry a reconnu l'enceinte d'un *castrum*, paraissent désigner la situation de l'ancienne *Argentovaria*.

Helcebus était une des deux villes principales des Triboques. On en voit encore les ruines dans le village d'Ell, près de Schelestat.

Brocomangus, aujourd'hui Brompt au Broumart, est une des places que l'empereur Julien reprit sur les Allemands pour s'opposer à leur invasion dans la Gaule.

Tabernæ, Saverne, sur la route de Strasbourg à Metz. L'empereur Julien la fit réparer pour arrêter les courses des Allemands qui voulaient par là pénétrer dans la Première-Belgique.

Saletio, Seltz, est une des cinquante forteresses que Drusus fit construire sur le Rhin. Ammien Marcellin en fait mention, et la Notice de l'empire lui donne une garnison.

La cité de Spire correspond à peu près à la partie de l'ancien diocèse de ce nom située en-deçà du Rhin. Après *Noviomagus* qui en était la capitale, ses endroits les plus importants sont *Concordia*, Alstadt; *Tabernæ-Rhenanæ*, Rhinzabern; *Vicus-Julius*, Gernshheim; *Alta-Ripa*, Attrip; mais ils n'ont rien de remarquable.

La cité de Worms ou des Vangions, resserrée entre les Némètes et les Caracates, ne comprenait qu'une ville appelée *Borbetomagus*. Celle de Mayence en comprenait trois, savoir :

Moguntiacum, métropole, imposante par sa situation au confluent du Mein et du Rhin. Les Barbares la détruisirent au commencement du V^e siècle; mais les Romains la rétablirent et en firent la résidence du duc ou gouverneur général de la Première-Germanique.

Bonconica. Les mesures itinéraires désignent la ville d'Oppenheim sur le Rhin.

Bingium, Bingen. Cette ville assise aujourd'hui sur la rive droite de la Nahe, était anciennement sur la rive opposée. Cluvier lui donne cette position, s'appuyant sur un passage de l'histoire de Tacite. L'ancienne ville aura probablement été détruite et démantelée dans les guerres, ou par suite d'une des nombreuses irruptions des Barbares; et on l'aura ensuite rétablie à la droite de la rivière. Ainsi tout change avec le temps : *nunc segetes ubi Troja fuit!* Ces changemens de place n'étaient pas rares dans ces temps de guerres et de destruction.

La Première-Germanique était gouvernée par un duc, résidant à *Moguntiacum*, qui avait sous ses ordres les commandans des garnisons d'*Autunnacum*, *Confluentes*, *Bodobrica*, *Bingium*, *Borbetomagus*, *Alta-Ripa*, *Noviomagus*, *Vicus-Julius*, *Tabernæ-Rhenanæ* et *Saletio*².

SECONDE GERMANIQUE.

La Seconde-Germanique, *Germania-Secunda*, s'étendait le long du Rhin qui lui servait de limite au nord et à l'est. Au sud elle était bornée par la Première-Belgique, depuis l'endroit où est Revin sur la Meuse, jusqu'à la rivière d'Ahr entre Bonn et Andernach; sa limite occidentale commençait à Revin, allait par Charleroi à Halle, et se dirigeait vers le nord en suivant la Senne, la Dyle, le Rupel et l'Escaut jusqu'à la mer. Cette province était habitée par les Taxandriens ou Ménapiens-occidentaux, les Tongriens, les Sumiciens, les Bétasiens et les Ubiens.

¹ Journal de la société des sciences et arts du Bas-Rhin, N^o II, p. 26; 1823.

² Nous voyons ici, d'après la Notice de l'empire, les garnisons romaines d'*Autunnacum*, de *Confluentes* et de *Bodobrica*, au pays des Tréviens, placées sous le commandement du gouverneur de la Première-Germanique. Plusieurs géographes en ont inféré que ces trois places appartenaient à cette province, et ils en ont en conséquence reculé les limites de ce côté; mais ils se sont évidemment trompés, comme le prouvent les textes rapprochés et combinés de Plin, Tacite, Strabon et Suétone. La Notice ne doit d'ailleurs pas faire autorité; car au temps de sa publication, les Romains n'occupaient déjà plus de forts au-dessous de ces trois places. On les aura donc rangées sous le commandement de la Première-Germanique pour la commodité du service en cas d'attaque.

Les Tongriens, *Tungri*, originaires de la Germanie, occupaient tout le pays que les Eburons et les Atuatiques avaient habité, et qui correspond, dans la géographie moderne, à la plus grande partie des provinces de Brabant, de Limbourg, de Liège, de Namur et de Luxembourg. Dans ces limites sont compris les Sumiciens, *Sumici*, et les Bétasiens, *Betasii*; ceux-ci tenaient à l'occident le pays borné par la Dyle, le Démer et la Geete, où le nom du village de Beets, entre Léau et Haelen, retrace celui du peuple; ceux-là demeuraient à l'orient, dans les provinces de Limbourg et de Liège, où leur nom se retrace encore dans celui du village de Sinnich.

Les Ubiens, *Ubi*, ayant toujours conservé la foi qu'ils avaient jurée aux Romains, obtinrent, pour prix de leur fidélité, un établissement dans la Gaule-Belgique, et furent placés sous la protection de l'empire. Agrippa, gouverneur des Gaules sous Auguste, leur assigna toutes les terres comprises entre la rivière d'Ahr au midi, la ville d'Urdingen au nord, et la Roër à l'occident.³ Il devint le fondateur de la ville de Cologne, appelée *Oppidum Ubiorum*, et ensuite *Colonia Agrippina*, à cause d'une colonie de vétérans qu'Agrippine, mère de Néron y envoya. Les Ubiens, pour donner à Auguste une marque publique et éternelle de leur reconnaissance et de leur vénération, élevèrent un autel en son honneur. Cet autel connu sous le nom d'*ara Ubiorum*, était situé un peu au-dessus de Bonn, sur une colline nommée actuellement Gods-berg; *mons-divinus*.

La Seconde-Germanique avait pour métropole Cologne; elle était divisée en deux grandes cités, celle de Cologne et celle de Tongres (*Atuatuca* ou plutôt *Tungri*). Les empereurs n'y entretenaient qu'un corps de troupes stationnées à *Lagium*, actuellement Luige, village sur la Jaar, près de Tongres, dans la province de Limbourg.

GRANDE SÉQUANAISE.

La Grande-Séquanaise, *Maxima-Sequanorum*, était bornée au nord par la Première-Belgique, la Première-Germanique et le Rhin; au levant par la Rhétie, au midi par les Alpes et la Viennoise, et au couchant par la Saône qui la séparait de la Première-Lyonnaise. Cet espace comprend une portion de la Bresse, la partie des diocèses de Châlons et de Mâcon qui s'étend à l'orient de la Saône; la Franche-comté, la Suisse et le diocèse de Bâle; ou, selon les divisions modernes, la Suisse et les trois départemens français de Haute-Saône, du Doubs et du Jura. Cette province renfermait trois peuples, les Séquanais, les Helvétiens et les Rauraques.

Les Séquanais, *Sequani*, demeuraient à l'occident de la province, dans le pays compris entre la Saône, les montagnes des Vosges et la chaîne du Jura. Du temps de Jules-César, cette peuplade s'avancait jusqu'au Rhin, dans la partie septentrionale et occidentale du pays des Rauraques qui était alors resserrés dans des limites fort rapprochées.

Besançon, *Vesontio*, sur le Doubs, était la capitale des Séquanais et la métropole de la province. Cette ville, dont on ignore l'époque de la fondation passe pour une des plus anciennes de la Gaule. Elle fut ruinée par Julien l'Apostat; rétablie ensuite, elle fut de nouveau détruite et ravagée par Attila, et rétablie une seconde fois par les Bourguignons. C'est la seule ville que l'on puisse attribuer avec certitude aux Séquanais.

Les Helvétiens, *Helvetii*, habitaient l'extrémité orientale de la Gaule. César nous apprend qu'ils étaient séparés des Germains par le Rhin, des Séquanais par le mont Jura, et de la province romaine par le lac Léman (aujourd'hui le lac de Genève) et par le Rhône; et que cette cité était partagée en quatre cantons appelés *pagi*; mais il n'en assigne que deux, celui des Urbigènes et celui des Tiguriniens. Strabon nomme avec ceux-ci les Tugènes, dont on a fait un troisième canton; et Cluvier donne le quatrième aux Ambrons, que Strabon joint aux Tugènes, en parlant de leur défaite par Marius, auprès d'Aix en Provence. L'ancienne Helvétie répond à peu près à la Suisse actuelle, à l'exception du canton de Bâle.

Aventicum, Avenche, dans le pays de Vaud, était, selon Tacite, la capitale de l'Helvétie. Il y avait sous Trajan une colonie romaine.

Vindonissa près de la rivière d'Ar, était une place d'armes où les

³ Leur nom s'y conserve dans un endroit appelé *Ubi*.

Romains avaient établi le quartier de la vingt-et-unième légion. Elle fut ruinée par les Barbares, dans le temps de la décadence de l'empire. Ce n'est plus actuellement qu'un village appelé Windisch, situé dans l'Argow, au canton de Berne.

Les Rauragues, *Rauraci*, étaient bornés au nord par le Rhin qui les séparait de la Germanie, et au midi par les Helvétiens. *Augusta Rauracorum* qui en était la capitale, devint sous Auguste une colonie romaine; et c'est pour cela qu'elle prit, selon la coutume du temps, le nom d'*Augusta*, en sous-entendant *colonia*. Elle porte maintenant le nom d'Augst; mais ce n'est plus qu'un village à deux lieues au-dessus de Bâle.

L'extrême extension qu'Auguste donna à la Belgique, depuis les rives de la Marne jusqu'aux sources du Rhin, ne subsista pas jusqu'à la chute de l'empire, puisque les notices postérieurs à Constantin supposent la Grande-Séquanaise réunie de nouveau à la Gaule-Celtique d'où Auguste l'avait détachée. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que plus d'une fois dans la suite, de grands princes ont eu l'idée de reculer les limites de la Belgique jusqu'à la source du Rhin et jusqu'aux Alpes. Tel a été le projet de ceux qui formèrent dans le IX^e siècle le royaume de Lotharingie; telles étaient encore dans le XV^e siècle les vues de la puissante maison de Bourgogne. Si la fortune avait secondé ces desseins, la Belgique serait devenue une vaste monarchie qui aurait eu le Rhin pour limite.....

Les belles voies militaires ou chaussées romaines construites dans la Belgique par Agrippa gendre d'Auguste, pour faciliter et accélérer la marche des armées, avaient pour centre commun la ville de Bavai, d'où elles aboutissaient aux principales villes de la Gaule et de la Germanie. Ces chaussées qui partaient du centre de la place publique, ainsi que le prouve une pyramide antique que l'on y voit encore, étaient au nombre de huit. La première allait par Tongres, Maestricht et Juliers à Cologne; la seconde par les Ardennes à Trèves; la troisième à Reims; la quatrième par Saint-Quentin et Soissons à Paris; la cinquième à Cambrai où elle se partageait en deux branches, dont la gauche allait à Amiens, et la droite à Arras, Téroüanne et Boulogne; la sixième à Tournai, Werwick, Cassel et Mardick; la septième à Gand; et la huitième par Mons, Enghien, Assche, Merchtem, Londersele, Ruisbroeck et Hoogstraeten à Utrecht. Mais ce n'est pas seulement de Bavai que partaient ces grandes routes dont les vestiges subsistent encore; des chemins latéraux partaient de Trèves vers les autres villes: vers Reims, vers Metz, vers Strasbourg, vers Cologne; de Reims à Verdun, à Metz, à Strasbourg, à Saint-Quentin, à Amiens et à Boulogne; de Téroüanne à Cassel, de Cassel à Arras. L'empereur Auguste avait établi sur ces routes, à des distances assez rapprochées, un certain nombre de messagers et de chariots légers que Virgile nomme *essedæ belgicae*, au moyen des quels on pouvait être promptement et sûrement informé des nouvelles de ces provinces.

DESCRIPTION DE L'EMPIRE DES FRANCS.

Les Francs, sortis selon les uns de la Scandinavie, selon les autres des Palus-Méotides, ou qui, plus vraisemblablement, selon la conjecture de M. Dewez, étaient passés d'un pays à l'autre, étaient moins une nation particulière, qu'une association de différents peuples de la Germanie, qui se lignèrent pour maintenir leur indépendance. Leur nom montre qu'ils étaient unis par l'amour de la liberté; car le nom de *Franc* (*Franck* ou *Vranck*) signifiait dans la langue germanique, et signifie encore en flamand *libre*. Mais ce nom général de Francs n'empêcha pas que chaque nation ne conservât son nom particulier, comme les Saliens, les Chamaves, les Sicambres, etc. Cette association, qu'on fixe à l'an 409 environ, commença dans la Belgique par les Bataves, les Sicambres, les Taxandriens, les Pémaniens et les Tongrois. Les Arboriches, les Atuatiques et les Condruisiens renforcèrent cette union, tellement que tous ces peuples ne formèrent plus qu'une même nation. Commandés par Pharamond, fils de Marcomir, qu'ils avaient choisi pour chef, les Francs érigèrent en 420 un royaume dont la limite méridionale est représentée par une ligne qui, partant de l'embouchure de la Somme, passerait par Amiens et Rethel, et comprenant Trèves avec une partie de son territoire, se terminerait sur la rive gauche du Rhin un peu au-dessous de Mayence. Soixante ans plus tard, ces Francs, sous la conduite de leur roi Clovis, détruisent les restes de la puissance romaine dans les Gaules, en s'emparant de tout l'espace compris entre la limite que nous venons de tracer, et celle du royaume visi-goth et bourguignon.

Les Francs étaient divisés en plusieurs tribus. Nous n'entreprendrions pas de marquer leurs différentes demeures; cette tâche serait au-dessus de nos forces. Leurs déplacements continuels rendraient cette entreprise très-difficile, pour ne pas dire impossible. Il suffira de déterminer la position des principales tribus, tant en-deçà

qu'au-delà du Rhin; les autres changemens sont indiqués dans l'histoire, il serait au moins inutile de les reproduire ici. Nous n'avons d'ailleurs voulu représenter le vaste empire des Francs qu'après la mort de Clovis, lorsque plusieurs nations avaient déjà perdu leurs noms particuliers.

L'empire des Francs était borné au nord par les Frisons; à l'orient par les Saxons, les Thuringiens et les Ostro-Goths; à l'occident par la mer et par les Bretons, et au midi par les Visi-Goths et les Bourguignons; de sorte qu'il s'étendait depuis les bouches du Rhin jusqu'aux rives de la Loire.

Clovis, parvenu à l'empire, prévint bien qu'il ne règnerait pas paisiblement sur la partie des Gaules qu'il avait soumise, s'il n'était maître absolu de toute la monarchie. Chaque tribu avait eu jusqu'alors son roi particulier: Sigebert régnait à Cologne, Cararic à Téroüanne, et Ranacaire à Cambrai: Clovis les fit massacrer, s'empara de leurs dépouilles, et sut, par une politique adroite, engager tous les peuples à se soumettre à lui. Mais après sa mort, arrivée en 511, ses états furent partagés entre ses quatre fils, et formèrent quatre nouveaux royaumes qui prirent leurs noms des villes où chacun de ces princes établit le siège de son gouvernement. Thiéri eut pour son partage le royaume de Metz, *Regnum Mediomatricorum*; Clodomir, celui d'Orléans, *Regnum Aurelianorum*; Childebert, celui de Paris, *Regnum Parisiorum*; et Clotaire, celui de Soissons, *Regnum Suessionum*. Ce partage soumit donc à Thiéri la partie de la Belgique qui était comprise entre le Rhin et l'Escaut, et à Clotaire celle qui était renfermée entre l'Escaut et l'Océan.

Il ne serait pas possible de marquer avec exactitude l'étendue de ces royaumes; car à l'époque de ce partage, la géométrie et le cadastre étaient inconnus chez ces peuples grossiers: ceux qui ont essayé de l'entreprendre n'ont exposé leurs opinions qu'en conjec-

turant. Les guerres continuelles que les souverains de ces différents royaumes se faisaient les uns aux autres, changèrent souvent les limites de leurs états, qui furent plusieurs fois réunis et partagés. Vouloir exposer toutes ces mutations, c'est entreprendre un corps d'histoire. Nous nous dispenserons d'autant plus volontiers de ce travail, qu'il est d'ailleurs indifférent à notre sujet : la Belgique paraît n'avoir été soumise qu'à deux rois, Thiéri, roi de Metz, et Clotaire, roi de Soissons, dont les états étaient séparés par la Meuse et par l'Escant.

Les Saliens, *Salii*, dont le nom primitif est inconnu, tenaient le premier rang parmi les tribus franques. Ils furent les premiers qui osèrent s'établir sur les terres de l'empire; mais ce fut moins par choix que par nécessité. Ayant été chassés de leur ancienne patrie par les Saxons, ils cantonnèrent dans le pays des Bataves, et ce n'est qu'alors qu'ils prirent le nom de Saliens, ou plutôt, selon Ammien Marcellin, c'est la coutume qui le leur donna, parce qu'ils habitaient les bords de l'Yssel, en latin *Sala* ou *Isala*. Une partie de cette nation ayant passé le bras méridional du Rhin et la Meuse, vint s'établir dans la Taxandrie, où elle choisit, pour y fixer sa demeure, l'endroit appelé par Marcellin *Taxandria locus*, qui est le village de Tessengerlo à deux lieues de Diest. L'autre partie, qui avait continué à rester dans l'île des Bataves, ne vint s'établir dans l'empire qu'après qu'elle eût été attaquée par les Quades, peuplade saxonne, et qu'elle en eût obtenu la permission de l'empereur Julien. Le territoire de la province d'Over-Yssel qu'on appelle *Salland* ou *Zal-land*, c'est-à-dire, *terre ou pays des Saliens*, et la ville d'Oudenzaal, *Oldesalia* ou *Salia vetus*, comme si l'on disait *ancienne demeure des Saliens*, paraissent rappeler bien clairement le séjour de ce peuple dans la Batavie, comme de l'autre côté, le village de Salheim ou Zeilheim près de Haelen dans la Campine, laisse l'idée de leur établissement dans la Taxandrie.

Les Sicambres, *Sicambri*, habitaient primitivement le pays borné par la rive droite du Rhin, entre les cours de la Lippe et de la Sieg. Ils ont probablement pris leur nom de cette dernière rivière, en latin *Sica*, qui a sa source non loin de Dillembourg, dans le comté de Nassau, et se jette dans le Rhin un peu au-dessus de Bonn. On peut fixer comme limites des Sicambres, à l'occident, le Rhin et la Meuse; au midi la Sieg; et pour le nord, qu'on trace une ligne transversale depuis la première division du Rhin jusqu'à la ville de Luynen, sur la Lippe, et qu'on remonte cette rivière jusqu'à sa source; pour l'orient, qu'on tire également une ligne de la source de la Lippe à celle de la Sieg, et l'on aura la démarcation du pays des Sicambres aussi juste qu'il est possible de la fixer. Il en résulte qu'ils habitaient le pays où sont actuellement les villes de Siegen dans la Wétéravie et de Sieberg dans le duché de Berg.

Les Tenchtres et les Usipètes demeuraient entre Wésel et Lipstad, de sorte qu'ils occupaient une partie du comté de la Marck, des duchés de Berg et de Clèves, depuis Wésel jusqu'à Dusseldorf. Cette position s'explique naturellement par celle des peuples voisins. Le Rhin servait de limite et de boulevard à ces deux peuplades, et elles avaient au levant les Cattes, qui, placés entre le Rhin, le Mein et le Wésér, occupaient les environs de Paderborn. Au nord elles touchaient aux Bructères, qui habitaient la Westphalie, et s'étendaient dans le comté de la Marck. Ces trois peuplades, les Sicambres, les Tenchtres et les Usipètes, qui, ainsi réunies, n'occupaient que le petit espace du Wahal à la Sieg, devinrent cependant si redoutables, qu'elles purent non seulement résister aux Romains, mais qu'elles osèrent même les braver pendant quarante ans environ. L'empereur Auguste, et Tibère son successeur en avaient transplanté un grand nombre dans la Gaule-Belgique, entre la Meuse, le Rhin et le Wahal. Les Sicambres furent à la fin connus sous la dénomination générique de Francs.

Les Chamaves, *Chamavi*, — qui avaient occupé le pays des Sicambres, quand ceux-ci eurent été anéantis, — entraînés par l'exemple des Saliens, s'étaient avancés sur les terres de l'empire. L'empereur Julien fondit sur eux; il tailla les uns en pièces, mit les autres dans les fers, et n'accorda la paix à leurs députés qu'à condition qu'ils retourneraient tous dans leur pays.

Voilà donc les trois principales tribus des Francs placées à peu près sur la même ligne. Ainsi, sans disputer sur la prééminence, il faut se borner à voir ce que ces peuples sont devenus. Les Sicambres furent complètement anéantis. On trouve cependant encore leur nom dans Grégoire de Tours, dans Martial, dans Claudien, dans Sidonius; et Saint Remi lui-même, administrant le

baptême à Clovis, lui rappelle son origine, lorsqu'il adresse au roi ces mémorables paroles : *Sicamber, incende quod adorasti, et adora quod incendisti*; et par ces mots : *mitis depono colla Sicamber*; parce que les Francs, dont Clovis était le chef, étaient les descendants des anciens Sicambres. Les Chamaves avec les autres peuples désignés sous le nom général de Francs, ayant été chassés de leur pays par les Saxons qui s'étaient avancés jusqu'au Rhin, reprirent peu à peu une étendue équivalente de terrain sur les Allemands, et les ayant forcés de se retirer jusqu'au Necker, ils s'emparèrent de tout le pays qui, du nom des nouveaux possesseurs, fut appelé *Francia*, et enfin *Franconie*.

Les Bructères, *Bructeri*, avaient d'abord habité le pays qui correspond en grande partie à la Westphalie, entre l'Ems et la Lippe. Ils furent exterminés par les Chamaves et les Angrivariens. Ce pays touchait à la forêt Hercinie qui, du temps de César, couvrait toute la Germanie. Le Schwarts-wald ou Forêt-noire, et le Westwald sont des restes de la forêt Hercinie. Une sédition domestique sous l'empire de Trajan, mit la peuplade des Bructères à deux doigts de sa perte. Plus de soixante mille hommes y périrent, dit Tacite, non par le glaive des Romains, mais par le feu de la discorde. Ils s'accrurent depuis, et devinrent une des plus puissantes tribus de la ligue des Francs.

Les Hattnaires ou Attnaires, *Hattuarii*, occupaient anciennement sur la rive droite du Rhin, entre les Saliens et la Lippe, ce canton montueux d'où prennent leurs sources, aux environs de Borken, Bocholt et Groenlo, ces petites rivières qui, après avoir arrosé le canton de Zutphen, se jettent dans l'Yssel. Après avoir fait des incursions dans la Gaule dès le temps de Julien, ils s'établirent enfin entre le Rhin et la Meuse, dans le pays arrosé par la Niers, qui se jette dans ce fleuve à Gennep, dans la province de Limbourg.

Les Arboriches, *Arborichi*, ont été souvent confondus avec les Armoriques de la Flandre et du Brabant. M. Dewez, d'après tous les historiens, avait aussi commis la même erreur dans son *Histoire générale de la Belgique*; mais il l'a rectifiée lui-même le premier, dans ses *Leçons d'histoire données au Musée de Bruxelles*. Il les place sur la rive gauche de la Meuse, depuis la limite des Tongrois, aux environs de Thorn et de Maseyck au midi, jusqu'au pays des Bataves au nord. C'est la partie orientale de la Taxandrie, depuis appelée Campine.

Les Ripuaires, *Ripuarii*, s'emparèrent en 462 de la ville de Cologne, et y fondèrent un royaume dont Cologne devint la capitale, qu'Eginhart appelle pour cette raison *Ripuarie metropolis*. Les Ripuaires occupèrent d'abord tout le pays qui avait été cédé aux Ubiens; c'est-à-dire qu'ils étaient bornés par le Rhin, la Roër et la petite rivière d'Ahar qui se jette dans le Rhin à Sinzich, mais quand la domination des Francs fut bien affermie dans les Gaules, les Ripuaires étendirent leur quartier jusqu'à la Moselle, et s'emparèrent de la ville de Trèves. Quelques écrivains prétendent même qu'ils occupaient le territoire de Mayence. Ce royaume s'étendit encore au-delà du Rhin jusqu'à la forêt de Buschwald, *Buchonia silva* qui en forma la limite à l'Orient.

Les Allemands, *Alemanni*, étaient moins une nation particulière qu'un mélange de plusieurs familles ramassées de différents peuples, et unies en confédération pour s'opposer aux Romains. Dans le principe ils étaient compris entre le Mein au nord, le Rhin à l'occident et le Danube au midi. Pendant tout le cours du IV^e siècle, ils ne cessèrent de faire des incursions dans la Première-Germanique et la Première-Belgique; et malgré les pertes considérables qu'ils éprouvèrent dans les différents combats qu'ils eurent à soutenir, ils persistèrent néanmoins dans le projet qu'ils avaient conçu de s'établir dans la Gaule. Ils vinrent, l'an 357, avec une nombreuse armée, camper sous les murs de Strasbourg, *Argentoratum*. L'empereur Julien en ayant été averti, s'y transporta, et remporta sur eux une victoire signalée. Ils furent encore battus en 366 par Jovin, dans deux combats, l'un sur les bords de la Moselle, et l'autre dans les plaines de Châlons. Ils parvinrent cependant, vers le milieu du IV^e siècle, à se fixer dans la Première-Germanique, d'où ils entrèrent à main armée dans la Seconde-Germanique occupée par les Francs-Ripuaires. Ligebert, roi de cette nation, appela Clovis à son secours : ces deux rois rencontrèrent les Allemands à *Tolbiacum* (Zulpich dans le duché de Juliers), où ils leur livrèrent une bataille terrible (496) dans laquelle le roi des Allemands fut tué. La mort de ce prince engagea ses sujets à se soumettre à Clovis, qui les laissa en possession du pays qu'ils avaient conquis sur la rive gauche du Rhin.

DESCRIPTION DE L'AUSTRASIE,

SOUS LE GOUVERNEMENT DES MAIRES DU PALAIS.

Les états que Clovis et ses descendants avaient possédés, ayant pris dans la suite le nom de *France*, furent partagés en deux parties, l'une orientale nommée *Austrasie*, et en langue teutonne *Oosterrych*; l'autre occidentale, appelée *Neustrie* ou *Westerrych*. Cette division se fit en 566, après la mort de Caribert, roi de Paris; mais les limites, qui n'avaient jamais été bien déterminées, ne furent positivement fixées qu'en 638, par un réglemeut de partage que Dagobert I^{er} avait fait entre ses deux fils, Sigebert II, qui eut l'Austrasie, et Clovis II qui eut la Neustrie.

L'Austrasie comprenait les quatre provinces qui formaient la division de la Belgique ancienne, savoir : la Première et la Seconde-Belgique, la Première et la Seconde-Germanique; excepté les diocèses de Soissons, Beauvais, Noyon, Amiens, Arras, Térouanne et Tournai, qui furent incorporés à la Neustrie. Une partie de la rivière d'Oise, et tout le cours de l'Escaut, depuis sa source jusqu'à Gand, formaient à l'occident la limite de l'Austrasie, comme le Rhin l'était à l'orient, et le Wahal et la Meuse au nord. Ce royaume comprenait donc dans sa vaste étendue, la Belgique actuelle, moins la partie de la Flandre située entre l'Escaut et l'Océan; la partie du grand-duché du Bas-Rhin située en-deçà de ce fleuve; le Brabant hollandais, l'Alsace, et la Lorraine en entier; la Champagne, l'île de France et la Picardie en parties. Outre ces contrées comprises dans l'ancienne Belgique, les rois d'Austrasie possédaient encore de grands états au-delà du Rhin, et quelques provinces dans l'intérieur des Gaules.

Le duché de Dentelin, que Frédégaire appelle *ducatu Dentelonis*, était un département du royaume de Neustrie, qui renfermait plusieurs petits cantons situés entre la Seine, l'Oise et l'Océan. Théodebert II, roi d'Austrasie, l'enleva à Clotaire II, l'an 600, et il l'ajouta à son royaume, auquel il resta annexé jusqu'en 638, que Dagobert I^{er} le démembra contre toute justice de l'Austrasie, et le réunit à la Neustrie. Les Austrasiens ne consentirent qu'avec peine à ratifier cet arrangement qui fut cependant fidèlement observé de part et d'autre.

Le royaume de Neustrie avait pour limites l'Austrasie à l'orient, la Loire au midi, et l'Océan à l'occident et au nord. Il perdit son nom dans le IX^e siècle pour prendre celui de *royaume de France*; le nom de Neustrie fut alors attribué aux pays situés entre la Seine, la Loire et l'Océan; et plus tard, on ne le donna plus qu'à la Seconde-Lyonnaise, dont Rouen était la métropole. Ce pays ayant depuis été cédé aux Normands, prit le nom de Normandie.

Après la mort de Dagobert I^{er}, le royaume d'Austrasie fut gouverné par des officiers élus par la nation, et décorés du titre de *Maires du Palais*. Dans l'origine, le maire représentait ce qu'est aujourd'hui le grand-maitre de la cour, le grand-maréchal du palais; c'était l'intendant du roi; mais ces officiers augmentèrent peu à peu leur pouvoir, et finirent par s'emparer entièrement de l'autorité royale. C'étaient eux qui réglaient et qui dirigeaient les affaires tant du dedans que du dehors; et les rois, — qui portaient à juste titre la dénomination de *fainéans*, — enfoncés dans leurs palais, se contentaient d'un vain titre et d'une ridicule représentation. La mai-

son de Clovis était tombée dans une faiblesse déplorable : de fréquentes minorités avaient donné occasion de jeter les princes dans une mollesse dont ils ne sortaient point étant majeurs. De là sort une longue suite de rois fainéans, qui laissaient tout le pouvoir aux maires du palais. Le premier de ces officiers qui gouverna en Austrasie, est Pepin de Landen qui, ayant été maire du palais de Neustrie sous Dagobert, fut, après la mort de ce dernier, rappelé en Austrasie, où il exerça les mêmes fonctions sous Sigebert III. Tel fut l'état de la Belgique sous les rois de la première race. Cet état subsista sur le même pied jusqu'à Charlemagne.

Le royaume d'Austrasie était divisé en plusieurs cantons appelés *Pagi*, qui prenaient leurs noms de leurs villes principales, des rivières qui les arrosaient, ou de quelque château seigneurial; quelquefois même ils empruntaient les noms aux forêts, aux prairies, aux arbres, aux montagnes, etc. La religion imposa aussi de nouveaux noms; mais ce fut plus particulièrement aux villes et aux villages, dont un très-grand nombre porte des noms de saints qui ont fait oublier l'ancien nom : Saint-Hubert, Saint-Ghislain, Saint-Trond, Saint-Quentin, Saint-Amand, etc.

Striensis pagus, ancien canton ou comté situé à l'extrémité septentrionale de l'Austrasie, où sont aujourd'hui les villes de Bergop-Zoom, Bréda et Gertruidenberg. Il comprenait une partie du Beyerland qui alors n'était pas encore séparé du continent, et le territoire du Bies-Bosch submergé en 1421. Les bornes de ce comté sont la Meuse au nord, l'Escaut à l'occident, la Campine à l'orient et le pays de Rien, *Ryensis*, au midi. Stryen, qui a donné son nom au canton, n'est plus qu'un village de l'île de Beyerland.

Ryensis pagus. Canton compris entre l'Escaut, la grande Nèthe et le *Striensis*. *Andoverpum*, Anvers en était la capitale. Ce pays est nommé *Renensis* dans les actes anciens; mais dans tous les diplômes antérieurs à l'an 660, il est appelé *pagus* ou *comitatus Rien*. Son territoire correspond à peu près à ce qu'on a appelé dès l'an 1081 le marquisat du Saint-Empire.

Mansuariorum comitatus. Le comté de Mansuarie, qui était un enclavement de la Taxandrie, se trouvait resserré entre le Démer et la grande Nèthe, et confinait à la Hasbanie au midi, et au pays de Ryen au nord. Butkens croit que l'abbaye d'Averboden, *Averbodum* était comprise dans ce comté.

Masau ou *Masgau*. Le Masau, connu sous ce nom dès le VII^e siècle, s'étendait sur les deux rives de la Meuse, depuis Visé jusqu'à Bois-le-Duc. Il était borné au nord par le Wahal et la Meuse, au midi par l'ancien pays de Liège appelé *Luwinsis*, à l'orient par les Ripuaires et les Hattnaires, et à l'occident par la Hasbanie, la Mansuarie, et les pays de Ryen et de Stryen. Il était divisé en haut et bas : la partie haute, *Masau superior*, s'étendait depuis Visé jusqu'à l'embouchure de la Roër, où est Ruremonde, et la partie basse, *Masau inferior* ou *subterior*, de Ruremonde à Bois-le-Duc. L'extrémité septentrionale de ce pays renferme deux cantons qui en retracent encore le nom, le Maesland et le Maeswalle; celui-ci est sur la rive droite de la Meuse, celui-là sur la rive gauche, entre Bois-le-Duc et Ravestein.

Hasbaniensis pagus, pays borné par le Démer, la Dyle, la Méhagne et la Meuse. L'acte le plus ancien où il soit parlé de ce canton, est la donation qu'un seigneur du nom de Robert fit en 746 au monastère de Saint-Trond ou Trudon (*Sarchinium*), de plusieurs terres situées dans cette contrée dont il était comte ou gouverneur. On le partageait déjà à cette époque en quatre comtés qui, suivant un écrivain de ce temps-là, étaient gouvernés par un duc nommé Chrodebert. La Hasbanie perdit successivement de son étendue du côté du couchant, et elle se trouva enfin réduite à ce qu'on nomme aujourd'hui la Hesbaie, comprenant dans la province de Limbourg les villes de Tongres, Bilsen, Saint-Trond, et dans celle de Liège, Landen, Waremmes, Hannut et Huy, qui est séparée par la Meuse en deux parties, dont l'une est dans la Hesbaie et l'autre dans le Condros. — Landen était une des villes principales de la Hasbanie. C'est le lieu de la naissance, ou du moins de la résidence ordinaire de Pepin, maire du palais d'Austrasie sous Sigebert II, qu'on a appelé pour cette raison Pepin de Landen.

Brabantum. Ce canton, qui a donné son nom au Brabant, était dans l'origine borné au nord par l'Escaut et le Rupel, à l'orient par la Dendre, à l'occident par l'Escaut, et au midi par la Haine; ce qui répond à une partie de la Flandre orientale et du Hainaut¹. Il prit également le nom d'Eenham, *Enamum*, de la ville ou château dont le nom s'est conservé dans deux villages sur l'Escaut aux environs d'Audenarde. Cette contrée s'étant dans la suite prolongée jusqu'à la Senne, la Dyle et la Velpe, fut partagée en quatre comtés, celui d'Eenham, *Enamum*, celui de Bruxelles, *Brocella*, celui de Louvain, *Lovanium*, et très-probablement, selon la conjecture de Des Roches, le *Wallon-Brabant* ou *Roman-pays* qui formait le quatrième.

Haonanum. Le Hainaut est connu sous ce nom dès le VII^e siècle. Ce n'était alors qu'un canton peu étendu, qui se prolongeait en longueur depuis la source de la Haine, aux environs de Binche, jusqu'à son embouchure à Condé; et en largeur depuis la Haine au nord, jusqu'à la Sambre et un peu au-delà de Bavai au midi. Il échut au roi Charles-le-Chauve, sous le nom de *Hanoium*, dans le partage de l'an 870. Les comtes ou gouverneurs de ce pays s'étant rendus indépendants, reculèrent peu à peu les limites de leur domination dans les contrées voisines : dans l'ancien Brabant, dans le pays de Famars et dans la Fagne : voilà l'origine du comté de Hainaut, dont l'histoire remonte à Aubéron, fils aîné de Clodion.

Cameracensis pagus. Le Cambrésis était resserré entre la Sambre et l'Escaut; il s'étendait cependant un peu au-delà de cette dernière rivière, dans les environs de Cambrai, *Cameracum*, qui en était la capitale; il était borné au nord par le Hainaut, et au midi par le Vermandois : telle est actuellement l'étendue du pays appelé Cambrésis.

Lomensis comitatus. Le comté de Lomme s'étendait du midi au nord, depuis Revin ou Mézières sur la Meuse, jusqu'au village de Walhain, c'est-à-dire jusqu'aux frontières de l'ancienne Hesbaie et du Brabant; et de l'est à l'ouest, depuis le village de Corbion près de Ciney, jusqu'à Charleroi sur la Sambre. Il était borné au nord par la Hasbanie et le Brabant, au midi par la Thiérache et le pays de Porcien, à l'orient par l'Ardenne, la Famenne et le Condros, et à l'occident par le Hainaut et la Fagne. Namur, connue dès le VII^e siècle sous le nom de *Namucum*, en était la capitale. Ce pays renfermait, comme les autres grands comtés, des comtés subalternes, parmi lesquels on remarque celui d'Arnau ou d'Ornau, qui se prolongeait des deux côtés de la rivière de ce nom, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Sambre. *Gemblacum*, Gembloux en était le chef-lieu.

Arduenna. L'Ardenne était une des plus grandes contrées de l'Austrasie; mais il faut la distinguer en Ardenne forêt et en Ardenne canton : la première avait pour limites à l'occident la Meuse, à l'orient la Moselle, au midi la Chiers, rivière qui prend sa source près de Longwy et se perd dans la Meuse au-dessus de Sedan; au nord la Vesdre et la Nette, qui se jettent, la première dans l'Ourte près de Liège, et la seconde dans le Rhin au-dessus d'Andernach. Le canton d'Ardenne, appelé *Arduenna* ou *Ardenneensis pagus*, qui

est l'Ardenne proprement dite, était d'abord resserré dans des limites très-étroites; mais il forma dans la suite un comté particulier qui était plus étendu que le canton, *pagus*, et auquel on peut donner pour bornes au nord le Condros, à l'orient le pays de Trèves, à l'occident le comté de Lomme, et au midi la Voivre, dont il était séparé par la Chiers. Le nom d'Ardenne paraît tirer son étymologie de celui d'une déesse très-révérée anciennement dans la Belgique, appelée *Ardoina*, qui présidait à la chasse, exercice pour lequel les Ardennais se sont toujours montrés fort passionnés.

Caroscow pagus. Le pays de Caros est connu sous ce nom dès le VIII^e siècle, par un diplôme du roi Pepin, de l'an 760. Il est situé au nord de l'Ardenne, aux environs de Pruim, Stadt-Kyll, Kerpen et Schoneck, où sont les sources des rivières d'Ahr, de Kyll, de Roër et d'Amblève. *Pruinia*, Pruim en est le lieu principal : il y avait un monastère, fondé en 760 par le roi Pepin et la reine Bertrade, où l'empereur Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, prit l'habit religieux en 855, et où il mourut, le 28 septembre de la même année, six jours après son entrée.

Bedensis pagus. Ce canton a pris son nom de l'ancienne ville nommée dans l'itinéraire d'Antonin *Beda-vicus*, aujourd'hui Bitbourg. Il est désigné sous ce nom dans un diplôme de Pepin de Herstal de l'an 706; mais dans l'acte du partage de la Lotharingie en 870, entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, il est connu sous celui de *Bedagowa*, c'est-à-dire, territoire ou canton de Beda. L'endroit le plus remarquable de ce canton est la ville d'Echternach, *Andethanna*, où Clément Willebrord, évêque d'Utrecht, fit bâtir, vers l'an 700, avec les libéralités de Pepin, maire du palais d'Austrasie, une abbaye de l'ordre de Cîteaux, à laquelle S^{te} Irmine, fille de Dagobert II, accorda par son testament de nouvelles donations.

Treviriensis pagus. Le Trévirois, nommé dans le règlement de Louis-le-Débonnaire, de l'an 835, pour le partage de ses états, s'étendait le long de la Moselle depuis Sierck au midi, jusqu'à Cochem au nord. Il était borné par le Mosellois, l'Ardenne et le *pagus Bedensis*. *Treviri*, Trèves en était la capitale. *Palatiohum*, Platz, sur la rive gauche de la Moselle, au-dessous de Trèves, était un ancien palais royal; il fut changé en monastère, vers l'an 700, par Adèle, fille de Dagobert II.

Vadrensis pagus. La Voivre était bornée au nord par l'Ardenne, à l'orient par le Trévirois et le Mosellois, à l'occident par la Meuse, et au midi par le territoire de Toul, *Tullum*. Elle était, selon l'acte de partage de l'an 870, divisée en deux comtés qu'on ne nomme pas; mais le père Wiltheim, auteur de la vie de S^t Dagobert, parle du Verdunois et du Scarponnais comme de deux comtés dépendants de la Voivre; il en ajoute même un troisième, nommé *Casterrei*, qu'on ne connaît plus.

Mosellensis pagus. Il est fait mention de ce canton dans une chartre du roi Pepin de l'an 753, dans le règlement de Louis-le-Débonnaire, et dans l'acte de 870 pour la succession au royaume de Lotharingie. Ce dernier monument lui assigne le territoire de Metz; mais rien n'empêche cependant qu'on ne puisse y comprendre la ville et le territoire de Thionville, *Theodonis villa*. Le Mosellois, ainsi nommé à cause de la Moselle qui le traverse, fut érigé en duché sous le règne de Louis-le-Débonnaire vers l'an 839. La ville de Metz, connue dès le V^e siècle sous le nom de *Mettis* ou *Metz*, était considérée comme la capitale du royaume d'Austrasie. Les rois de la première race y avaient placé le siège de leur gouvernement; et leur palais devint célèbre par plusieurs assemblées ecclésiastiques et politiques. Louis-le-Débonnaire y mourut en 840, et l'église de Saint-Arnould, alors dans un faubourg et maintenant dans la ville, reçut les cendres de ce malheureux prince.

Catalaunensis pagus. Le Châlonnais, nommé dans le capitulaire de Charles-le-Chauve de l'an 853, était beaucoup moins étendu que l'ancien diocèse de Châlons; il ne comprenait guère que la ville de ce nom avec son territoire.

Elsacia. L'Alsace, connue pour la première fois sous ce nom par la chronique de Frédégaire de l'an 610, s'étendait le long de la rivière d'Ille qui se jette dans le Rhin près de Strasbourg. C'est du nom de cette rivière, appelée anciennement *Elsa* ou *Alsa*, que se sont formés les noms d'*Elsacia* et d'*Alsacia* que l'on a donnés au pays qu'elle arrose. L'Alsace, qui avait le titre de duché dès l'an 839, était divisée en deux comtés appelés, l'un *Nordgovia*, l'autre *Sundgovia*, à cause de leur situation respective au nord et au sud. Le premier correspond à la basse Alsace et le second à la haute.

¹ Telle était l'étendue de la juridiction qu'avaient les archidiaques de Brabant dans le diocèse de Cambrai, avant l'érection des nouveaux évêchés.

Strasbourg, *Strateburgum*, où les rois d'Austrasie avaient un palais, passait pour la capitale de tout le canton.

Spirensis pagus. L'ancien pays des Némètes a pris au moyen-âge le nom de *Spirensis*, d'une petite rivière qui le traverse. C'est du moins sous ce nom qu'il est connu dans un diplôme du roi d'Austrasie Dagobert II, de l'an 675. Spire, *Spira*, ancienne ville épiscopale, en était le chef-lieu. Charlemagne y avait un palais.

Wormatiensis pagus. Ce canton correspond à l'ancien pays des

Vangions. Il est ainsi nommé pour la première fois dans une patente de Cancor, comte du Rhin, donnée en 763 au monastère de Laurisheim. *Warmatia*, Worms, sa capitale, était une ville épiscopale dès l'an 346. Elle fut détruite par Attila et rétablie par Clovis. Les descendants de ce dernier y firent construire un palais, où la reine Brunehaut se retira après la mort de Thiéri, roi de Bourgogne. Pepin-le-Bref et Charlemagne y ont tenu plusieurs assemblées.

DESCRIPTION DE LA LOTHARINGIE

APRÈS LE PARTAGE DE L'AN 870.

La mort de l'empereur Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, arrivée en 840, avait occasionné des dissensions entre ses trois fils, pour le partage de ses états. Les guerres continuelles qu'ils se firent pendant trois années consécutives, déchirèrent la monarchie au dedans, pendant que les Normands, par leurs ravages, en désolaient les frontières. Ces malheurs, qui menaçaient le trône d'une ruine prochaine, engagèrent les trois frères rivaux à décider leur querelle par la voie des négociations. Ils s'assemblèrent au mois d'août 843 à Verdun, où ils réglèrent de commun accord le partage de cette grande succession. Louis eut tout ce qui était au-delà du Rhin, c'est-à-dire la Germanie, et trois villes en-deçà, Spire, Worms et Mayence avec leurs territoires. Il avait exigé ces cantons à cause des bons vins qu'ils produisent. Ces trois villes furent dès lors unies à la Germanie, et n'entrèrent plus désormais dans les partages de la Belgique. Lothaire, avec le titre d'empereur, eut tout ce qui était compris entre le Rhin et l'Escaut, savoir, le Cambresis, le Hainaut, le Brabant, la Hesbaie, le comté de Lomme ou de Namur, celui de Castrice, où sont les villes de Douchéry et de Mézières, et les autres comtés et seigneuries situées à la droite de la Meuse, en la remontant jusqu'aux sources de la Saône, et de là, jusqu'à son embouchure dans le Rhône à Lyon. On lui donna aussi les provinces situées sur les deux rives du Rhône, jusqu'à la Méditerranée et les Alpes, auxquelles on ajouta l'Italie. Charles, dit *le Chauve*, qui, dès l'an 840, avait, en qualité d'ainé, succédé à la couronne de France, conserva l'Aquitaine et la Neustrie, c'est-à-dire la France occidentale, depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'aux Pyrénées. Par cet arrangement, toute la Belgique actuelle tomba au pouvoir de Lothaire, excepté la Flandre, qui était échue à Charles-le-Chauve, parce que cette province appartenait à la Neustrie. Les trois princes, pour prévenir de nouvelles dissensions, assurèrent la tranquillité, et concilièrent les intérêts de leurs états, tinrent une seconde assemblée en 847 à Mersen, *Marsna*, sur la rive droite de la Meuse, près de Maestricht, où ils réglèrent et arrêtèrent les conditions de la succession à leurs couronnes, et confirmèrent le traité de partage conclu à Verdun en 843.

L'empereur Lothaire ne régna pas long-temps ; il fit lui-même le règlement de partage de ses états entre ses trois fils, et se réfugia ensuite dans le monastère de Pruim en Ardenne, où il mourut le 28 septembre 855, après avoir porté l'habit de moine pendant six jours. Ses trois fils procédèrent alors au partage de sa succession selon le règlement que leur père en avait fait. Louis l'ainé eut

l'empire et l'Italie; Lothaire le second eut tout ce qui est compris entre le Rhin et l'Escaut, et depuis la source de ce fleuve jusqu'à la Meuse en la remontant jusqu'à la Saône, et ce qui est à l'orient de cette dernière rivière jusqu'à son embouchure dans le Rhône à Lyon. Ce royaume était borné à l'est par le mont Jura jusqu'à Bâle, où le Rhin continuait de le border jusqu'à l'Océan. On assigna encore à Lothaire, dans la Bourgogne transjurane, les villes de Lausanne, Genève et Sion en Valais. Ce vaste état fut appelé, selon l'usage du temps, le royaume de Lothaire, par contraction *Lotharingie*, et par corruption *Lorraine*, nom que l'on donne aujourd'hui à un pays beaucoup moins étendu¹. La Lotharingie était donc renfermée à peu près dans les mêmes limites que le royaume d'Austrasie². Charles, le troisième fils de Lothaire, eut les pays situés entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée, c'est-à-dire, la Provence, le Dauphiné et le Lyonnais. Il reçut en outre la plus grande partie de la Bourgogne transjurane. Ces états réunis formèrent un royaume que l'on appela la Provence.

Le roi Lothaire II étant mort à Plaisance, le 6 août 869, sans laisser d'héritiers légitimes³, c'était à son frère aîné, l'empereur Louis de Germanie, que la Lotharingie revenait, selon les principes de la légitimité. Mais Charles-le-Chauve, profitant de l'avantage des circonstances, se fit déclarer roi de Lotharingie à Metz, par les seigneurs et les évêques qu'il y avait amenés. Charles s'avança ensuite dans ce pays, où il rencontra les députés de la Germanie, qui le sommèrent, au nom de l'empereur leur maître, de se retirer au plus tôt ou de se préparer au combat. Charles, n'osant se mesurer avec son frère qui l'égalait en puissance et le surpassait en valeur, se retira à Compiègne, *Compendium*, d'où il envoya des députés à Louis pour lui proposer de faire le partage de la Lotharingie. Les deux monarques se décidèrent enfin à terminer ce différend par une entrevue, et il fut résolu que le 28 juillet 870, ils se rendraient au lieu désigné pour les conférences. C'était une espèce d'île appelée aujourd'hui *Bruyst*, située sur la Meuse, entre Herstal,

¹ C'est du roi Lothaire II, et non de l'empereur Lothaire I^{er}, qu'est venue cette dénomination ; car comme c'est le seul état qu'il possédait, il est plus naturel qu'il lui donnât son nom que l'empereur son père qui en réunissait tant d'autres, dont aucun ne fut appelé Lorraine.

² *Hæc est terra quæ prius regnum Austrasiarum dicebatur.* Iperius, Chron. Sithiu, apud Hist. Franc. t. VII, p. 267.

³ Il avait eu de Valdrade, sa concubine, deux filles et un fils, savoir : Gisèle, qui fut mariée à Godefroid, roi des Normands; Berthe, qui épousa un comte nommé Thibaut, et Hugues, qui fut moine à l'abbaye de Pruim.

Heristalium et Mersen, *Marsna*, un peu au-dessous de Liège : c'est là qu'ils firent le partage de la Lotharingie en deux parties égales. Ce fameux traité fut conclu le 8 août 870. Comme cet acte mémorable est une pièce très-importante à la géographie du moyen-âge, nous en avons fait une traduction raisonnée et une analyse détaillée, en adaptant les noms modernes des lieux aux noms anciens cités dans ce traité, et en comparant partout la géographie ancienne ou du moyen-âge à la géographie moderne; mais des raisons majeures, tout-à-fait indépendantes de notre volonté, nous ont forcé de les retrancher, de même que plusieurs autres articles qui nous ont paru pouvoir être supprimés sans nuire à l'intelligence des cartes. Cependant, pour donner une idée juste et nette de ce partage, nous allons en présenter un précis très-simple. Au surplus, ceux qui voudront connaître cet acte en entier, devront recourir au *Recueil diplomatique* de Miræus, ou à *l'Abbrégé latin* de Des Roches.

La Meuse, depuis son embouchure jusqu'à Liège, *Legia*, peut d'abord être considérée comme faisant la séparation de ces deux parties de la Lotharingie. A Liège on prit la rivière d'Ourte, jusqu'à sa source dans les Ardennes, entre les villages appelés *Bislanc* et *Tumbæ* dans le traité, actuellement Beling et Thommen, le premier dans le Luxembourg, et le second dans le grand-duché du Bas-Rhin. De là, on traça une ligne qui passait entre Arlon (déjà ainsi nommé) et Echternach, *Epternacum*, jusqu'à Metz, *Mettis*, où l'on se servit de la Moselle jusqu'à Toul, *Tullum*, et de ce point on coupa le pays de l'Ornois en deux, jusqu'aux sources de la Saône dans les montagnes des Vôges. On continua ensuite cette division par le mont Jura et par le milieu des terres où est aujourd'hui la Franche-Comté, jusqu'à Lyon. Tout ce qui est à la droite de ces rivières et de ces lignes échut à l'empereur Louis de Germanie, et tout ce qui est à la gauche échut à Charles-le-Chauve.

L'empereur Louis, frère de Lothaire II et neveu de Louis de Germanie et de Charles-le-Chauve, à qui Lothaire avait cédé les villes de Lausanne, Genève et Sion, et qui avait hérité de la Provence après la mort de son frère Charles, fut, à cause de ces accessions de domaines, exclu de ce partage, auquel il paraissait cependant avoir des justes prétentions.

La tranquillité que ce traité rendit à la Belgique ne fut pas de longue durée. La mort de Louis-le-Germanique arrivée au mois d'août 876, fut le signal de nouvelles hostilités. Charles-le-Chauve, oubliant la foi solennelle qu'il avait jurée à son frère, et les liens étroits qui l'attachaient à ses neveux, voulut avoir la partie de la Lotharingie qu'il avait cédée dans le dernier partage. Il se mit donc à la tête d'une armée de soixante mille hommes, et marcha sur Cologne.

Louis, roi de Saxe, fils de Louis-le-Germanique, qui avait succédé à son père, passa le Rhin avec une armée assez nombreuse, mais inférieure à celle de son oncle, et vint camper à Mayen, *Megenum* près d'Andernach. Le combat s'engagea pendant la nuit : en peu de temps toute l'armée française fut en déroute, et Charles, obligé de prendre la fuite, alla cacher sa honte à Antenai.

Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve, succéda à son père mort en 877. Ce prince pacifique, voulant terminer toutes les contestations relatives à la Lotharingie, se rendit à Herstal, *Heristalium*, pour ratifier avec Louis de Saxe, son cousin, le partage fait par leurs pères. Les deux princes eurent leur première entrevue à Mersen, *Marsna*, le 1^{er} novembre 878, et ils se rendirent ensuite à Foron, *Furo*, maison royale entre Maestricht et Aix-la-Chapelle, où ils conclurent un traité par lequel ils confirmèrent celui de 870. Louis-le-Bègue mourut l'année suivante. Ses deux fils, Louis et Carloman lui succédèrent conjointement dans le royaume de France. Louis de Saxe devait, selon le traité de Foron, protéger les deux jeunes rois; mais prêtant l'oreille aux insinuations perfides d'une fraction qui l'engageait à s'emparer du trône de France, il s'avança sur les frontières avec une puissante armée. Les deux rois français marchèrent à sa rencontre, et s'offrirent à lui donner la partie de la Lotharingie dont Charles-le-Chauve et Louis-le-Bègue avaient joui, s'il voulait abandonner ses projets hostiles. Louis de Saxe accepta cette proposition. En vertu de cette cession, la Lotharingie qui avait été partagée entre les rois de France et de Germanie, fut définitivement adjugée à ce dernier. Charles-le-Gros, frère de Louis de Saxe; Arnoul, duc de Carinthie, son neveu; Zuentibold, fils naturel, et Louis, fils légitime d'Arnoul, en furent rois successivement.

DESCRIPTION DE LA BASSE LOTHARINGIE

APRÈS LE PARTAGE DE L'AN 959.

Louis, surnommé *l'Enfant*, dernier roi de Lotharingie de la race de Charlemagne, étant mort le 21 janvier 912 sans postérité, les seigneurs du pays, affectionnés au sang de cet empereur, offrirent la couronne de Lotharingie à Charles-le-Simple, roi de France, fils posthume de Louis-le-Bègue, comme étant issu du sang de Charlemagne, et le proclamèrent roi de Lotharingie à Aix-la-Chapelle (*Aquæ Grani*), Charles avait de grandes obligations à un seigneur belge nommé Régnier, comte de Hainaut et de Hasbanie. Pour reconnaître ses services, et le récompenser de son zèle et de son attachement à son parti, il le créa duc de Lotharingie. Régnier mourut peu de temps après; et Charles-le-Simple voulant que le fils profitât des avantages accordés au père, continua cette dignité à Gislebert, fils aimé de Régnier. Ce prince doit être considéré comme le premier dans la liste des ducs bénéficiaires de la Lotha-

ringie; car ce n'est qu'en 929 qu'il commença réellement à exercer cette fonction, après qu'il eut été reconnu par Henri-l'Oiseleur, roi de Germanie. L'ingrat Gislebert sollicita Henri-l'Oiseleur à reprendre la Lotharingie. Henri, dont ces insinuations s'accordaient avec ses vues et ses intérêts, disputa ce trône à Charles-le-Simple. Ce différend fut terminé par une entrevue : les deux rois se rendirent le 7 novembre 921 dans un bateau qu'on avait attaché au milieu du Rhin, vis-à-vis de Bonn, où ils se jurèrent une amitié éternelle. Cet accord fut appelé le pacte de Bonn : Charles y prit le titre de roi de France occidentale, et Henri celui de roi de France orientale. Charles-le-Simple continua à régner dans la Lotharingie pendant deux ans, et Henri-l'Oiseleur n'y entra qu'en 923, après la déposition de Charles à Château-Thierry.

Les Gouvernements des provinces, étant à cette époque devenus

héréditaires, les ducs de Lotharingie et les rois de Germanie eurent de fréquentes guerres à soutenir contre les nouveaux seigneurs, qui, bien loin de s'opposer aux ennemis de la patrie, et de s'attacher à leurs souverains, ne cherchaient, à la faveur des troubles, qu'à étendre leur pouvoir, et affermir leur indépendance en affaiblissant l'autorité royale. Ce fut dans le même temps que les évêques cherchèrent à joindre la puissance temporelle à la juridiction ecclésiastique, et à se faire donner l'investiture des droits régaliens dans l'étendue de leurs diocèses, comme des fiefs relevant de l'empire.

L'empereur Othon, dit *le grand*, donna le gouvernement général de la Lotharingie à Brunon son frère, archevêque de Cologne, qui en prit le titre d'archiduc, probablement parce qu'il avait des ducs pour vassaux. Brunon prévoyant qu'il ne pourrait, dans ce temps de désordre et d'anarchie, supporter seul le fardeau d'une administration aussi compliquée, crut qu'il serait plus prudent de la diviser. Il partagea donc, de l'agrément de l'empereur, la Lotharingie en deux parties : l'une qui est au midi, fut appelée *Haute Lotharingie*, et plus souvent Mosellane, *Mosellana*, parce qu'elle était arrosée par la Moselle, dans toute sa longueur. Elle renfermait tous les pays situés entre la Meuse et le Rhin, depuis l'embouchure de la Moselle, allant au midi, excepté Mayence, Spire, Worms et leurs territoires; c'est-à-dire qu'elle comprenait l'Alsace, la Lorraine, et la partie méridionale du duché de Luxembourg et de l'évêché de Trèves. Brunon donna ce gouvernement à Frédéric 1^{er}, comte de Bar, beau frère de Hugues Capet, qui devint ainsi vassal immédiat de l'archevêque Brunon. L'autre partie

qui est au nord, fut nommée *Basse Lotharingie* ou duché de Lothier; elle renfermait les provinces situées entre le Rhin et l'Escaut; c'est-à-dire qu'elle comprenait toute la Belgique moderne, excepté la Flandre occidentale, et la partie de la Flandre orientale bornée par la rive gauche de l'Escaut et le canal de la Lieve; la partie du grand-duché du Bas-Rhin qui est en-deçà de ce fleuve; les provinces de Zélande et du Brabant hollandais, avec quelques portions de celles de Gueldre, d'Utrecht et de Hollande; et enfin la partie orientale du département français du Nord, où sont les villes de Cambrai, Valenciennes, le Quesnoi, Landrecies, Maubeuge, Avesnes, etc. Brunon se réserva le gouvernement de la Basse Lotharingie, dont il confia ensuite l'administration à Godefroid 1^{er}, connu sous le titre de comte de Verdun, et plus communément sous celui de comte d'Ardenne. Brunon exerça cependant jusqu'à sa mort l'autorité suprême tant dans la Haute que dans la Basse Lotharingie.

La Basse-Lotharingie fut désormais étroitement unie à la Germanie, et perdit dès lors le titre de royaume. Après avoir été gouvernée par les ducs de la maison d'Ardenne, à commencer à Godefroid 1^{er}, elle passa en 1106 à celle de Louvain, qui la conserva jusqu'en 1406. Pendant toute cette période, qui comprend un espace de trois siècles, la Belgique resta soumise à des princes particuliers qui avaient le titre de ducs, de comtes et de marquis; et son histoire, perdue en quelque sorte dans les annales particulières des petites provinces, ne présente rien de bien intéressant sous le rapport de la géographie.

DESCRIPTION DES XVII PROVINCES BELGIQUES,

SOUS LA DOMINATION DE LA MAISON DE BOURGOGNE.

La maison de Bourgogne, issue de celle de France de la branche des Valois, avait uni à son domaine, soit par ses alliances, soit par ses acquisitions ou par ses conquêtes, la plupart des provinces qui étaient comprises dans la Basse Lotharingie, savoir : les comtés d'Artois, de Flandre, et la seigneurie de Malines en 1383; le comté de Namur en 1421; les duchés de Brabant, de Limbourg, le pays d'Outre-Meuse¹, et le marquisat d'Anvers en 1430; les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et la seigneurie de Frise en 1436; et le duché de Luxembourg en 1441 et 1448. Toutes ces provinces passèrent, en 1477, à la maison d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles-le-Hardi, dernier duc de la maison de Bourgogne, avec Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III. Les provinces d'Utrecht et d'Over-Yssel avec le pays de Drenthe, y passèrent sous le règne de Charles-Quint en 1527; la seigneurie de Groningue avec les Ommelandes², en 1536; et le duché de Gueldre avec le comté de Zutphen en 1543.

Voici par qui et comment ces provinces ont été réunies sous un même chef. Le comte de Flandre, Louis de Créci, comte de Névers

et de Rethel, acquit en 1333 la ville et la seigneurie de Malines, avec ses dépendances, d'Adolphe de la Marck, évêque de Liège, pour cent mille réaux d'or. Renaud de Gueldre et Guillaume de Juliers étaient avoués³ de Malines. Louis, afin de s'assurer une possession indépendante, acheta leurs droits pour soixante-six mille livres tournois. Louis de Créci avait épousé Marguerite de France; et quoi qu'elle ne fût que la seconde fille du roi Philippe-le-long, et petite fille d'Othon, comte de Bourgogne, et de Mahaut, comtesse d'Artois, elle succéda cependant aux comtés de Bourgogne et d'Artois, et à la seigneurie de Salins qui lui échurent en 1361 par la mort de Philippe, duc et comte de Bourgogne, son petit neveu. Louis de Mâle, fils unique de Louis de Créci et de Marguerite, hérita de tous leurs biens, qui passèrent en 1383 à Marguerite de Flandre sa fille unique; et Marguerite, ayant épousé Philippe-le-Hardi, porta par cette alliance tous ses domaines dans la maison de Bourgogne.

Jeanne, duchesse de Brabant, n'ayant point eu d'enfants de ses

¹ Le pays appelé d'Outre-Meuse se composait des trois pays de Daelhem, Fauquemont et Rolduc.

² Le pays de Groningue était divisé en deux parties : l'un appelé la Seigneurie, comprenait la ville et son district; l'autre dite les *Ommelandes*, comprenait tout le plat pays.

³ On appelait ainsi autrefois le patron, le protecteur d'une église, d'une abbaye, d'une communauté religieuse : les avoués étaient les gardiens du temporel des églises. C'étaient ordinairement des seigneurs puissants qui jouissaient de certains droits ou redevances à cause de la protection qu'ils accordaient; ces droits étaient désignés sous le nom d'avouerie.

(Répertoire de Merlin, au mot *Avoué*.)

deux maris, Guillaume, comte de Hollande, mort en 1346, et Wenceslas, mort en 1383, appela à sa succession Marguérite, sa nièce, épouse de Philippe-le-Hardi, avec ses enfans, par un diplôme daté de Tournai en 1399.

Philippe partagea ses états entre ses trois fils. Jean, l'aîné, eut le duché et le comté de Bourgogne, la seigneurie de Salins, les comtés de Flandre, d'Allost, d'Artois, et les seigneuries de Termonde et de Malines. Il donna à Antoine, son second fils, les duchés de Brabant et de Limbourg, le marquisat d'Anvers et le pays d'Outre-Meuse. Philippe, le plus jeune, eut les comtés de Névers et de Rethel, la baronnie de Donzy, les terres de Château-Renault, de Braux et de Champagne. Ces dispositions ne furent exécutées qu'après la mort de Philippe-le-Hardi.

Philippe-le-Bon, fils unique de Jean-sans-Peur, et petit fils de Philippe-le-Hardi, n'eut pas plus tôt recueilli la succession de son père, qu'il songea à s'agrandir. Il commença par acquérir le comté de Namur, les villes, terres et seigneuries de Béthune, Bailleul, Péteghem, Poilvache, et les Quatre-Métiers de Flandre, qui sont Hulst, Bouchoute, Axel et Assenède, qui lui furent vendus en 1421 par Jean III, comte de Namur.

Les duchés de Brabant, de Limbourg, le marquisat d'Anvers et le pays d'Outre-Meuse, qui avaient été donnés en partage à Antoine de Bourgogne, passèrent successivement à ses deux fils, Jean et Philippe. Après la mort de ce dernier, il s'éleva une contestation pour la succession, entre Marguérite, comtesse de Hainaut, fille de Philippe-le-Hardi, et Charles de Bourgogne, comte de Névers; mais Philippe-le-Bon, sans attendre la décision de ce différend, se rendit incontinent à Louvain où il se fit reconnaître duc de Brabant, et se mit ensuite en possession du duché de Limbourg, du marquisat d'Anvers et du pays d'Outre-Meuse, au mépris des droits du jeune comte de Névers, son pupille.

Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et dame de Frise, n'ayant point eu d'enfant du duc de Brabant, Jean IV, son époux, reconnut pour son héritier le duc Philippe-le-Bon, son cousin germain. Philippe, qui s'était déjà fait nommer *ruwart* ou régent, entra en possession de ces comtés et seigneurie après la mort de Jacqueline, en 1436.

Elisabeth de Gorlitz, duchesse de Luxembourg, inquiétée dans ses droits de propriété par Frédéric, électeur de Saxe, et Guillaume, landgrave de Thuringe, son frère, recourut à la protection de Philippe-le-Bon, qu'elle nomma *mambour* ou gouverneur du pays, en 1441, et à qui elle céda la propriété du duché en 1448. Après la mort d'Elisabeth, arrivée en 1451, Philippe prit le titre de duc de Luxembourg, et fut reconnu en cette qualité dans une assemblée générale des états, tenue le 25 octobre 1451.

Charles-le-Hardi, fils de Philippe-le-Bon, succéda en 1467 à tous les états de son père, auxquels il ajouta le duché de Gueldre et le comté de Zutphen. Arnoul, comte d'Egmont, à qui ces pays appartenaient, les lui transporta par forme d'engagement en 1472, pour trois cent mille florins d'or; et comme Gérard, duc de Juliers, avait des droits sur ces deux provinces, Charles les lui acheta pour quatre-vingt mille florins du Rhin, et s'assura ainsi une possession indépendante. Charles, petit-fils d'Arnoul, revendiqua le patrimoine de ses ancêtres par la voie des armes. Il eut d'abord de grands succès pendant la minorité de Charles-Quint¹, qui enfin lui reprit toutes les places qu'il avait emportées, et le força par un traité conclu en 1528, à lui céder le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, en cas où il mourût sans enfans, et il confirma ce traité par un autre du 10 décembre 1536. Malgré cette cession, le duc de Juliers prétendit que la Gueldre et le comté de Zutphen lui appartenaient; mais il dut se désister de ses prétentions en faveur de Charles-Quint, qui l'obligea à signer un traité, le 7 septembre 1543.

La seigneurie de Frise a été possédée en grande partie par les comtes de Hollande; l'autre partie était disputée par les ducs de Saxe, qui en revendiquaient la possession. Les ducs de Bourgogne, ayant acquis les comtés de Hollande et de Zélande, soutinrent à leur tour leurs droits sur la Frise. L'empereur Maximilien, pour mettre fin à ces contestations, créa Albert, duc de Saxe, gouverneur perpétuel de la Frise, sous le nom de comte ou de podestat, qui en prit possession en 1498. Les Frisons se révoltèrent contre

George, son successeur, et se soumirent au duc de Gueldre qu'ils nommèrent gouverneur souverain; mais celui-ci céda ses droits en 1515 à l'archiduc Charles, connu depuis sous le nom de Charles-Quint.

La seigneurie de Groningue et les Ommelandes après avoir été long-temps agitées par des guerres de succession, avaient aussi reconnu Charles, duc de Gueldre, pour leur souverain; mais ce prince, pensant que cette accession de domaine ne le rendrait pas plus puissant, puisqu'il ne se sentait pas en état de le défendre, céda ses droits à Charles-Quint, par les traités de 1528 et 1536; et les états du pays se soumirent à cet empereur.

La seigneurie d'Utrecht et la province d'Over-Yssel passèrent, en 1528, au pouvoir du même monarque, par la concession que lui en fit l'évêque Henri de Bavière qui, ne pouvant résister à ses sujets révoltés, et aux attaques du duc de Gueldre, en transporta à Charles-Quint la souveraineté temporelle, du consentement du clergé et des états. Ce transport fut confirmé par une bulle du pape Clément VII, donnée à Rome le 20 août 1529.

C'est par ce système de centralisation, suivi par les princes de la maison de Bourgogne, que nos différentes provinces se sont trouvées successivement réunies sous leur souveraineté, et qu'elles sont passées sous la domination de la maison d'Autriche.

La Belgique, telle qu'elle existait sous les ducs de Bourgogne, jusqu'à la séparation des provinces du nord sous Philippe II, comprenait quatre duchés, ceux de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre; sept comtés, savoir, la Flandre, l'Artois, le Hainaut, le comté de Namur, la Hollande, la Zélande, et le comté de Zutphen qui était réuni à la Gueldre; un marquisat, celui d'Anvers, et cinq seigneuries, qui sont Malines, Utrecht, la Frise, l'Over-Yssel et Groningue. Le pays de Liège, autrefois enclavé dans la Belgique, n'en faisait cependant pas partie: il était gouverné par ses princes-évêques, et dépendait du cercle de Westphalie, qui formait une division de l'Allemagne.

Le duché de Brabant, la plus grande des provinces belgiques, était bornée au nord par la Hollande et la Gueldre, dont il est séparé par la Meuse; à l'orient par la Gueldre et l'évêché de Liège; à l'occident par la Zélande, la Flandre et le Hainaut, et au midi par le comté de Namur. Son étendue géodésique ou itinéraire était du nord au sud, c'est-à-dire de Megen à Gembloux, de vingt-cinq lieues, et de l'est à l'ouest, de vingt lieues dans sa plus grande largeur. Il était divisé en quatre quartiers qui prenaient les noms de leurs villes principales, savoir, Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-Duc. La ville de Louvain, si célèbre par son université fondée en 1426 par Jean IV, duc de Brabant, tenait le premier rang dans les états du duché dont elle fut long-temps regardée comme la capitale. Les autres villes de ce quartier étaient Tirlemont, Léau ou Leeuwe, Diest, Haelen, Sichein, Jodoigne, Hamant, Landen, etc. Le quartier de Bruxelles était divisé en pays flamand et pays wallon, selon les différens langages qu'on y parle. Le pays flamand comprenait Bruxelles, Malines, seigneurie particulière, et Vilvorde; le Brabant-wallon ou Roman-pays comprenait Nivelles et Gembloux. Le quartier d'Anvers s'étendait depuis l'Escaut jusqu'au pays de Liège, et comprenait le marquisat d'Anvers, la baronnie de Bréda et le marquisat de Berg-op-Zoom. Le marquisat d'Anvers, qui formait une des dix-sept provinces, contenait les villes d'Anvers, de Lierre, d'Hérenthals, et l'abbaye de Tongerlo. La baronnie de Bréda, connue dans l'histoire dès le commencement du XII^e siècle, avait sous sa juridiction les villes de Sevenbergen, de Rosendael, et la seigneurie d'Oosterhout. Berg-op-Zoom était autrefois une des dépendances de cette baronnie; mais le duc de Brabant Jean I^{er}, la partagea en 1287 entre Rase de Gavre, sire de Liedekerck, et Gérard de Wesemael, sire de Quabeke, qui eurent, l'un Bréda, l'autre Berg-op-Zoom avec leurs dépendances. Charles-Quint érigea Berg-op-Zoom en marquisat, en 1533, en faveur d'Antoine de Berg. Depuis ce temps, il est passé dans six familles différentes, par les mariages des héritières. Ce pays comprenait la ville de Berg-op-Zoom, le bourg d'Oudenbosch, Lillo, Santvliet et Steenbergen. Le quartier ou la mairie de Bois-le-Duc était divisé en quatre territoires, le Maesland ou pays de Meuse, l'Oosterwyk, le Peeland et le Kempenland ou Campine. Il comprenait les villes de Bois-le-Duc, Ravestijn, Megen et Grave, dans le Maesland; les bourgs d'Oosterwyk, Boxel, Tilbourg et Goerle, dans l'Oosterwyk; la ville d'Helmont et la commanderie de Gemert, dans le Peeland; et la ville d'Eindhoven dans la Campine brabançonne.

¹ Charles-le-Hardi fut tué à la bataille de Nanci en 1477; et Aldophe, fils d'Arnoul, le fut au siège de Tournai la même année.

Le nombre total des villes de l'ancien duché de Brabant était de vingt-six, et celui de ses villages, d'environ sept cents.

Le Limbourg était anciennement un comté particulier, possédé par les seigneurs de la maison de ce nom. Henri, le plus ancien qui soit connu, vivait en 1071. Henri, son fils et son successeur, fut créé duc de Basse-Lotharingie après la mort de Godefroid de Bouillon. C'est le premier qui prit le titre de duc de Limbourg. Sa postérité a possédé ce duché jusqu'en 1282, qu'Adolphe, comte de Berg, et de Meurs, ayant hérité de ce duché de Waleram III, son oncle, dernier duc, le vendit à Jean I^{er}, duc de Brabant. Mais Renaud, comte de Gueldre, qui avait épousé Ermengarde, fille de Waleram, protesta à main armée contre cette vente, comme étant faite à son préjudice. Ce différend donna lieu à une guerre cruelle, qui fut terminée par la bataille de Woringen, entre Nuys et Cologne, où le duc Jean remporta une victoire complète, le 5 juin 1288. Le résultat de cette victoire fut la réunion du Limbourg au Brabant, qui depuis y resta annexé sous la même constitution.

Le duché de Limbourg était borné au nord et à l'orient par celui de Juliers; à l'occident et au midi, par l'évêché de Liège. Son étendue du nord au midi était de quatorze lieues, et de l'est à l'ouest d'environ huit lieues. Il comprenait les cinq bans de Baelen, de Herve, de Montzen, de Walhorn et de Sprimont. Les comtés de Daelhem, Fauquemont, et le pays de Rolduc formaient un quartier séparé, que l'on appelait le *pays d'Outre Meuse*. Le nombre des villes de ce duché était de cinq, et celui de ses villages, de cent vingt-trois. L'empereur Charles-Quint s'étant assuré la possession de la ville de Maëstricht, dans la diète d'Augsbourg en 1530, la réunit au Limbourg, quoiqu'elle fût enclavée dans le pays de Liège, dont elle dépendait pour le spirituel.

La province de Luxembourg, qui dans l'origine n'avait que le titre de comté, fut érigée en duché par l'empereur Charles IV, en faveur de son frère Wenceslas, par acte du 13 mars 1354. Elle était bornée au nord par le duché de Limbourg et l'évêché de Liège; à l'occident par le même évêché et la Champagne; à l'orient par l'évêché de Trèves, et au midi par la Lorraine. Sa plus grande longueur du nord au sud était de trente lieues, et sa plus grande largeur de l'est à l'ouest de vingt-deux. Outre sa grande division ethnographique en partie allemande et partie française, le duché de Luxembourg se divisait encore en dépendances et annexes. Les dépendances étaient les prévôtés de Luxembourg, de Bastogne, de Marche, d'Orchimont, de Saint-Mard, d'Echternach, de Diekirch et de Bitbourg; le comté de La Roche; les seigneuries de Durbuy, Mirwart, Munster, Mont-S'-Jean, Differdange, Neufchâteau, Mersch, Focan, Schleyden, Aywaille et Vitry; la justice de Grevenmacher, et un grand nombre de comtés et seigneuries particulières. Les annexes étaient le comté de Chiny, le duché de Carignan ou Yvoi, le marquisat d'Arlon, la prévôté de Virton, les comtés de Vianden, Salm, Wiltz et Rochefort; les seigneuries de Saint-Vith, Saint-Hubert, Thionville, Montmédi, Damvillers et de Marville, avec leurs dépendances. Cette province contenait vingt-trois villes et onze cent et huit villages.

La Gueldre devint, sous les rois de France de la seconde race, une seigneurie indépendante. Les seigneurs qui n'en étaient d'abord que gouverneurs, s'en rendirent peu à peu souverains propriétaires. Cette seigneurie fut érigée en comté en 1079 par l'empereur Henri III. Othon de Nassau, qui en fut le premier comte, réunit en 1080, par son mariage avec Sophie, fille unique de Wicmann, comte de Zutphen, le comté de Zutphen à celui de Gueldre, qui, depuis cette époque, ne firent plus qu'un état. L'empereur Louis de Bavière l'érigea en duché en 1329.

Le duché de Gueldre, avec le comté de Zutphen était borné au nord et au nord-ouest par l'Over-Yssel et le Zuiderzée; à l'orient et au midi par les duchés de Clèves et de Juliers, et à l'occident par la seigneurie d'Utrecht, la Hollande, le Brabant et le pays de Liège. Son étendue du nord au sud, c'est-à-dire d'Elburg à Erkelens, était de trente lieues; et de l'est à l'ouest, elle variait de une à quatorze. Ce duché comprenait la province et le haut-quartier. La province était divisée en trois quartiers, qui sont le Bétuwe, où est Nimègue, le Wéluwe, où est Arnhem, et le comté de Zutphen. Le haut-quartier, qui était proprement le duché de Gueldre, comprenait les villes de Gueldre, Ruremonde et Venloo. Le nombre des villes de toute la province était de vingt-deux, et celui des villages d'environ trois cents.

La Flandre, appelée anciennement *Flandrensis pagus*, n'était dans le principe qu'un canton resserré dans un espace fort étroit, ne comprenant que ce qu'on a nommé depuis le Franc de Bruges. Mais ce pays prit une plus grande extension sous le règne de Charles-le-Chauve, quand en 863 ce prince donna pour dot à sa fille Judith, qui avait épousé Baudouin *Bras-de-Fer*, tous les pays renfermés entre l'Escaut, la Somme et l'Océan, qui furent érigés en comté, dont Arras devint la capitale. La Frandre s'agrandit successivement dans les siècles suivans : la partie flamande du comté d'Eenham et de l'ancien Brabant où sont les villes de Grammont, Audenaerde et Gand, y fut réunie en 1050; et le comté d'Alost en 1174. La seigneurie de Termonde, qui formait dans l'ancien Brabant un état indépendant, fut également réunie à la Frandre en 1347, mais ce n'est qu'en 1355 que les comtes en eurent la possession directe.

Le comté de Flandre, tel qu'il existait sous la maison de Bourgogne, était borné au nord par le Hondt ou Escaut occidental, qui le séparait de la Zélande; à l'orient par l'Escaut, le Brabant et le Hainaut; au midi par le comté d'Artois, et au nord-ouest par la mer d'Allemagne. Sa plus grande longueur du nord au midi, c'est-à-dire de l'Ecluse à Marchiennes, était de vingt lieues, et sa plus grande largeur de l'est à l'ouest de vingt-huit, depuis Rupelmonde jusqu'à Gravelines. Il comprenait trente villes, dont les principales étaient Gand, Bruges et Ypres, qui avaient le titre de capitales; Lille, Douai, Tournai, Courtrai, Audenaerde, Alost, Termonde, Nieuport, Dunkerque, Gravelines, Furnes, etc. On y comptait encore un grand nombre de petites villes ou gros bourgs, et onze cent cinquante-quatre villages.

Cette province était partagée par l'Escaut en comté et en seigneurie, soumise, l'une à la France et ainsi appelée, parce que le comte de Flandre était le premier des vassaux de la couronne et l'un des douze pairs de France; l'autre ressortissant à l'empire, et ainsi nommée, parce que le chef de la Flandre n'y était considéré que comme seigneur, portant le titre de prince du Saint-Empire. Le comté était subdivisé en deux autres parties séparées par la Lys : tout ce qui est à la gauche de cette rivière, au nord, était désigné sous le nom de Flandre *flamingante* ou flamande, et tout ce qui est à la droite, au midi, sous celui de Flandre *gallicante* ou française. Ces dénominations viennent des deux différens idiomes qu'on y parle : sous la Flandre flamande sont compris Gand, Ypres, Bruges et le Franc, et sous la Flandre française, Lille, Douai et Orchies. La seigneurie recevait également une subdivision en *fiefs* et en *alleus*. Les fiefs étaient le comté d'Alost, le pays de Waes, où sont Beveren, Saint-Nicolas, Lokeren, Tamise, etc.; les Quatre-Métiers, qui sont Hulst, Axel, Bouchoute et Assenède; et les terres au-delà de l'Escaut, qui, réunis, n'étaient considérés que comme un seul fief de l'empire. Les alleus étaient les villes de Termonde, de Grammont et le château de Bornhem. Ainsi, sous le rapport de la langue, la Flandre était séparée par la Lys, comme elle l'était par l'Escaut sous celui de la juridiction.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, n'ayant point eu d'enfant, donna pour dot en 1180, à sa nièce Isabelle de Hainaut, qui épousait Philippe-Auguste, roi de France, les cantons d'Arras et de Térouanne, et les villes de Saint-Omer, Aire, Hesdin, Bapaume, Saint-Pol, Guines, Lillers, Ardres, Lens, Boulogne, Richebourg et d'autres lieux de l'avouerie de Béthune. C'est l'origine de la province d'Artois, érigée en comté par S^t Louis, roi de France, l'an 1237, en faveur de Robert son frère qui en fut le premier comte. Robert II eut pour héritière sa fille Mahaut, épouse d'Othon, comte de Bourgogne. Jeanne, leur fille, épousa le roi Philippe-le-Long, et n'en eut que deux filles, Jeanne et Marguerite. La postérité de Jeanne ne régna pas long-temps, et le comté passa à Louis de Mâle, fils de Marguerite et de Louis de Créci, comte de Flandre.

Le comté d'Artois était borné au nord par la Flandre; à l'est par le Hainaut et le Cambrésis; au sud par la Picardie, et à l'ouest par le Boulonois. Son étendue du nord au midi était de douze lieues, et de l'est à l'ouest de dix-huit. On le divisait en douze contrées, savoir : le gouvernement d'Arras, l'avouerie de Béthune, le comté de Saint-Pol, la régale de Térouanne, les bailliages de Saint-Omer, d'Aire, de Hesdin, de Lillers, de Lens, de Bapaume, d'Avesne-le-Comte et d'Aubigny. Cette province comprenait dix villes proprement dites, et sept cent cinquante-quatre villages. Arras en était la capitale.

Les premiers comtes héréditaires de Hainaut réunirent à leur

domaine le comté d'Eenham ou ancien Brabant en 1029; celui de Valenciennes en 1050, excepté le château de ce nom, qui resta aux châtelains héréditaires, qui étaient seigneurs d'Ostrevant, dont Bouchain était la capitale; et ce château ne fut incorporé au Hainaut, avec le comté d'Ostrevant qu'en 1160. La ville d'Ath avec ses dépendances y fut également réunie en 1136, et elle forma une châtelainie, dans laquelle étaient compris Condé, Leuze, Antoing et cent vingt-et-un villages. La ville de Braine, qui était appelée anciennement Braine-la-Villotte, y fut encore réunie en 1158; et le comte Baudouin IV, qui en avait fait l'acquisition du chapitre de S^{te} Waudru à Mons, substitua le nom de Braine-le-Comte à celui de Braine-la-Villotte. Cette province fut réunie à la Flandre en 1169, et elle y resta jusqu'en 1279.

Le comté de Hainaut était borné au nord par la Flandre; à l'orient par le Brabant, le comté de Namur et le pays de Liège; à l'occident par la Flandre et l'Artois; et au sud par la Picardie. Son étendue du nord au midi était de quinze lieues; mais elle variait de l'orient à l'occident entre douze et vingt. La ville de Mons était la capitale de ce comté.

La province de Namur devint, au milieu du X^e siècle, comme la plupart des provinces de France, d'Italie et de Lotharingie, un état indépendant. Gérard, l'un des plus puissans seigneurs de la Lotharingie, s'empara de la partie de cette province située sur la rive gauche de la Meuse, qu'il sauva de la fureur des Normands. C'est lui qui jeta les premiers fondemens de la souveraineté des comtes de Namur. Il mourut vers l'an 899. Bérenger, qui lui succéda, doit être regardé comme le premier comte héréditaire: c'est de lui du moins que proviennent les comtes de Namur de la première race. Le comté de Namur passa à la maison de Hainaut en 1189; à celle de Flandre en 1263, et enfin à celle de Bourgogne en 1421, par l'acquisition qu'en fit le duc Philippe-le-Bon.

Le comté de Namur était borné au nord par le Brabant, dont il était séparé par la chaussée des Romains qui va de Bavai à Tongres; à l'orient et au midi par le pays de Liège, et à l'occident par le pays de Liège et le comté de Hainaut. Il n'avait que douze lieues de longueur, sur dix de largeur, et comprenait les villes de Namur, capitale du comté, Charleroi, Charlemont, enclavé dans le pays de Liège; Mariembourg, enclavé dans le Hainaut; Bouvigne, Walcourt, et cent quatre-vingt-deux villages.

La Hollande n'était dans l'origine qu'un petit canton, compris entre la Meuse, le Rhin et l'Océan, appelé comté de Gérolfe, du nom de l'officier qui en était gouverneur. L'empereur Charles-le-Gros voulant récompenser Gérolfe de ses services, rendit sa dignité héréditaire. Arnoul, successeur de Charles, confirma cette disposition, et céda à Gérolfe, en 889, la propriété de certaines terres situées dans les limites de son gouvernement. Telle est l'origine du comté de Frise, qui ne prit le nom de Hollande que sous Thiéri V, qui, ayant succédé au comté de Frise en 1061, est le premier qui ait pris dans ses diplômes le titre de comte de Hollande. Le comté de Hollande passa en 1300 dans la maison de Hainaut, puis dans celle de Bavière, et enfin dans celle de Bourgogne, par la cession qu'en fit en 1433 la comtesse Jacqueline à son cousin Philippe-le-Bon. Après avoir reçu plusieurs agrandissemens, le comté de Hollande se trouva borné au nord et à l'ouest par la mer d'Allemagne; à l'est par le Zuiderzée, la seigneurie d'Utrecht, et une partie de la Gueldre; et au midi par le Brabant et la Zélande. Sa plus grande longueur du nord au sud était de vingt-cinq lieues, et de l'orient à l'occident de dix. La Hollande se divisait en méridionale et septentrionale ou West-Frise. Elle renfermait vingt-neuf villes, et plus de quatre cents villages.

La Zélande, appelée anciennement *Wasda*, ne prit le titre de comté que vers le milieu du XIII^e siècle. Elle passa avec la Hollande sous la domination des comtes de Hainaut en 1300, et sous celle des ducs de Bourgogne en 1436, dans la personne de Philippe-le-Bon. Cette province était bornée au nord par la Hollande; à l'orient par le Brabant; au midi par l'Escaut occidental ou Hondt, et à l'occident par la mer d'Allemagne. On la partageait en deux parties: l'orientale, au-delà de l'Escaut, comprenait les îles de Schouwen, Tholen et Filipsland; l'occidentale, en-deçà de l'Escaut, se composait des îles de Walcheren, Nord et Sud-Beveland, et Wolfersdyk. Toutes ces îles renfermaient neuf villes, dont les principales étaient Middelbourg, capitale du comté, Flessingue, Veere, Tholen, Zierikzée, et cent-cinq villages.

La seigneurie de Malines a eu ses comtes particuliers dès le

VI^e siècle. Elle vint par la suite au pouvoir des évêques de Liège, qui en nommèrent *avoués*, c'est-à-dire protecteurs, les seigneurs de la maison de Berthaut. La ville de Malines s'étant agrandie au-delà de la Dyle, par une partie de la terre de Sempst qui appartenait à cette maison, ces seigneurs se qualifièrent du titre de seigneur de Malines, dont ils usurpèrent à peu près la souveraineté. Cette province ne comprenait, outre la ville de Malines, que six villages enclavés dans le Brabant; ce sont, d'un côté, ceux de Hombeck, Heffen, Leest, Muysen et Héver; c'est ce qu'on appelait le *district*, qui, outre ces cinq villages, comprenait six hameaux. De l'autre, c'est le village de Heyst-op-den-Berg, situé à l'orient et à quatre lieues de Malines, avec sept hameaux et le village de Ghestel, sur la Grosse-Nèthe; et c'est ce qu'on nommait le *ressort*. Le duc Philippe-le-Bon sépara cette seigneurie de ses autres domaines pour en faire une des dix-sept provinces.

Clément Willebrord, né dans le Northumberland, vers l'an 658, évêque des Frisons dès l'an 696, établit son siège épiscopal à Utrecht. Charles-Martel lui donna le château de ce nom avec ses dépendances. Charlemagne l'enrichit de nouveaux domaines; et les évêques d'Utrecht devenus ainsi souverains temporels, s'agrandirent par les dons que leur firent les empereurs et les princes en différens temps. Ils obtinrent successivement les pays compris entre le Leck et l'Yssel, l'île de Bommel, et le comté de Westflinge, renfermé dans celui de Gérolfe. Godsfroid de Rhenen, issu des anciens seigneurs d'Utrecht, devenu évêque en 1157, annexa la ville de Rhenen au domaine épiscopal, et fit élever sur la rive gauche de l'Yssel, un château qu'il appela *Montfort*.

La seigneurie d'Utrecht était bornée au nord par le Zuiderzée, et par une partie de la Hollande; à l'orient et au midi par la Gueldre, et à l'occident par la Hollande. Ses villes proprement dites étaient Utrecht, capitale, Amersfort, Rhenen, Montfort et Wyk-te-Duurstede. Le nombre de ses villages était de soixante et dix.

Il y a plusieurs pays, très-distingués les uns des autres, auxquels le nom de Frise est commun. L'*Oost-Frise*, ou Frise orientale, qui avait la ville d'Emden pour capitale, était une principauté comprise sous le cercle de Westphalie. La *West-Frise*, ou Frise occidentale est proprement la Hollande septentrionale. La *Petite-Frise*, ou seigneurie de Groningue; et la *Frise-propre*, ou seigneurie de Frise. Celle-ci était bornée au nord par l'Océan; à l'orient par les provinces de Groningue et d'Over-Yssel; au midi par cette dernière province et le Zuiderzée, et à l'occident par le Zuiderzée. Elle avait environ quarante-cinq lieues de circuit, et renfermait onze villes et quatre cent quatre-vingt-dix villages. Leenwarden en était la capitale.

Les évêques d'Utrecht furent autrefois les souverains spirituels et temporels de la seigneurie d'Over-Yssel, mais il leur en coûta cher pour la conserver, à cause des guerres fréquentes qu'ils eurent à soutenir contre leurs propres sujets, qui tentaient sans cesse de s'affranchir de leur domination. Cette seigneurie confinait au nord à celles de Frise et de Groningue; elle avait l'évêché de Munster à l'orient, le comté de Zutphen au midi, et à l'occident elle touchait à la Gueldre et au Zuiderzée. Sa plus grande longueur du nord au sud était de vingt-quatre lieues, et sa plus grande largeur de l'est à l'ouest, de seize. On divisait cette province en trois bailliages, savoir, 1^o Le Zalland, qui contenait les trois grandes villes, Déventer, capitale de la province, Campen et Zwolle; la ville de Hasselt et quatre bourgs; le bailliage d'Ysselmyde et dix-huit villages. 2^o Le bailliage de Vollenhoven, qui comprenait Steenwyk, la châtelainie de Guurre, les forts de Blokzyl et Zwart-Sluis; neuf bailliages, et la châtelainie de Coeverden. 3^o Le bailliage de Twente, qui se divisait en neuf justices, et contenait les villes d'Oldenzaal, Almelo, Enschede, Oostmarsen, Delden, Goor, Ryssen et Diepenheim. Le nombre des villes de cette province était de onze, et celui de ses villages de cent un. Ce pays fut dans la suite partagé en deux parties qui forment aujourd'hui les provinces d'Over-Yssel et de Drenthe.

L'empereur Henri III donna, l'an 1040, la seigneurie de Groningue avec ses dépendances aux évêques d'Utrecht; mais les habitans de ce pays se sont constamment réunis à ceux de l'Over-Yssel pour défendre leur liberté commune, et ils parvinrent à se soustraire à l'autorité de ces prélats. La seigneurie de Groningue était bornée au nord par la mer du nord; à l'orient par l'Oost-Frise ou Frise orientale, dont elle était séparée en partie par le Dollart, golfe formé

en 1227 par une inondation; au midi par l'Over-Yssel, et à l'occident par la seigneurie de Frise. Son étendue du nord au midi était de sept à huit lieues et de l'est à l'ouest de douze. On la divisait

en deux parties, la ville de Groningue, capitale de la province, et les terres appelées Ommelandes qui formaient le plat pays, et renfermaient quatre cent quarante-cinq villages.

DESCRIPTION DES PAYS-BAS-AUTRICHIENS,

DEPUIS L'UNION D'UTRECHT JUSQU'AU TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO.

L'empereur Charles-Quint, qui pendant cinquante ans avait été l'arbitre ou plutôt le dominateur de l'Europe, se démit volontairement, en 1556, de l'empire en faveur de son frère Ferdinand, et laissa l'Espagne, les Pays-Bas¹ et ses autres états à son fils Philippe. Les provinces belgiques se trouvèrent donc ainsi soumises à l'Espagne.

L'extrême sévérité que Philippe II déploya dès le commencement de son règne contre les protestans, excita ses sujets à la révolte, et amena la séparation des provinces septentrionales, qui se constituèrent en république des *Provinces-Unies*, par la fameuse *Union d'Utrecht* du 29 janvier 1579, et furent reconnues par toute l'Europe comme un état libre et indépendant. Les provinces méridionales continuèrent de rester sous la domination espagnole jusqu'en 1715.

Après une guerre terrible qui avait duré quatre-vingts ans, le roi d'Espagne, Philippe IV, se vit enfin forcé d'accéder aux conditions du traité de Munster, conclu le 30 janvier 1648, par lequel il reconnut les états-généraux des Pays-Bas-réunis pour libres et souverains, et renonça à tous ses droits pour lui et ses successeurs. L'échange des villes et des cantons qui étaient à la bienséance réciproque des deux puissances, fut réglé par ce traité, et la ligne frontière entre les deux états y fut définitivement tracée. L'Espagne céda aux états-généraux, dans le Brabant, la baronnie de Bréda, le marquisat de Berg-op-Zoom et la mairie de Bois-le-Duc, que les Hollandais considéraient comme pays conquis; dans la Flandre, les métiers de Hulst et d'Axel; dans le Limbourg, la ville de Maestricht, avec le comté de Vroenhoven, les terres de Rédemption et les bans de Saint-Servais². Les états-généraux restituèrent à l'Espagne le haut quartier de Gueldre, qui comprenait les villes de Gueldre, Ruremonde et Venloo.

Les guerres fréquentes dont la Belgique fut le théâtre pendant plus d'un siècle, et peut-être plus encore les traités qui y furent conclus, enlevèrent à l'Espagne une grande partie de ses possessions aux Pays-Bas. La France s'étant emparée des places d'Arras, Hédin, Bapaume, Béthune, Lillers, Lens, dans l'Artois; Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant, dans la Flandre; Landrecies, le Quesnoi, Avesnes, Mariembourg, Philippeville, dans le Hainaut; Thionville, Montmédi et Damvillers, dans le Luxembourg; l'Es-

pagne les lui céda par le traité des Pyrénées du 7 novembre 1659; et en vertu de celui de Nimègue, conclu le 17 septembre 1678; la France retint la Franche-Comté qu'elle avait conquise, et qui lui resta irrévocablement réunie; elle conserva également les villes de Valenciennes, Bouchain, Condé, Aire, Saint-Omer et leurs dépendances; Cambrai et le Cambrésis; Ypres et sa châtellenie, Werwick, Warneton, Poperinghe, Bailleul, Cassel, Menin, Bavai, Maubeuge et leurs dépendances. Les pays qui avaient été cédés à la France par les traités, et ceux qui avaient été conquis depuis, étant très-peuplés et très-étendus, formèrent en 1676 un gouvernement de province sous le titre de *Flandre*, dont l'administration fut confiée à un gouverneur et lieutenant-général.

Les succès rapides que Louis XIV remporta dans les Pays-Bas, au commencement du XVIII^e siècle, engagèrent les puissances alliées à conclure la paix. Elle fut enfin signée le 11 avril 1713. La France remit les Pas-Bays aux états-généraux pour la maison d'Autriche, tels que le roi Charles II les avait possédés conformément au traité de Riswyk (1697), pour être également possédés par cette maison, suivant les arrangements que les états-généraux prendraient avec l'Autriche sur la manière dont ces pays serviraient de barrière et de sûreté, et lui céda la ville de Tournai avec le Tournésis, qu'elle avait conservés depuis le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), c'est-à-dire pendant quarante-cinq ans; celles de Menin, Furnes, Ypres, Poperinghe, Warneton, Comines et Werwick, qu'elle possédait depuis le traité de Nimègue, et celle de Dixmude qu'elle gardait depuis celui de Riswyk; mais elle conserva Lille, Orchies, Aire, Béthune et Saint-Venant. Les arrangements relatifs à la barrière furent réglés par un traité particulier, conclu le 15 novembre 1715. Les états-généraux furent chargés de remettre à l'empereur Charles VI toutes les provinces des Pays-Bas, tant celles qui avaient été possédées par le roi Charles II, que celles que la France avait cédées par les traités de 1713, pour ne composer qu'un domaine indivisible, inaliénable et inséparable de la maison d'Autriche. L'empereur accorda aux états-généraux le droit de tenir des garnisons dans les villes et châteaux de Namur et de Tournai, dans les villes de Menin, Furnes, Warneton et Ypres, désignées comme places servant de barrière, et il leur céda, dans le haut quartier de Gueldre, la ville de Venloo et sa baulieue, les forts de Saint-Michel et de Stephansweerd, et l'ammannie de Montfort. Il fut en outre résolu que le château de Huy serait démoli, de même que les fortifications extérieures de Liège.

La ville de Gueldre avait été cédée à la Prusse, par le traité d'Utrecht de 1713, avec le pays de Kessel et le bailliage de Kriickenbeek.

L'extension des limites que l'on avait accordée dans la Flandre

¹ On nomma ainsi les dix-sept provinces de la Belgique que Charles-Quint possédait dans le XVI^e siècle, à cause de leur situation dans la partie basse du Rhin et des autres fleuves qui y ont leur embouchure.

² Les terres de Rédemption se composent de huit villages situés dans le voisinage de Maestricht, savoir Fallais, Fouligne ou Veulen, Hermalle, Hopperthingen, Nedezen ou Nedelzem, Peef ou Paive, Rutten ou Russon. Les villages nommés les bans de S^t Servais, sont Berg, Bernau, Groot-Loon, Heer, Hees, Keer, Koningsheim, Mechelen, Sepperen, Sluisen, Twebergen et Vleitidghem.

aux états-généraux, par l'article 17 du traité de la barrière, fut réduite à un cinquième environ du territoire compris dans cet article, et cette nouvelle démarcation fut fixée par une carte chorographique¹.

La Belgique, telle qu'elle existait sous la maison d'Autriche jusqu'à sa réunion à la France, comprenait les duchés de Brabant et de Luxembourg en grande partie; le comté de Namur, le marquisat d'Anvers et la seigneurie de Malines en entier; une partie des comtés de Flandre et de Hainaut, des duchés de Limbourg et de Gueldre et du Tournésis.

Le Brabant renfermait les quartiers de Bruxelles, de Louvain et d'Anvers. Celui de Bruxelles était divisé en pays flamand et pays wallon. Le pays flamand comprenait Bruxelles, capitale de tout le pays, Vilvorde, et Malines, seigneurie particulière qui, avec son territoire formait une province. Dans le pays wallon, qu'on appelait aussi Brabant-wallon, se trouvaient Nivelles, Genappe, Jodoigne, Wavre, Gembloux et Hannut; Trazegnies, marquisat; Tilly, comté; Rèves et Sombreffe, baronnies. Le quartier de Louvain renfermait les villes de Louvain, Tirlemont, Aerschot, Diest, Sichem, Léau et Landen. Le quartier d'Anvers, dans lequel était compris le marquisat qui formait une province, renfermait les pays de Ryen qui comptait quinze villages; de Hoogstraeten qui en comptait dix-neuf; Hérenthals, dix-sept; Turnhout seize; Arckel quinze; Santhoven vingt-deux, et Gheel quatorze. On appelait ces pays les sept quartiers d'Anvers. La Campine brabançonne était comprise dans le quartier d'Anvers, et avait pour villes principales Hérenthals, Hoogstraeten et Turnhout.

Le fort de Lillo, bâti en 1584 par les Hollandais, à trois lieues au-dessous d'Anvers, sur la rive droite de l'Escaut, appartenait aux états-généraux des Provinces-Unies, qui y entretenaient une garnison, tant pour empêcher le passage des gros vaisseaux, selon le traité de Munster de 1648, que pour obliger les navires allant à Anvers à venir payer les droits d'entrée pour les marchandises dont ils étaient chargés. Le fort de Liefkenshoek, situé sur la rive gauche de l'Escaut, vis-à-vis de Lillo, appartenait également aux états-généraux, de même que les forts la Croix et Frédéric-Henri, situés sur la rive droite, l'un au-dessus, et l'autre au-dessous de Lillo. On voit encore sur le même fleuve les forts de Peerl, de Saint-Philippe et de Sainte-Marie, qui appartenaient à la maison d'Autriche.

La Flandre, c'est-à-dire la Flandre flamingante était divisée en orientale, occidentale et impériale. La Flandre orientale comprenait trois châtellenies, Gand, Courtrai et Andenaerde. La Flandre occidentale ou West-Flandre avait Ypres pour capitale, et pour villes principales Bruges, Ostende, Nieuport, Dixmude, Poperinghe, Damme, Furnes, Roulers, Warneton, Werwick, etc. La Flandre impériale, ainsi nommée parce qu'elle relevait de l'empire, était composée du comté d'Alost, où sont Alost, Ninove, Grammont, Grave, principauté, et Lede, marquisat; de la seigneurie de Termonde, avec la baronnie de Bornhem; du pays de Waes, où sont Lokeren, Saint-Nicolas, Tamise, Rupelmonde, etc.; et des Quatre-Métiers, qui sont Axel, Hulst, cédés aux Provinces-Unies avec le Sas-de-Gand, par le traité de Munster, Bouchoute et Assenède restés à la maison d'Autriche.

Le Tournésis comprenait la ville de Tournai, le bourg d'Antoing et soixante-six villages. Il était borné au nord par la Flandre occidentale, depuis Hersaux jusqu'à Bossut, villages de cette dernière province; à l'orient par l'Escaut, depuis Bossut jusqu'à Ramegnies, village du Tournésis, et depuis cet endroit jusqu'à Verquegi, hameau du Hainaut, dépendant de Peruwelz; au midi par le Hainaut français, depuis Verquegi jusqu'à l'Escaut près de Hergnies, village du Hainaut français, et depuis ce point de l'Escaut, jusqu'à la chaussée d'Orchies par la Flandre française; à l'occident depuis la chaussée d'Orchies jusqu'au point de limite entre Hersaux, village de la Flandre occidentale et Watreloo, village de la Flandre française. Charles-Quint avait réuni en 1521 le Tournésis à la Flandre, et c'est pour cela qu'on le regardait comme formant une division de la Flandre orientale; mais cette union n'avait de rapport qu'à l'administration de la justice. La juridiction de Tournai ressortissait au conseil de Flandre qui connaissait en degré d'appel des sentences rendues par le tribunal de Tournai. Du reste, le Tournésis

avait toujours formé une province particulière séparée de la Flandre.

Le Hainaut autrichien était divisé en quatre prévôtés, Mons, Chimai, Binche et Beaumont; trois bailliages, Lessines, Enghien et Roculx; et deux châtellenies, Ath et Braine-le-Comte. La prévôté de Mons comprenait quatre villes, Mons, Soignies, Chièvres et Halle, et quatre-vingt-quatorze bourgs ou villages; celle de Chimai, une ville et seize villages; celle de Binche, deux villes, Binche et Fontaine-l'Évêque, et quarante-trois bourgs ou villages; celle de Beaumont, une ville et quatorze villages. Le bailliage de Lessines contenait une ville et huit villages; celui d'Enghien, une ville et seize villages; celui de Roculx, une ville et quatorze villages. La châtellenie d'Ath renfermait une ville et quatre-vingt-onze bourgs ou villages; et celle de Braine-le-Comte, une ville et dix villages.

Le comté de Namur se composait de la ville de ce nom et de sa banlieue qui comprenait douze villages; de la prévôté de Poilvache qui en comprenait trente-deux; de la mairie de Feix qui en comptait quatorze; et de six bailliages, celui de Bouvignes qui renfermait deux villes, Bouvignes et Walcourt, et trente-trois villages; celui de Montaigne qui en comprenait cinq; celui de Fleurus, qui contenait le bourg de Fleurus et trente villages; celui de Vieuville, village enclavé dans le Brabant, qui comprenait la ville de Charleroi et onze villages; celui de Samson, appelé autrefois d'entre Meuse et Arche, qui comprenait le bourg d'Andenne et onze villages; et celui de Wasseige qui en renfermait trente-et-un.

Le duché de Luxembourg était divisé en quartier allemand et quartier wallon. Le premier se composait des quartiers de Luxembourg, Grevenmacher, Echternach, Vianden, Arlon, Bitbourg, et de la prévôté de Diekirch. Le quartier wallon comprenait ceux de Marche, Durbuy, Laroche, Bastogne, Neufchâteau, Chiny, Houffalise, Saint-Vith, Virton, et les bailliages d'Orchimont et d'Agimont.

Le duché de Limbourg était borné au nord et à l'orient par le pays de Juliers et celui d'Aix-la-Chapelle; au sud et à l'occident par celui de Liège. Il se composait du Limbourg proprement dit et des trois pays appelés d'Outre-Meuse. Le Limbourg avait deux villes, Limbourg, capitale de la province, et Herve; le bourg d'Eupen et quarante-deux villages. Le pays d'Outre-Meuse comprenait les pays de Daelhem, Fauquemont et Rolduc, dont la moitié fut cédée aux Hollandais par le traité conclu à La Haye le 26 décembre 1661.

La Gueldre autrichienne telle qu'elle était depuis les traités de Munster de 1648, d'Utrecht de 1713 et de la Barrière de 1715, se composait de deux parties: l'une à la droite de la Meuse comprenait la ville de Ruremonde, capitale de toute la province, et six villages; l'autre partie, séparée de la première par le comté de Horn et la principauté de Thorn, renfermait la petite ville de Weerdt, capitale du pays nommé *Peeland*, et quelques villages ou hameaux.

Le pays de Liège qui, depuis l'an 922, faisait partie de l'empire germanique, y fut plus étroitement lié par l'institution des cercles, qui fut arrêtée en 1500 dans une diète tenue à Augsbourg. La division y fut bornée à six cercles. Celui de Westphalie, qui y tenait le cinquième rang, comprenait le pays de Liège. Dans une autre diète, tenue à Trèves et à Cologne en 1512, il fut ajouté quatre autres cercles, et l'évêché de Liège resta incorporé à celui de Westphalie. Cette province était bornée au nord par le Brabant hollandais et la Gueldre; à l'est par les duchés de Limbourg et de Juliers; au midi par celui de Luxembourg, et à l'ouest par le Brabant et le comté de Namur. On la divisait en plusieurs contrées, savoir les comtés de Loss et de Horn, la Hesbaie, la Campine liégeoise, le Condros, le marquisat de Franchimont, la principauté de Stavelot, le duché de Bouillon et le pays d'entre Sambre et Meuse. Ses villes principales étaient Liège, Tongres, Hasselt, Huy, Maseyk, Verviers, Dinant, Saint-Trond, Bouillon, Visé, Ciney, Thuin, Stavelot, Malmédy, Fumay, Loss, etc.

Par deux diplômes donnés à Vienne le 1^{er} janvier 1787, l'empereur Joseph II établit dans la Belgique une nouvelle forme pour l'administration générale du gouvernement et pour l'administration particulière de la justice: il créa un conseil souverain à Bruxelles, deux tribunaux d'appel, l'un à Bruxelles, l'autre à Luxembourg, et des tribunaux de première instance dans les principales villes. Par un édit du 12 mars suivant, les provinces belgiques furent divisées en neuf cercles qui devaient être administrés par des magistrats appelés intendans, et ces cercles furent subdivisés en districts administrés par des commissaires. Le Brabant fut partagé en deux

¹ Convention de la Haye, du 22 décembre 1713.

cercles, celui de Bruxelles et celui d'Anvers. Le premier comprenait les quartiers de Bruxelles, Louvain, Tirlemont et le Wallon-Brabant, et il fut divisé en cinq districts, savoir : Bruxelles, Nivelles, Louvain, Tirlemont et Diest. Le second comprenait les sept quartiers d'Anvers et la seigneurie de Malines, et fut divisé en trois districts, Anvers, Malines et Turnhout. Le cercle de Mons, qui comprenait tout le Hainaut, fut divisé en quatre districts, Mons, Ath, Chimai et Soignies. Celui de Namur renfermait également quatre districts, Namur, Charleroi, Marche en Famenne et Saint-Hubert.

Joseph II, dont le génie vaste et l'esprit hardi et entreprenant

le plaçait au-dessus de son siècle, effaroucha par ses édits et ses ordonnances l'esprit routinier de ses contemporains qui croyaient faire une infraction à leurs droits et privilèges, quand ils s'écartaient d'un pas du vieux sentier si long - temps battu par leurs devanciers. Les états des provinces belgiques ne donnèrent aucune suite aux ordres de l'empereur¹ : ainsi ce beau projet avorta ; mais, chose étrange ! ce que la raison n'avait pu faire, la force l'exécuta : six années plus tard, les Français, maîtres de la Belgique, en réglèrent l'administration d'après les lois françaises : il n'était plus temps de réclamer les privilèges.

DESCRIPTION DES DÉPARTEMENTS-RÉUNIS,

OU LA BELGIQUE SOUS LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

L'assemblée nationale de France déclara la guerre à l'Autriche, le 20 avril 1792. Les hostilités suivirent immédiatement cette déclaration. Les armées françaises victorieuses des troupes autrichiennes à la bataille de Jemmappes près de Mons, le 7 novembre 1792, avaient envahi toute la Belgique, et avaient poussé leurs conquêtes vers les bords du Rhin et même jusques en Hollande. Peu après leur entrée dans ce pays, malgré les promesses du général en chef Dumouriez, qui, dans un manifeste adressé aux Belges, déclara que les Français n'y entraient que pour leur porter la liberté, toutes les institutions publiques y furent bouleversées ; l'assemblée des états de Brabant fut dissoute ; partout on convoqua des assemblées du peuple pour former des clubs sous le nom de *Société des amis de l'humanité et de la liberté*. La convention nationale, par un décret du 15 décembre, déclara que toutes les nations chez lesquelles les Français pénétraient, étaient contraintes de recevoir leurs lois. Aussitôt que ce décret fut connu dans la Belgique, toutes les villes, bourgs et villages s'empressèrent d'envoyer leurs réclamations et protestations à la convention nationale ; mais on eut recours à la force, et à l'aide des bayonnettes et de la violence, tout fut bouleversé dans les institutions civiles et religieuses.

Au mois de février 1793, les troupes autrichiennes vainquirent les Français aux environs d'Aix-la-Chapelle : cette campagne se termina par la bataille de Nerwinde près de Landen, qui commença le 18 mars et ne finit que le 22. Les Français y furent battus et forcés d'évacuer la Belgique. La guerre se porta alors sur les frontières de France : les Autrichiens prirent Condé, Valenciennes, le Quesnoi et Landrecies ; mais les Français après avoir pris Courtrai et Charleroi, remportèrent le 26 mai une victoire signalée dans les célèbres plaines de Fleurus, qui leur assura la possession de toute la Belgique.

Les représentants du peuple français, envoyés dans la Belgique pour la gouverner, commencèrent, pour assurer le service et régler l'administration, par diviser les provinces belgiques et le pays de Liège en quartiers, districts et cantons, qui furent déterminés d'une manière conforme à l'arrondissement des juridictions civiles. C'est l'objet de l'arrêté du 21 fructidor an II. L'année suivante (26 brumaire an III) ils organisèrent les administrations d'arrondissement et l'administration centrale ; les premières furent placées

dans les chef-lieux suivans : à Bruxelles, pour le Brabant y compris Malines ; à Gand, pour la Flandre orientale ; à Ypres, pour la Flandre occidentale ou West-Flandre ; à Tournai, pour le Tournésis ; à Mons, pour le Hainaut ; à Namur, pour la province de Namur ; à Saint-Hubert, pour le Luxembourg (la ville de Luxembourg était encore au pouvoir des Autrichiens) ; à Liège, pour la partie liégeoise en - deçà de la Meuse. L'administration centrale fut établie à Bruxelles.

Ce système d'organisation générale étant adopté, la Belgique fut divisée en neuf départemens : savoir, des Deux-Nèthes, chef-lieu, Anvers ; de la Dyle, chef-lieu, Bruxelles ; de l'Escaut, chef-lieu, Gand ; de la Lys, chef-lieu, Bruges ; de Jemmappes, chef-lieu, Mons ; de Sambre-et-Meuse, chef-lieu, Namur ; des Forêts, chef-lieu, Luxembourg ; de l'Ourte, chef-lieu, Liège ; de Meuse-Inférieure, chef-lieu, Maestricht.

La Belgique, qui avait été incorporée à la France par la loi du 9 vendémiaire an IV (1^{er} octobre 1795), lui fut solennellement cédée par le traité de Campo-Formio, conclu le 17 octobre 1797 entre l'empereur d'Autriche François II, et la république française. L'empereur y renonça en outre à ses anciennes possessions en Italie, en échange desquelles il reçut Venise, l'Istrie et la Dalmatie. La Belgique, désignée dès lors sous le titre de *Départemens-réunis*, ne forma plus un état séparé ; elle devint une partie intégrante de la France, et ces belles provinces furent pendant vingt ans gouvernées par les lois françaises sous les trois gouvernemens qui se sont si rapidement succédés, le directoire, le consulat et l'empire.

Le département des Deux-Nèthes fut formé de la partie septentrionale du Brabant autrichien ; de la baronnie de Bréda et du marquisat de Berg-op-Zoom, dans le Brabant hollandais ; du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines. Deux villages seulement furent distraits de cette dernière, pour être annexés au département de la Dyle, ce sont Muysen, qui fut réuni au canton de Sempst, et Hever, qui le fut à celui de Haeght. Ce département était divisé en trois

¹ La réforme administrative ne fut pas la seule cause du mécontentement des Belges contre Joseph II : ceux qui désirent de connaître les détails de l'insurrection qui éclata sous le règne de ce prince, et d'étudier au fond toutes les circonstances qui s'y rattachent, peuvent avoir recours, soit aux nombreux écrits du temps, soit à l'*Histoire générale de la Belgique*, par M. Dewez, ou aux excellentes *Lettres sur la révolution brabançonne*, par M. Ad. Borgnet.

arrondissemens administratifs, savoir : Anvers, chef-lieu, Malines et Bréda.

Le département de la Dyle était composé de la plus grande partie de l'ancienne province de Brabant, en y comprenant quelques villages des provinces limitrophes, savoir : de celle de Namur, Marbais et Villers-la-Ville, au canton de Mellery, et Noville-sur-Méhagne, au canton de Perwez; — Du Hainaut, Bois-Seigneur-Isaac et Haut-Ittre, au canton de Braine-Lalleud; Braine-le-Château, Quenast et S^e Renelde, à celui de Tubise; Bellinghe, Beringen, Castre, Catinpré, Halle, Lembeck, Pepinghen, à celui de Halle; Gamerages, Haute-Croix, Héringes, Oetingen, Thollembeck, Vollezeel, à celui d'Héringes; — De la Flandre, Liedekerck, au canton de Lennick-S^t-Martin; Théralthène, à celui d'Assche; Opwyck, à celui de Merchtem; — De la seigneurie de Malines, Muysen, au canton de Sempst, et Hever à celui de Haeght; — Du pays de Liège, Grassem, Halle, Rummen, au canton de Léau; Bost, l'Écluse, Hongaerde, Overlaer, Rommersom, à celui de Hongaerde; Beauvechin, Tourinne-Beauvechin et Mille, qui étaient enclavés dans le Brabant, à celui de Grez. On divisait ce département en trois arrondissemens administratifs, savoir : Bruxelles, chef-lieu, Louvain et Nivelles.

Le département de l'Escaut était composé d'une partie de la Flandre qui, sous la domination autrichienne formait ce qu'on appelait la Flandre orientale; de la Flandre zélandaise, qui comprenait trente-huit communes formant une population de 37,140 habitans, cédée au gouvernement français par le traité de La Haye du 6 mai 1795. Ce département était divisé en quatre arrondissemens administratifs, savoir : Gand, chef-lieu, Audenaerde, Termonde et le Sas-de-Gand.

Le département de la Lys comprenait toute la Flandre appelée auparavant occidentale ou West-Flandre, une partie de la Flandre orientale, et quelques communes du Tournésis dont les principales sont les villages de Dottignies, S^t Genois, Bossut, Espierre, Helchin et Moen. Il était divisé en quatre arrondissemens administratifs, savoir : Bruges, chef-lieu, Courtrai, Ypres et Furnes.

Le département de Jemmapes fut formé de la plus grande partie du Hainaut et du Tournésis; de quelques villages du Brabant, Arquennes, Famillenru, Senefte, Trazegnies, Buzet, Franes, Gosselies, Jumet, Rèves; du comté de Namur, Charleroi, Gilly, Lodclinsart, Dampremi, Lambusart, Baullet, Boignée, Gerpinnes, Acoz, Gougnyes, Joncret, Wangenies, Chatelineau, Fleurus, Vieuville, Thiméon, Heppignies, Obais, Rosignies, Wayaux, etc; du pays de Liège, Châtelet, Farcienne, Pont-de-Loup, Lobbes et Thuin. Ce département se divisait en trois arrondissemens, savoir : Mons, chef-lieu, Tournai et Charleroi.

Le département de Sambre-et-Meuse comprenait la majeure partie du comté de Namur, auquel on incorpora une portion assez considérable des duchés de Luxembourg et de Bouillon, qui y forma en partie deux arrondissemens, ceux de Marche et de Saint-Hubert; et une partie des principautés de Liège et de Stavelot, et du duché de Brabant, composée des communes enclavées, dans l'étendue dont le département fut formé. On divisait le département de Sambre-et-Meuse en quatre arrondissemens administratifs, savoir Namur, chef-lieu, Dinant, Marche et Saint-Hubert.

Le département des Forêts fut formé de la plus grande partie du duché de Luxembourg; mais la partie occidentale de cet ancien duché en fut distraite pour être incorporée au département de Sambre-et-Meuse, où elle forma à peu près les arrondissemens de Saint-Hubert et de Marche. Le village de Beauraing, avec quinze autres adjacens en fut également détaché pour être annexé à l'arrondissement de Dinant. Ce département était divisé en quatre arrondissemens administratifs, savoir : Luxembourg, chef-lieu, Bitbourg, Diekirch et Neufchâteau.

Le département de l'Ourte fut composé : 1^o D'une grande partie de l'ancienne principauté de Liège, dont les communes les plus éloignées de la capitale sont entrées dans la composition des départemens voisins; 2^o Des territoires qui, quoique voisins de Liège, ne dépendaient point de la principauté, tels que les villages de Loncin et d'Awans appartenant à l'électorat de Trèves, et celui d'Othée appartenant à l'électorat de Cologne, les deux premiers à une lieue de la ville de Liège, et le dernier à deux lieues; 3^o De la majeure partie du duché de Limbourg et du comté de Daelhem; 4^o De la majeure partie de la principauté de Stavelot, comprenant deux abbayes qui étaient soumises au même abbé, savoir : Stavelot et Malmédi, avec les villes des mêmes noms et leurs territoires; 5^o De quelques portions de la province de Luxembourg, telles que les terres de Saint-Vith, de Schleyden et de Cronembourg, à l'extrémité orientale du département; 6^o De vingt-cinq villages du duché de Brabant, dont vingt-trois ont été incorporés au canton de Landen; 7^o De vingt-sept du comté de Namur, qui ont été incorporés aux cantons d'Avenne, d'Héron et de Huy; enfin de trois villages de Rédemption, savoir Hermalle, Paive et Fallais. Ce département, dont la population s'élevait à 354,167 habitans, était divisé en trois arrondissemens, savoir : Liège, chef-lieu, Huy et Malmédi.

Le département de Meuse-Inférieure comprenait la ville de Maestricht¹ qui était indivise entre les états de Hollande et le prince de Liège, le comté de Vroenhoven, la Campine liégeoise, la Hesbaie liégeoise en partie, les comtés de Loss et de Horn, les pays de Fauquemont et de Rolduc, une portion de la Gueldre autrichienne et hollandaise, les villages nommés les bans de Saint-Servais, et les terres de Rédemption. Ce département comprenait trois arrondissemens administratifs, c'étaient Maestricht, chef-lieu, Ruremonde et Hasselt.

Ce fut sous la domination de la France, que l'on conçut le projet d'un canal qui joindrait la Meuse à l'Escaut. Déjà, sous le gouvernement espagnol, l'infante Isabelle, dans le dessein d'attirer dans la Belgique le grand commerce que les provinces confédérées faisaient par le Rhin, avait fait commencer en 1627 un canal du Rhin à la Meuse : il commençait au-dessus de Rhinberg, passait par la ville de Gueldre et allait aboutir à celle de Venloo sur la Meuse; il aurait eu huit lieues de cours, et l'on se proposait de le prolonger de la Meuse au Démer, et du Démer jusqu'à l'Escaut. On le nomma *Fosse Eugénienne*, parce que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie en avait jeté les fondemens le 21 septembre 1627. Les travaux furent d'abord traversés et puis totalement ruinés à main armée par les Hollandais; de sorte que l'on se trouva dans la nécessité d'abandonner le projet. Cet ouvrage ne présente plus que des restes d'une entreprise mal combinée, plus mal exécutée, qui avait inutilement coûté des travaux infinis et absorbé des sommes immenses. Le canal du Nord, commencé par les Français en 1807, était la seconde branche de celui de l'infante Isabelle : le point de départ était aussi Venloo, d'où il se dirigeait sur Weerd, Lommel, Hérenthals et Anvers, où il devait aboutir à l'Escaut. On avait en outre projeté un embranchement, depuis Hérenthals, ou un peu plus bas, jusqu'au confluent des deux Nèthes à Lierre; et l'on se proposait de prolonger ce canal à l'orient jusqu'au Rhin, un peu au-dessus de Nuys. Ce projet reçut un commencement d'exécution, près d'Hérenthals, pendant le règne de Napoléon; mais les travaux furent bientôt abandonnés, et l'on n'y pensa plus.

¹ Elle fut cédée à la France par le traité de la Haye du 6 mai 1765, de même que Venloo qui avait été prise par les Français l'année précédente.



DESCRIPTION DES PROVINCES MÉRIDIIONALES

DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

Le congrès de Vienne, par un acte du 16 décembre 1814, érigea le royaume des Pays-Bas, dont les bases avaient été jetées par le traité de Paris du 30 mai, et la convention de Londres du 20 juin de la même année. Le traité du 31 mai 1815, conclu entre le roi des Pays-Bas et l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, confirma ces arrangements. Le 9 juin, le congrès de Vienne publia l'acte général de ses opérations, contenant les délimitations des possessions des différens royaumes et états de l'Europe, avec les changemens de titres pour les souverains. C'est donc dans cet acte que furent définitivement fixées les limites du nouveau royaume des Pays-Bas. Ce royaume s'étendait entre le 49° 26' et le 53° 35' de latitude boréale, et entre le 0° 14' et le 4° 52' de longitude orientale du méridien de Paris. Sa plus grande longueur, du nord au midi, était de 44 myriamètres, ou 120 lieues à peu près, et sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, de 22 myriamètres, ou environ 60 lieues; sa superficie était de 658 myriamètres carrés. Il était borné à l'orient par le royaume de Hanovre et le grand-duché du Bas-Rhin, au sud par la France, au nord et à l'orient par la mer du Nord.

Le royaume des Pays-Bas était composé des provinces belges qui avaient appartenu à la maison d'Autriche, du pays de Liège, de l'ancienne république batave, et de la partie du duché de Bouillon non cédée à la France par le traité de Paris, qui fut annexée à la province de Luxembourg. Tous ces pays réunis furent divisés en dix-neuf provinces, savoir : Anvers, Brabant méridional, Brabant septentrional, Drenthe, Flandre occidentale, Flandre orientale, Frise, Groningue, Gueldre, Hainaut, Hollande méridionale, Hollande septentrionale, Liège, Limbourg, Luxembourg, Namur, Over-Yssel, Utrecht et Zélande. La grande division en provinces méridionales et septentrionales, n'est donc pas constitutionnelle; mais comme elle est méthodique, elle peut très commodément être adoptée pour la géographie, d'autant plus qu'elle nous permet de donner à nos cartes un plus grand développement.

Les provinces méridionales étaient au nombre de neuf; ce sont celles de Brabant méridional, d'Anvers, les deux Flandres, le Hainaut, celles de Namur, de Luxembourg, de Liège et de Limbourg. Ces provinces ont conservé à peu près les mêmes limites qui avaient été assignées par le gouvernement français aux neuf départemens réunis dont elles furent formées. On détacha de la province d'Anvers l'arrondissement de Bréda qui fut réuni à celle de Brabant septentrional. La Flandre orientale perdit les trente-huit communes de la Flandre zélandaise qui avaient été réunies au département de l'Escaut; elles furent réunies à la Zélande, où elles formèrent les arrondissemens de l'Ecluse et de Hulst. Le Hainaut fut augmenté de cinq villages du département du Nord, cédés par la France. On démembra de la province de Namur les arrondissemens de Marche et de Saint-Hubert, pour les réunir à la province de Luxembourg, à l'exception des cantons de Gedinne, Havelange et Rochefort, qui furent incorporés à l'arrondissement de Dinant; mais elle recut les villes de Philippeville et de Mariembourg avec leurs territoires, qui dépendaient du Hainaut français, et trente-huit communes déta-

chées du département des Ardennes, en vertu du traité de Paris du 20 novembre 1815. Cette province fit dans la suite un échange de dix communes avec la province de Liège. On détacha de la province de Luxembourg (Traité de Vienne du 9 juin 1815) les cantons de Bitbourg, de Dudelsdorf et de Neuverbourg, avec les parties de ceux d'Echternach, de Grevenmacher et de Rémich situées à l'orient de l'Our, de la Sure et de la Moselle: tous ces territoires furent annexés au grand-duché du Bas-Rhin, appartenant à la Prusse, et le Luxembourg prit le titre de *grand-duché*. Cinq cantons ont été distraits de la province de Liège, pour faire partie du grand-duché du Bas-Rhin, savoir: Cronembourg, Epen, Malmédi, Schleyden et Saint-Vith, qui comprennent vingt-neuf communes, dont la population se montait à 42,414 habitans. Le canton de Sittard, au pays de Juliers, fut réuni à la province de Limbourg (Traité de Vienne), avec cette langue de terre appelée *Peel-land*, du marais de ce nom, de Venloo à Mook. Dans tout cet espace, la limite fut tracée de manière que le territoire prussien ne puisse s'approcher de la Meuse à une distance de huit cents perches d'Allemagne, et tous les endroits qui ne sont pas éloignés de cette rive de plus de mille perches, appartenaient à la province de Limbourg.

Les principaux cours d'eau qui arrosent le royaume des Pays-Bas sont le Rhin, la Meuse et l'Escaut.

Le Rhin prend sa source au mont Saint-Gothard, au pays des Lépointiens, dans les Alpes, entre le Valais et les Grisons; sépare la Suisse et la France de l'Allemagne, traverse le grand duché du Bas-Rhin, et entre dans les Pays-Bas au-dessous d'Emmerich, où il se partage pour la première fois en deux branches; l'une appelée *Wahal*, se dirige vers l'occident, et va se réunir à la Meuse avec laquelle elle forme l'île de Bommel: l'autre retient le nom de Rhin. Cette dernière se divise de nouveau à une demi-lieue d'Arnhem, en deux bras, dont l'un porte le nom d'Yssel et va se perdre dans le Zuiderzée; l'autre, qui conserve son nom, se partage pour la troisième fois à Wyk-te-Duurstède, dans la province d'Utrecht. Le bras gauche, qui, après cette nouvelle bifurcation, prend le nom de *Leck*, se joint à la Meuse au-dessus de Rotterdam. Le bras qui conserve le nom de Rhin se divise pour la quatrième fois à Utrecht, où le bras droit prend le nom de *Vaert* ou *Vecht*, et porte ses eaux dans le Zuiderzée. La dernière branche se dirige vers la mer, sous le nom de Vieux Rhin.

La Meuse a sa source dans les montagnes des Vôges, au village de Meuse-en-Bassigni, sur les confins du pays de Langres. Elle reçoit la Chiers, la Semoi, la Lesse, l'Ourte, et la Roër à droite; la Sambre, la Méhagne et la Jaar ou Jecker à gauche; se réunit au Wahal pour former l'île de Bommel, prend le nom de *Merice*, se partage en deux branches pour former l'île d'Ysselmonde, reçoit les eaux de l'Yssel, et se jette dans la mer du nord. Elle ne commence à être navigable qu'à Verdun, dans le département de la Meuse, sur une étendue de 209,600 mètres jusqu'à la frontière de France.

L'Escaut prend sa source dans le département de l'Aisne, près du Câtelet; il reçoit la Haine, la Dendre et le Rupel à droite; la Scarpe et la Lys à gauche, et se partage en deux branches

vis-à-vis le fort de Bath en Zélande; l'une appelée Escaut occidental ou Hondt se dirige à l'occident et se jette dans la mer du Nord; l'autre se dirige d'abord vers le nord, ensuite vers le nord-ouest, et se jette dans la même mer. L'Escaut ne commence à être navigable qu'un peu au-dessous de Condé. Trente-cinq écluses, dont trente en France et cinq en Belgique, facilitent la navigation de ce fleuve.

Les autres cours d'eau navigables, réunis par de nombreux canaux, établissent un système de communications bien entretenues, et très-favorables au commerce.

La province de Brabant méridional a conservé les limites qui avaient été assignées par le gouvernement français au département de la Dyle. Elle était bornée au nord par la province d'Anvers, à l'est par celles de Limbourg et de Liège, au sud par celles de Namur et de Hainaut, et à l'ouest par la Flandre orientale. On la divisait en trois arrondissemens ou districts, savoir : Bruxelles, Louvain et Nivelles. Ses villes principales étaient Bruxelles, qui partageait avec Amsterdam le titre de capitale du royaume, Halle, Louvain, Tirlemont, Diest, Aerschot, Nivelles et Wavre. Le nombre de ses communes était de trois cent trente-quatre, dont la population s'élevait à 556,146 habitans.

La province d'Anvers était bornée au nord par le Brabant septentrional, au midi par le Brabant méridional, à l'orient par le Brabant septentrional et le Limbourg, et à l'occident par l'Escaut qui la sépare de la Flandre orientale. Elle était divisée en trois arrondissemens administratifs et judiciaires, savoir : Anvers, Malines et Turnhout. Ses villes principales étaient Anvers, Malines, Turnhout et Lierre. Le nombre de ses communes, tant villes que bourgs et villages, était de cent quarante-cinq, et sa population de 354,974 habitans.

La Flandre orientale était bornée au nord par la province de Zélande, à l'est par celle d'Anvers et de Brabant méridional, au sud par celle de Hainaut, et à l'ouest par la Flandre occidentale. Elle était divisée en quatre arrondissemens judiciaires, savoir : Gand, Audenaerde, Termonde et Eccloo, qui formaient six districts administratifs, Alost et Saint-Nicolas ayant été distraits de l'arrondissement de Termonde. Ses villes proprement dites étaient Gand, Audenaerde, Termonde, Alost, Grammont, Renaix, Ninove, Saint-Nicolas, Lokeren et Deynze. Le nombre des villes, bourgs et villages était de deux cent quatre-vingt-treize, dont la population s'élevait à 733,938 habitans.

La Flandre occidentale était bornée au nord-ouest par la mer du Nord, à l'est par la Flandre orientale, au sud et à l'ouest par le Hainaut et le département français du Nord. Cette province se divisait en quatre arrondissemens judiciaires, et en huit districts administratifs. Les chef-lieux d'arrondissemens étaient Bruges, capitale de la province, Courtrai, Ypres et Furnes; ceux des districts étaient Bruges, Courtrai, Ypres, Furnes, Ostende, Dixmude, Roulers et Thielt. Ses villes principales étaient, outre celles déjà citées, Poperinghe, Nieupoort, Warneton, Werwick, Menin et Tourhout. Elle comprenait deux cent cinquante-sept communes, dont la population totale était de 601,704 habitans.

Le Hainaut était borné au nord par la Flandre occidentale, la Flandre orientale et le Brabant, à l'est par la province de Namur, au sud et à l'ouest par le département du Nord. On divisait cette province en trois arrondissemens judiciaires, qui formaient six districts administratifs; Soignies ayant été distrait de l'arrondissement de Mons, Ath, de celui de Tournai, et Thuin de celui de Charleroi. Les villes proprement dites étaient Mons, capitale de la province, Soignies, Braine-le-Comte, Chièvres, Enghien, Roculx, Saint-Ghislain, Beaumont, Binche, Châtelet, Chimai, Fontaine - l'Évêque, Tournai, Ath, Antoing, Lessines, Leuze, Péruwelz, Charleroi, Gosselies et Thuin. Le Hainaut renfermait quatre cent vingt-quatre communes, dont la population se montait à 594,957 habitans.

La province de Namur était bornée au nord par le Brabant et la province de Liège, à l'est par cette dernière province et le grand-duché de Luxembourg, à l'ouest par le Hainaut, et au midi

par le Luxembourg et le département français des Ardennes. Elle se divisait en trois districts administratifs, Namur, Dinant et Philippeville; et en deux arrondissemens judiciaires, Namur et Dinant. Ses villes principales étaient Namur, Dinant, Andenne, Fosse et Philippeville. Le nombre de ses communes, tant villes que bourgs et villages, était de trois cent quarante-trois, ayant une population de 212,725 habitans.

Le grand-duché de Luxembourg était borné au nord par la province de Liège, à l'orient par le grand-duché du Bas-Rhin, dont il est séparé par l'Our, la Sure et la Moselle; au midi par le département de la Meuse et celui de la Moselle; et à l'occident par la province de Namur et le département des Ardennes; il était divisé en quatre arrondissemens, savoir : Luxembourg, Grevenmacher, Diekirch, Bastogne, Marche, Neufchâteau, Virton et Arlon. Les villes principales de cette province étaient Arlon, Bastogne, Bouillon, Chinoy, Diekirch, Durbuy, Echternach, Grevenmacher, Houffalize, La Roche, Luxembourg, Marche, Neufchâteau, Rénich, Saint-Hubert, Vianden, Virton et Wiltz. Le nombre de ses villes, bourgs et villages était de trois cent huit, et sa population de 306,662 habitans. Le grand-duché de Luxembourg formait un des états de la confédération germanique, et le roi des Pays-Bas entraînait dans le système de cette confédération en qualité de grand-duc. La ville de Luxembourg était considérée sous le rapport militaire, comme forteresse de la confédération, dont le grand-duc avait le droit de nommer le gouverneur¹.

La province de Liège était bornée au nord par celle de Limbourg, à l'orient par le grand-duché du Bas-Rhin, au midi par le grand-duché de Luxembourg, et à l'occident par les provinces de Namur et de Brabant méridional. Elle était divisée en trois arrondissemens judiciaires, Liège, Huy et Verviers, qui formaient quatre districts administratifs, Liège, Huy, Verviers et Waremme. Ses villes proprement dites étaient Liège, Huy, Verviers, Herve, Stavelot, Limbourg et Visé. Elle comprenait trois cent vingt-neuf communes, tant villes que bourgs et villages, dont la population était de 369,937 habitans.

La province de Limbourg était bornée au nord par le Brabant septentrional, au midi par la province de Liège, à l'orient par le grand-duché du Bas-Rhin, et à l'occident par les provinces de Brabant méridional et d'Anvers. Quoique la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas lui ait donné la dénomination de Limbourg, la ville de ce nom n'y était cependant pas comprise. On la divisait en trois arrondissemens ou districts, savoir : Maestricht, Hasselt et Ruremonde. Ses villes principales, étaient Maestricht, capitale de la province, Tongres, Sittard, Hasselt, Saint-Trond, Ruremonde, Venloo, Maseyck et Weerdt. Le Limbourg renfermait trois cent vingt-deux communes, dont la population totale s'élevait à 337,703 habitans.

En vertu du concordat conclu entre Bonaparte et le Saint-Siège, le 15 juillet 1801, un archevêché avait été établi à Malines, pour les provinces de Brabant et d'Anvers; et quatre évêchés suffragans, savoir : Gand, pour les deux Flandres; Tournai, pour le Hainaut; Namur, pour la province de Namur et une partie du grand-duché de Luxembourg; et Liège, pour les provinces de Liège et de Limbourg. Cet arrangement a été maintenu par le roi des Pays-Bas; mais depuis 1823, l'évêché de Namur comprend outre tout ce qui formait l'ancien département de Sambre-et-Meuse, toute la partie du grand-duché de Luxembourg qui, jusqu'à cette époque, relevait du diocèse de Metz; et depuis la création de l'évêché de Bruges en 1833, la Flandre occidentale a été détachée du diocèse de Gand, et forme actuellement un diocèse séparé.

¹ Acte du congrès de Vienne, du 16 décembre 1814.



DESCRIPTION DES PROVINCES SEPTENTRIONALES

DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

La partie septentrionale du royaume des Pays-Bas se composait des provinces qui, après avoir formé successivement la république de Hollande ou des provinces-unies, la république batave, et le royaume de Hollande, furent réunies à l'empire français. On la divisait en dix provinces, savoir : le Brabant septentrional, la Zélande, la Hollande méridionale, la Hollande septentrionale, la province d'Utrecht, la Gueldre, l'Over-Yssel, la province de Drenthe, celle de Groningue et la Frise.

Le Brabant septentrional fut formé de l'ancien Brabant Hollandais, duquel on a détaché quelques parties qui ont été réunies à la province de Limbourg. Il était borné au nord par la Hollande et la Gueldre, à l'orient par le Limbourg, à l'occident par la Zélande, et au midi par le Limbourg et la province d'Anvers. Il se divisait en trois arrondissemens ou districts, savoir : Bois-le-Duc, Bréda et Eindhoven. Les villes principales de cette province étaient Bois-le-Duc, en hollandais *'s Hertogenbosch*, capitale, Bréda, Berg-op-Zoom, Gertruidenberg, Willemstad, Oosterhout, Grave, Heusden, Eindhoven et Tilbourg. Le nombre de ses communes, tant villes que bourgs et villages, était de deux cent quarante-et-un; et sa population de 315,700 habitans.

La province de Zélande était bornée au nord par la Hollande méridionale, dont elle était séparée par le bras de mer appelé *Het Brouwershavens-gat*, *Grevelingen* et *Krammer*; à l'est par le Brabant septentrional, au sud par la Flandre orientale, et à l'ouest par la mer du Nord. Cette province se composait de plusieurs îles qui formaient trois grandes divisions naturelles : la partie septentrionale, située au-delà de l'Escaut oriental, qui comprenait les îles de Schouwen, Duiveland, Tholen et *S^t Philipsland*; la partie centrale, renfermée entre les deux bras de l'Escaut, qui comprenait les îles de Walcheren, Nord-Beveland, Zuid-Beveland et Wolfersdyk; et la partie méridionale, ou Flandre zélandaise, qui était précédemment réunie au département de l'Escaut. On divisait la Zélande en cinq arrondissemens, savoir : Middelbourg, Goës ou Tergoës, Ziericzee, l'Ecluse ou *Shuis*, et Hulst. Ses villes proprement dites étaient Middelbourg, capitale de la province, Flessingue, Vere, Goës Ziericzee, Tholen, l'Ecluse, Hulst et Axel. Elle renfermait cent quarante-quatre communes, dont la population était de 125,820 habitans.

La province de Hollande était divisée en deux parties, l'une méridionale, l'autre septentrionale, qui formaient deux gouvernemens. La Hollande méridionale, était bornée au nord par la Hollande septentrionale, à l'est par les provinces d'Utrecht et de Gueldre, au sud par celles de Brabant septentrional et de Zélande, et à l'ouest par la mer du Nord. Elle comprenait six îles, savoir : Gorée et Overflakkée, autrefois séparées, mais qui sont actuellement réunies; Voorn, Beyerland, Rozenburg, Ysselmonde et Putten. Cette province se divisait en six arrondissemens, savoir : La Haye, Rotterdam, Leyden, Dort ou Dordrecht, Gorcum et La Brielle. Ses villes principales, étaient La Haye, capitale de la province et résidence du roi; Rotterdam, Leyden, Dordrecht, Delft, Schiedam, Gouda, Gorcum, La Brielle, Schoonhoven, Woerden et Waardingén. Elle renfer-

mait cent quarante-sept communes dont la population totale se montait à 418,022 habitans.

La Hollande septentrionale ou Nord-Hollande, appelée autrement *West-Frise*, c'est-à-dire Frise occidentale, était bornée au nord et à l'occident par la mer du Nord, à l'orient par le Zuiderzée, et au midi par la Hollande méridionale. La majeure partie de cette province formait une presqu'île qui ne tenait au continent que par une langue de terre du côté de Harlem. Elle comprenait cinq îles; trois dans la mer du Nord, savoir : Texel, séparée de la Hollande par le passage du Mars-diep; Vlieland et Wieringen; et deux dans le Zuiderzée, Marken et Urk. On la divisait en quatre arrondissemens, Amsterdam, Harlem, Hoorn et Alkmaar. Ses villes proprement dites étaient Amsterdam, qui partageait avec Bruxelles le titre de capitale du royaume des Pays-Bas; Harlem, capitale de la province; Alkmaar, Hoorn, Enkhuizen, Medenblik, Edam, Monnikendam, Purmerend, Weesp et Zaardam ou Saardam. Le nombre de ses communes, tant urbaines que rurales, était de cent vingt-huit, et sa population de 375,928 habitans.

La province d'Utrecht était bornée au nord par la Hollande septentrionale et le Zuiderzée, à l'orient par la Gueldre, à l'occident par la Hollande méridionale, et au midi par cette dernière province et par la Gueldre, dont elle était séparée par le Rhin et le Leck. Elle se divisait en deux arrondissemens ou districts, savoir : Utrecht, et Amersfoort. Ses villes étaient Utrecht, Amersfoort, Rhenen, Wyk-te-Duurstède, Montfoort et Ysselstein. Le nombre de ses communes, tant villes que bourgs et villages, était de cinquante-sept, et sa population de 111,240 habitans.

La Gueldre était bornée au nord-ouest par le Zuiderzée, au nord-est par l'Over-Yssel, au sud par le grand-duché du Bas-Rhin et le Brabant septentrional, et à l'ouest par les provinces d'Utrecht et de Hollande méridionale. Elle se divisait en quatre arrondissemens, savoir : Arnhem, Zutphen, Thiel et Nimègue. Les villes principales de cette province étaient Arnhem, chef-lieu, Nimègue, Zutphen, Harderwyk, Thiel, Bommel, Doesburg, Groll ou Groenlo. Le nombre de ses villes, bourgs et villages était de cent soixante-et-quinze, et sa population de 299,920 habitans.

La province d'Over-Yssel, ainsi nommée à cause de sa situation au-delà de la rivière d'Yssel, était bornée au nord par la Frise et la province de Drenthe, à l'orient par le royaume de Hanovre, au midi par la Gueldre, et à l'occident par le Zuiderzée, et par l'Yssel qui la séparait de la Gueldre. Elle comprenait trois arrondissemens, Zwolle, Déventer et Almelo. Ses villes principales étaient Zwolle, capitale de la province, Déventer et Kampen. Le nombre de ses communes, tant urbaines que rurales était de cinquante-cinq, dont la population totale s'élevait à 153,460 habitans. La petite île de Schokland, dans le Zuiderzée, faisait partie de cette province.

La province de Drenthe, qui faisait autrefois partie de l'Over-Yssel, était bornée au nord par la province de Groningue, au midi par l'Over-Yssel, à l'orient par le royaume de Hanovre, et à l'occident par l'Over-Yssel et la Frise. Elle n'éprouvait aucune

division en arrondissement ou district, et n'en formait qu'un seul, celui d'Assen. Les villes de cette province étaient Assen, village de 600 habitans, qui a été élevé au rang de ville, et dont on a fait le chef-lieu de province, à cause de sa situation centrale; Koeverden, ancienne capitale du pays de Drenthe, et Meppel. Toute la province ne renfermait que vingt-cinq communes, en y comprenant les villes. Sa population était de 46,470 habitans.

La province de Groningue était bornée au nord par la mer du Nord, à l'est par l'Oost-Frise ou Frise orientale, qui appartient actuellement au royaume de Hanovre; au sud par la province de Drenthe, et à l'ouest par la Frise. Elle avait pour dépendances dans la mer du Nord, les îles de Rottum et de Borkum, et le banc de Bosch-Plaat. On la divisait en trois arrondissemens, savoir : Groningue, chef-lieu de la province Appingadam et Windschoten. Le nombre de ses villes, bourgs et villages, était de cinquante-sept, et sa population de 147,010 habitans.

La Frise était bornée au nord par la mer du Nord, à l'orient par les provinces de Groningue et de Drenthe, au midi par l'Over-Yssel et le Zuiderzée, et à l'occident par le Zuiderzée. Elle comprenait trois arrondissemens, Leuwarden, Heerenven et Sneek. Outre cette division, on la partageait encore en trente bailliages ou *grieteynen* qui nommaient concurremment avec les villes, les membres des états provinciaux. Ses villes proprement dites étaient Leeuwarden, capitale de la province, Bolsward, Francker, Sneek, Dokkum, Harlingen, Stavoren, Sloten, Workum, Ylst, et Hindelopen. La Frise renfermait quatre-vingt-cinq communes, dont la population était de 189,650 habitans. Les îles de Ter-Schelling, Ameland et Schiermonnik-Oog, dans la mer du Nord, faisaient partie de cette province.

Sous le rapport militaire, le royaume des Pays-Bas était divisé en six commandemens. Le premier comprenait la Hollande méridionale, la Hollande septentrionale et la province d'Utrecht; la Guel-

dre, l'Over-Yssel, les provinces de Drenthe, de Groningue, et la Frise composaient le second; la Flandre orientale, la Flandre occidentale et la Zélande étaient dans le troisième; le Brabant méridional, le Brabant septentrional et la province d'Anvers dans le quatrième; les provinces de Liège et de Limbourg dans le cinquième; et celles de Hainaut, de Namur et de Luxembourg dans le sixième.

Le gouvernement des Pays-Bas se composait du roi qui en était le chef suprême; du conseil-d'état, composé de membres nommés par le roi; des états-généraux formés de deux chambres, la première composée de quarante à soixante membres nommés par le roi; la seconde composée de cent et dix membres nommés par les états provinciaux qui étaient eux-mêmes élus par les trois ordres du royaume, les nobles, ou corps équestre¹, les villes, et les campagnes. Le roi avait la direction des affaires étrangères; il déclarait la guerre et faisait la paix; il disposait des forces de terre et de mer. La direction suprême des finances, des colonies et des possessions du royaume dans les autres parties du monde, appartenait exclusivement au roi. Le pouvoir législatif était exercé concurremment par le roi et les états-généraux. Le conseil-d'état était présidé par le roi; il donnait son avis sur toutes les propositions faites par le roi aux états-généraux, sur celles qui lui étaient faites par eux, ainsi que sur toutes les mesures générales d'administration intérieure du royaume, et de ses colonies. Le roi prenait de plus l'avis du conseil-d'état dans toutes les matières d'intérêt général ou particulier; mais il décidait seul, et portait chacune de ses décisions à la connaissance du conseil.

Les états-provinciaux étaient chargés de l'exécution des lois relatives à la protection des cultes, à l'instruction publique, aux administrations de bienfaisance, à l'encouragement de l'agriculture, du commerce et des manufactures; et de tout ce qui avait rapport à l'administration et l'économie intérieure de leur province.

DESCRIPTION DES COLONIES ASIATIQUES

DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

Les colonies asiatiques du royaume des Pays-Bas se divisent principalement en deux grandes parties, qui sont les îles de la Sonde et les îles Moluques. Ces îles, ainsi que toutes celles de l'archipel indien, paraissent avoir formé autrefois un vaste continent, dont elles sont comme les débris. Elles ont, comme presque toutes les îles de l'Océanie, une origine volcanique; aussi trouve-t-on dans ces parages beaucoup de volcans en activité et de volcans éteints.

La température de cet archipel est généralement douce; les montagnes de l'intérieur des îles et les brises de mer rafraîchissent l'air dans les parties situées sous l'équateur. Les vents et les courans participent au mouvement général de l'atmosphère et de la mer, de l'est à l'ouest; cependant les îles Moluques éprouvent l'effet des vents alisés; les parties de Bornéo et de Sumatra situées au nord de l'équateur, ressentent des moussons de la mer d'Oman, tandis que des moussons contraires règnent sur le reste de ces îles et sur celles de la Sonde.

La plupart des îles de cet archipel sont habitées par deux races d'hommes, les Malais et les Nègres: les premiers semblent être venus du continent indien, et prennent leur nom de la presqu'île

de Malacca; les autres sont retirés dans l'intérieur des îles les moins fréquentées des Européens, et sont à peu près restés dans l'état sauvage.

Les anciens ne connurent aucune partie de l'Océanie, si ce n'est peut-être Sumatra, que Ptolémée paraît désigner par le nom de *Jaba-Diu Insula*, ou l'île d'Orge, ayant pour capitale *Argentea* ou Achem; encore d'Anville pense-t-il que ce géographe ne connaissait que le nord de cette grande île. Les Portugais pénétrèrent les premiers, en 1500, dans l'archipel asiatique; ils y dominaient lorsque les Hollandais y ont paru pour la première fois en 1596. Ceux-ci s'emparèrent de l'île d'Amboine qu'ils conquièrent sur les Portugais; mais ce ne fut qu'en 1605 qu'ils s'établirent dans l'île de Java, où ils élevèrent un fort qui est le château actuel de Batavia. Le gouvernement des Indes orientales y fut établi en 1619,

¹ Dans la province de Frise, la noblesse n'y était point constituée en ordre équestre, et jamais, dans ce pays d'hommes libres, le système féodal n'a été introduit: exemple unique dans l'Europe.

après qu'ils se furent mis en possession de la ville et du royaume de Jacatra.

ILES DE LA SONDE.—Java, Sumatra, Banca et Bornéo, sont les plus importantes des îles de la Sonde. Java, la plus peuplée et la plus florissante, appartient presque entièrement aux Hollandais qui l'ont divisée en vingt régences : on y remarque Batavia, capitale des établissements hollandais, Chéribon, Samarang, Sourabaya et Bantam, résidence d'un sultan. La partie septentrionale de l'île est basse et marécageuse, et le climat en est conséquemment malsain; la côte méridionale est au contraire hérissée de rochers et dépourvue de ports. Cette île produit du riz, du poivre, du gingembre, d'excellens fruits et des drogues de toute espèce. La population des naturels de l'île est à peu près de 4,500,000, et celles des étrangers, d'environ 200,000.

L'île de Madura est considérée comme une dépendance de Java, dont elle est séparée par un détroit, en face de Sourabaya. Elle est partagée entre deux souverains, celui de Madura et celui de Sumanap, et la régence des Pays-Bas.

L'île de Sumatra se divise en deux parties : l'une indépendante, qui comprend plusieurs états, dont les principaux sont les royaumes d'Achem et de Siak, et le pays des Battas; l'autre, soumise aux Hollandais, est formée du gouvernement de Padang, du royaume de Maning-Kabo ou Menangkabau, de celui de Palembang, et du pays de Lampong. La plus grande partie du sol est très-fertile : ses principales productions sont le poivre, le camphre qui est réputé pour être de la première qualité, préférable même à celui du Japon; l'étain, le benjoin, le sangdragon, la cire, l'or, le cuivre, le fer et l'acier qui est d'une excellente qualité. La longueur de cette île est de trois cent lieues environ, et la largeur varie de vingt à soixante-et-dix.

L'île de Banca et celle de Billiton ont été acquises par l'Angleterre, par contrat du 17 mai 1812, et cédées aux Hollandais par le traité conclu entre le gouvernement des Pays-Bas et celui de l'Angleterre, pour la remise totale des colonies. Banca possède des mines d'étain, très-abondantes et très-renommées. La population totale de l'île est de 25,000 habitans.

La presqu'île de Malacca est divisée en plusieurs petites souverainetés; elle est remplie de bois, de marécages et de déserts. Dans les environs de la capitale, on trouve de l'or et de l'étain, mais en très-petite quantité.

Bornéo, la plus grande des îles de l'Océanie, renferme des états indépendans, dont les principaux sont les royaumes de Bornéo et de Passir; et des états soumis aux Hollandais : ce sont les royaumes de Sambas, Succadana et Banjermassin. Cette île est entrecoupée de chaînes de montagnes et de rivières considérables. On y trouve des diamans, de l'or en petite quantité, du cuivre, du fer; elle produit aussi du poivre, du camphre d'une excellente qualité, de la résine et du bois de construction. Les habitans du centre de l'île, appelés *Dajakkers* sont peu nombreux, mais très-féroces.

ILES MOLUQUES et autres îles.—L'archipel des Moluques se compose de trois groupes d'îles, dont les principales sont Célèbes, Timor, Amboine, Boero, Céram, les îles Banda et les îles Ternates.

L'île Célèbes est divisée en plusieurs royaumes, dont les principaux sont celui de Bony, qui a environ quarante lieues d'étendue, et celui de Macassar, situé à l'extrémité méridionale. Le sol est généralement très-fertile : il fournit des clous de girofle, la noix muscade, le bois de sandal, le sagou et l'arbre à pin. Le coton de Célèbes est préférable à celui de Java. Les perles en sont également très-estimées.

L'île Timor est partagée entre les Hollandais et les Portugais; ces derniers possèdent la partie nord-est, avec un petit fort. La longueur de l'île est de soixante à soixante-et-dix lieues, et la largeur de quinze à vingt. Les côtes sont hérissées de rochers d'un accès très-difficile. Elle fournit une petite quantité d'or et de cuivre. La principale habitation des Hollandais est Coupang.

La petite île d'Amboine n'a que quinze à seize lieues de longueur, sur cinq à six de largeur, et renferme une population de 14,000 habitans. La culture du giroffier a été restreinte à Amboine et à quelques autres îles, afin d'en faire augmenter la valeur par sa rareté. Ces îles produisent ensemble annuellement huit cent mille à un million de livres de clous de girofle.

L'île de Boero a vingt-cinq lieues de longueur sur vingt de largeur. Le sol, quoique marécageux, fournit en abondance à tous les besoins de la vie : la température, quoique sous la zone torride, y est extrêmement douce.

L'île de Céram occupe tout le nord de cette partie de l'archipel. Elle a soixante lieues de long sur douze à treize de large; elle est coupée de montagnes dans toute sa longueur, et couverte de forêts dont on tire d'excellens bois de chauffage et de construction. La nature y produit sans culture tout ce qui est nécessaire à la nourriture de l'homme. Les naturels qui habitent l'intérieur de l'île; sont d'une extrême férocité.

Les îles Banda forment un groupe au sud de la partie orientale de Céram. Banda, qui en est la principale, n'a que quatre lieues carrées d'étendue. Neira n'a que trois-quarts de lieue de long, sur un quart de large. Goening-Api renferme un volcan toujours fumant, et dont les éruptions sont quelquefois si terribles, que les constructions en maçonnerie doivent être très-basses. Ces îles produisent annuellement trois cent cinquante à quatre cent mille livres de la première qualité de noix muscade; cinquante à soixante-dix mille de la seconde, et cent à cent cinquante mille de macis.

La petite île Ternate, située à l'occident de Gilolo, n'a que sept lieues de circonférence; elle est remarquable par une montagne volcanique de cinq mille pieds au-dessus du niveau de la mer : quoique depuis l'année 1675, elle n'ait pas fait d'éruption, une épaisse fumée sort cependant presque toujours de son cratère.

La Hollande possède encore dans l'Amérique méridionale, la Guyane hollandaise, qui est la partie la plus riche et la plus florissante des Guyanes, dont la capitale est Paramaribo; les îles de Saba, de Saint-Eustache, et la partie méridionale de l'île de Saint-Martin, dans le grand archipel des Antilles, et Curaçao, près des côtes de la Colombie; présentant ensemble une population de 114,000 habitans.



DIVISION DE LA BELGIQUE

SOUS LE RAPPORT DU LANGAGE.

La Belgique est partagée entre trois peuples, les Wallons ou Français, les Flamands et les Allemands. Les premiers parlent la langue française, les seconds la langue flamande et les troisièmes la langue allemande. La ligne de démarcation est sensiblement tracée : elle commence en France, dans le département du Nord, sur le bord de la mer entre Calais et Dunkerque. En partant de ce point pour se diriger vers l'est, les dernières villes françaises sont Calais, Saint-Omer, Armentières, Lille, Tournai, Lessines, Ath, Braine-Lalleud, Waterloo, Wavre, Jodoigne, Hannut, Warremme, Visé et Henri-Chapelle; de Henri-Chapelle, la limite fait un angle, et se dirige vers le midi, par Eupen ou Néau, Malmédi, Vieil-Salm, Houffalise, Bastogne, Etalle et Virton; elle entre en France, passe à l'est de Thionville, longe à peu près les montagnes des Vosges, et se prolonge par la Suisse, qu'elle partage en deux portions très-inégaies. Au nord de cette limite, les premières villes flamandes que l'on rencontre sont Dunkerque, Bergues-St-Winox, Cassel, Poperinghe, Ypres, Menin, Courtrai, Renaix, Grammont, Halle, Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Saint-Trond, Looz, Tongres, Maestricht et Aubel; d'Aubel en descendant vers le midi, les premières villes allemandes sont Saint-Vith, Wiltz et Arlon. Tout ce qui est au nord de cette limite, depuis Dunkerque jusqu'à Aubel est flamand; tout ce qui est à l'est, depuis Aubel, en descendant vers le midi est allemand; et le pays situé au sud et à l'ouest est wallon ou français. Ainsi, les provinces de Hainaut, de Namur, le Brabant-wallon, la province de Liège, et la partie occidentale du Luxembourg sont françaises : les deux Flandres, le Brabant-flamand et le Limbourg sont flamands; et la partie orientale du Luxembourg est allemande.

Ce n'est point ici une division arbitraire ou un plan fait d'imagination pour appuyer une opinion ou créer un système; c'est une vérité de fait, dont tous ceux qui ont la moindre connaissance des localités, peuvent aisément reconnaître l'exactitude, ou enfin dont on peut s'assurer par la seule inspection de la carte. En effet, il est aisé de reconnaître, à la seule orthographe des noms des lieux, l'origine flamande et allemande ou teutonne, de l'origine française ou gauloise. Cette différence serait encore bien plus sensible, si l'on écrivait tous ces noms avec leur orthographe primitive, comme Brussel pour Bruxelles, Thienen pour Tirlemont, Ronsse pour Renaix, Rousselaer pour Roulers, Antwerpen pour Anvers, Tongeren pour Tongres, Dendermond pour Termonde, Yperen pour Ypres, Menen pour Menin, Mechelen pour Malines, Brugge pour Bruges, Aelst pour Alost, Gendt pour Gand, Luxemburg pour Luxembourg, et une infinité d'autres noms que l'ignorance orgueilleuse de notre langue a si bizarrement travestis.

Pour expliquer les causes de cette division des langues dans la Belgique, il faut remonter à l'époque de sa conquête par César. Alors, trois nations puissantes avaient pour ainsi dire disparu du sol de la Belgique : les Nerviens, les Atuatiques et les Eburons, qui avaient été anéantis, presque jusqu'au dernier homme, *propè ad internecionem*, dit César. Pour repeupler ces trois pays, César

y envoya des colonies; mais il n'a pu tirer ces colonies des Ménapiens et des Morins, encore moins des Bataves, puisqu'il ne les avait pas encore subjugués. Il n'entraîna pas non plus dans sa politique de les repeupler avec des colonies de Tréviriens ou de Médiomatriques; c'étaient aussi des peuplades d'origine germanique, et il n'avait pas lieu de se fier plus aux unes qu'aux autres; il n'a donc pu les repeupler que par des colonies tirées de l'intérieur de la Gaule, lesquelles y ont apporté la langue, les mœurs et les usages des Gaulois. C'est par suite de cette colonisation que la langue gauloise est devenue celle de ces trois pays; car comment conceit-on que la langue gauloise, devenue la française, s'est introduite chez ces trois peuples, les Nerviens, les Atuatiques et les Eburons qui sont d'origine germanique, et que la langue teutonne, devenue l'allemande ou la flamande, s'est conservée chez les Ménapiens et les Tréviriens, sortis de la même origine? C'est que les trois premiers ayant été exterminés, ont été remplacés par de nouveaux habitants parlant une autre langue, et que les deux autres se sont maintenus dans leur ancien territoire. L'inspection seule de la carte géographique change cette hypothèse en certitude; car le Hainaut, le Brabant wallon, la province de Namur, le pays de Liège et la partie occidentale du Luxembourg, forment une pointe prolongée de l'Artois et de la Champagne, laquelle est bornée d'un côté par la Flandre (Ménapiens et Morins), et de l'autre par la partie orientale du Luxembourg et de la Lorraine (Tréviriens et Médiomatriques), qui parlent le flamand et l'allemand. Cependant, tout en convenant de ce point en général, on pourrait nous opposer une difficulté particulière quant au pays des Nerviens. Pourquoi, dira-t-on, la partie septentrionale de ce pays, qui correspond au pays d'Alost, compris entre l'Escaut, la Senne et le Rupel, a-t-elle conservé sa langue primitive? César nous en indique lui-même la raison : C'est que les quatre peuplades tributaires des Nerviens, qui étaient renfermées dans ces limites, n'ayant pas pris part à la fameuse bataille de Prèle, sur le bord de la Sambre, ont échappé ainsi à l'anéantissement du reste de leur nation : elles ont conservé et perpétué la langue, les mœurs et les habitudes des Nerviens, que nous trouvons encore de nos jours en tout conformes à celles des Ménapiens de la Flandre. Mais ce fut surtout après que Charlemagne, vainqueur des Saxons, voulant peupler le pays qui correspond à la Flandre et au Brabant, y eut transplanté la plus grande partie des vaincus, que la langue flamande devint celle de ces deux provinces, et que la ligne de démarcation entre les deux peuples fut plus sensiblement marquée.

Ne serait-il pas à propos de réfuter ici une opinion généralement reçue chez les Flamands; à savoir que le Wallon, autrement dit le patois, est la langue naturelle des provinces de Hainaut, de Namur, de Liège et des Ardennes; et que cet idiome forme une langue séparée et indépendante? Cette erreur est tellement accréditée chez les Flamands et les Hollandais, qu'un ministre même du roi des Pays-Bas, et un ministre de l'instruction publique la partageait. Les provinces wallonnes, disait-il, n'ont pas une langue

commune : la langue de Liège, celle de Namur et celle du Hainaut sont trois langues différentes..... Est-il possible de réunir plus d'absurdités en aussi peu de mots? Et c'est par des raisons non moins banales, non moins fausses, que l'on prétendait imposer aux Belges l'usage d'une langue barbare, sans grâce et sans expression, sur les règles de laquelle les plus savans ne sont pas d'accord! N'est-ce pas plutôt parce qu'il ne connaissait pas le pays confié à son administration, que ce pygmée politique tenait un langage aussi erroné? Voilà cependant ce que l'on répète tous les jours; il importe donc d'en dire un mot.

Les anciens Belges étaient, à l'arrivée de César, un peuple mixte de Celtes et de Germains; mais si l'on remonte à la plus haute antiquité des temps historiques, ils ne sont plus que Germains purs. Ayant été conquis par les Romains, la langue de ces derniers, surtout le dialecte populaire, la *romana rustica*, se mêla avec la langue indigène, — bien que le latin classique régnât dans les villes et dans l'église, — et forma insensiblement un nouvel idiome, qui prit plus tard le nom de langue *romance* ou *gauloise*. Les différens dialectes ou patois dont le peuple fait usage dans les communes rurales de nos provinces wallonnes, et dans la plupart des provinces françaises, notamment dans l'Artois, la Lorraine, la Champagne et la Picardie, ne sont que les débris de cet ancien langage, d'où la langue française est dérivée; mais comme cette dernière s'est toujours perfectionnée, et que ses changemens ne parvenaient pas à la connaissance du petit peuple, celui-ci a continué de parler comme parlaient ses pères. De là cette différence entre le wallon et le français; mais si l'on y fait bien attention, on reconnaîtra aisément que les patois ne sont en effet que des dialectes du vieux français, dans lesquels on trouve presque toutes les expressions de l'ancien gaulois. Qu'on lise le serment de Louis-le-Germanique,

de l'an 842, rapporté par l'historien Nithard; qu'on lise les ouvrages des écrivains français du moyen âge, on retrouvera des mots, des phrases entières qui appartiennent encore actuellement aux patois de nos provinces. Or, il est évident que c'était bien le wallon qui était la langue des Gaulois dans ce temps-là, et conséquemment dans les siècles antérieurs. Le wallon n'est plus aujourd'hui une langue, dans l'acception propre; il n'a ni règles ni principes; il varie, non seulement d'une province à l'autre, mais pour ainsi dire de village en village; le fond reste cependant le même, la différence n'est que dans les formes ou dans la prononciation. Il faut donc en conclure que la langue maternelle des Wallons ou Belges méridionaux, est le *français*, comme le *flamand* est celle des Belges septentrionaux.

Cette diversité de langues dans la Belgique, dit M. Dewez, sera toujours la cause la plus puissante qui empêchera la fusion des deux peuples, les Wallons et les Flamands, car on ne saurait croire combien la conformité de langue attache les hommes les uns aux autres. C'est ce qu'on a très bien appelé la *fraternité du langage*. *Diversitas linguarum*, a-t-on dit, par la raison contraire, *alienat hominem ab homine*. Si, comme on n'en peut douter, la conformité de langage établit la sympathie entre les nations, il ne faut chercher la raison de cette vérité que dans la nature; c'est que cette conformité est fondée sur la ressemblance de caractère; or chaque nation a son caractère propre. Les peuples du nord sont généralement parlant, plus durs, ceux du midi plus doux. La langue des premiers est composée de mots rudes, celle des seconds de mots coulans; les consonnes dominant dans les uns, les voyelles dans les autres. Le caractère de ces différentes nations est donc sensiblement marqué dans leurs langues. Ainsi, de ce que la diversité de langues est la cause, de l'antipathie qui désunit les hommes, on n'a fait que tirer une conséquence *a contrario* du principe que je viens d'avancer.

DESCRIPTION DE LA BELGIQUE,

APRÈS LE TRAITÉ DU 15 NOVEMBRE 1831.

Après avoir été successivement réunis à la maison de Bourgogne, à celle d'Autriche, à la France et à la Hollande, les Belges se détachèrent de toute domination étrangère, par la révolution qui éclata à Bruxelles le 25 août 1830, et la Belgique prit rang au nombre des nations indépendantes. Le Congrès national prononça la déchéance à perpétuité de la famille d'Orange-Nassau, et la couronne du nouveau royaume de Belgique fut offerte à Son Altesse Royale le prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui l'accepta conditionnellement le 26 juin 1831, et définitivement le 12 juillet suivant. LEOPOLD 1^{er} fit son entrée à Bruxelles, prêta le serment constitutionnel, et monta sur le trône le 21 du même mois. Une ère nouvelle a commencé, et les Belges, qui aujourd'hui ont réellement une patrie, ne seront plus désormais gouvernés que par des princes de leur nation.

La Belgique régénérée est enfin sortie de cette espèce de sommeil léthargique dans lequel elle a été comme ensevelie pendant de si longues années : l'esprit national grandit de jour en jour; les sciences, les arts, l'industrie, le commerce, l'agriculture, objets constans de la sollicitude du gouvernement, et du Roi en particu-

lier, ont enfin repris leur essor; une foule d'établissements industriels, qui, par l'effet des circonstances politiques, languissaient, chômaient, ou qui étaient abandonnés, ont repris toute leur activité et sont aujourd'hui dans l'état le plus florissant. L'agriculture a reçu des améliorations sensibles; et le commerce, favorisé par les routes en fer qui ne tarderont pas à sillonner la Belgique, étendra désormais avec la plus grande célérité, ses relations dans les pays voisins. Ces routes, dont le point centrale est Malines, se dirigeront au nord, vers Anvers; à l'orient, par Louvain, Tirlemont, Wareme, Liège et Verviers, vers Cologne, avec des embranchemens sur Diest, sur Namur et Charleroi; au midi, par Bruxelles et Mons jusqu'à Paris; à l'occident, par Termonde, Gand et Bruges vers Ostende. Il en partira de Gand à Menin par Courtrai, avec embranchement sur Tournai et Mons; de Menin à Lille, à Amiens et à Paris; et de Mons par Charleroi aux rives de la Meuse, etc.

Le royaume de Belgique est formé des neuf provinces qui composaient la partie méridionale du royaume des Pays-Bas. La moitié de celles de Limbourg et de Luxembourg a été cédée à la Hollande, par le traité conclu à Londres le 15 novembre 1831; mais les

conditions de ce traité n'ayant pas été acceptées par le roi des Pays-Bas, ces deux provinces sont restées à la Belgique, sauf les villes de Maestricht et de Luxembourg, occupées l'une par une garnison hollandaise, l'autre par les troupes prussiennes, comme forteresse de la Confédération germanique. Les forts de Lillo et de Liefkenshoek, situés sur l'Escaut, au-dessous d'Anvers, sont également occupés par les Hollandais; ils ont été provisoirement annexés au canton de Krummingen, et à l'arrondissement de Goës, dans la province de Zélande, par arrêté du roi de Hollande du 11 novembre 1835.

La ville de Bruxelles est la capitale de la Belgique, et la résidence du Roi. Elle est située sur la Senne, et sous le 50° degré, 50 minutes de latitude boréale, et le 2° degré, 2 minutes de longitude orientale du méridien de Paris. Elle est le siège de la cour de cassation, de la haute-cour militaire, d'une cour d'appel, d'une cour d'assises, et de la cour des comptes. Elle a un tribunal de première instance, un tribunal et une chambre de commerce, une académie royale des sciences et belles-lettres établie en 1769, sous le titre de *Société littéraire*, érigée en académie en 1772, et rétablie en 1816; une bibliothèque publique fondée par le duc de Bourgogne; un athénée royal ou grand collège, un musée, un cabinet d'histoire naturelle, une académie de peinture, sculpture et architecture; une académie de dessin, une école royale de musique, une école militaire, une école vétérinaire, une institution de sourds-muets fondée en 1834 par le chanoine Triest, philanthrope gantois; plusieurs écoles d'adultes, établies par les soins d'une réunion de citoyens recommandables, et fréquentée par près de cinq cents ouvriers; et une université libre fondée en 1834, et divisée en cinq facultés, savoir: la faculté de philosophie et lettres, la faculté des sciences naturelles et mathématiques, la faculté de droit, la faculté des sciences politiques et administratives, et la faculté de médecine.

Parmi les édifices et les places publiques que cette ville renferme, on distingue le Palais du Roi, l'ancien Palais du prince d'Orange, le Palais de justice, celui de la Nation, où se tiennent les séances du sénat et de la chambre des représentants; l'Hôtel des monnaies, le Palais des arts et de l'industrie, le Grand théâtre, l'Hospice dit du *Béguinage*, entretenu par la charité publique; l'Observatoire, l'Eglise de SS. Michel et Gudule, bâtie en 1226; l'Hôtel de ville, commencé en 1401; l'Eglise de S^t-Jacques-sur-Caudenberg, la Place royale, le Parc, qui est une des plus belles promenades de l'Europe; la Grande place, celle du Grand Sablon, celle des Martyrs, le Marché aux poissons, le Nouveau marché aux grains, et le Jardin botanique.

La population de Bruxelles est évaluée à 102,800 habitants, d'après le dernier recensement.

Le climat de la Belgique est tempéré, et sa température est généralement douce et agréable. Le sol y est aussi fertile que bien cultivé, à l'exception des landes et des bruyères de la Campine, dans les provinces d'Anvers et de Limbourg, et de l'Ardenne, dans celle de Luxembourg. Les parties méridionales du royaume sont les seules qui présentent des montagnes, ramifications de la grande chaîne des Ardennes françaises; les parties septentrionales ne présentent, au contraire, que de vastes plaines où l'on rencontre à peine une apparence de monticule.

La province de Brabant est éminemment agricole et manufacturière. Son sol est très-fertile en froment, seigle, orge, avoine, sarrasin et colza. Ses principales branches d'industrie et de commerce sont la fabrication des dentelles, des indiennes, et des filatures et tissus de coton et de fil. La bière y est encore un des grands objets de commerce, particulièrement à Bruxelles, à Louvain, à Hougærde et à Diest. Cette province possède plusieurs papeteries plus ou moins importantes, au moyen de moulins à eau et de machines à vapeur. L'imprimerie et la librairie y ont reçu depuis quelques années, une grande extension, surtout à Bruxelles, où l'on réimprime les meilleurs ouvrages étrangers, dont on fait un commerce considérable tant à l'intérieur qu'au dehors.

Les branches d'industrie les plus importantes de la province d'Anvers sont la dentellerie, la chapellerie, la tannerie, la corroierie, les briqueteries et les tuileries. La Campine possède plusieurs fabriques de draps communs, comme Hérenthals, Hoogstraeten, Moll, Gheel, Casterlé, Minderhout, Desschel et Baeren. La ville de Turnhout est renommée pour ses toiles de lin, de coutil, et ses dentelles. Dans l'arrondissement de Malines, on fabrique du vinaigre

de bière, particulièrement à Bornhem, S^t-Amand, Duffel, Rymenan, Waelhem et Heyst-op-den-Berg. Le sol de cette province est composé d'un sable fin et léger, posé sur une base d'argile: il est peu végétal par lui-même; mais il le devient par le moyen de la culture et des engrais. Il produit du colza, du blé en abondance, du lin et des légumes de toute espèce.

Dans la Flandre orientale, la culture du lin et la fabrication des toiles occupent presque tous les habitants des communes rurales. Cette province possède un très-grand nombre de fabriques ordinaires, telles que distilleries, tanneries, teintureries, etc; mais celles qui présentent le plus d'intérêt, sont la filature, le tissage et l'impression du coton, qui occupent un grand nombre d'ouvriers, particulièrement à Gand. Cette ville, dont la superficie est de 2,316 hectares, 89 ares, 18 centiares, renferme 12,002 maisons, 53 filatures de coton, 58 brasseries, 48 moulins à vent, 4 moulins à eau, 15 imprimeries de coton, 21 raffineries de sucre, dont quatre travaillent avec des machines à vapeur; 14 tanneries, 9 teintureries, 9 amidonneries et 5 savonneries. Le sol de la province est généralement composé de sable mêlé d'argile: il produit du lin, qui fait l'objet principal de la culture; du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge et des pommes de terre.

Le lin, le colza et la pêche; les toiles fines et les dentelles, sont les principaux objets de commerce de la Flandre occidentale. Le houblon, qui y forme également une branche très-importante, est plus particulièrement et plus soigneusement cultivé dans les environs de Poperinghe. La nature du sol de cette province est extrêmement variée: les bords de la mer n'offrent que des bruyères et des sables qu'on ne pourrait soumettre à la culture qu'avec des peines infinies. On rencontre encore, dans les environs d'Ypres et de Courtrai, des parties sablonneuses, dont quelques-unes seulement sont cultivées. Cette province fournit cependant en abondance toute espèce de grains et de légumes.

Les principales sources de richesse de la province de Hainaut sont le charbonnage, dans les arrondissements de Mons et de Charleroi; la chaux, le lin, les toiles, la bonneterie, la tapisserie et les fabriques de porcelaine dans celui de Tournai. (La chaux de Tournai est peut-être la meilleure qui soit connue). Les mines de fer que l'on rencontre dans les cantons de Merbes-le-Château, Beaumont et Chimai, entretiennent des branches d'industrie très-précieuses, comme la forgerie, la clouterie, la fonderie, la platinerie, la taillanderie. Ces trois cantons renferment aussi des carrières de marbres. Les carrières de pierres à bâtir sont très-nombreuses dans le nord de cette province. La nature du sol, quoique fertile, varie cependant selon les différents sites: il produit du froment, du seigle, de l'avoine, de l'épeautre, de l'escourgeon, du lin et du colza. Les fabriques de sucre indigène qui y ont été établies tout récemment, procurent de nouvelles ressources aux agriculteurs dans la culture de la betterave.

Les mines et les fabriques de fer et de cuivre, font la grande richesse de la province de Namur. Ses mines de plomb d'Andennes et de Selayn sont très-anciennes et très-renommées; mais la principale est celle de Vedrin, découverte en 1619. La première association qui a été faite pour son exploitation régulière, remonte au 8 octobre 1633; elle a fini le 12 novembre 1804, date du décret impérial qui l'a anéantie. Elle fut reprise en 1806 par la société dite de *Vedrin*, qui a constamment donné à cette branche d'industrie toute l'activité dont elle était susceptible. Après avoir été de nouveau abandonnée pendant quelques années, cette riche mine fut enfin vendue en 1835, à M^r le duc d'Areberg. Le plomb de Vedrin est supérieur à presque tous les plombs connus. Le charbon, ou plutôt la poussière de houille, qu'on appelle *terre-houille*, est abondante dans la montagne du château de Namur, et dans un grand nombre de communes du bassin de la Sambre. La province de Namur renferme en outre d'immenses carrières de pierres et de marbres; des tanneries, des fabriques de produits chimiques, etc. La coutellerie fine de Namur est très-estimée. La nature du sol de cette province est aussi variée que sa surface: on y cultive particulièrement le froment, le seigle, l'orge, l'avoine et l'épeautre.

Les principales ressources de la province de Luxembourg sont les bois et les bestiaux. Les mines de fer y sont si abondantes, qu'elles se manifestent souvent jusqu'à la superficie de la terre, notamment dans les cantons de Virton et de Chiny: aussi la forgerie est-elle la principale branche d'industrie de la province, qui renferme en outre plusieurs tanneries et faïenceries dans les ar-

rondissements de Luxembourg et de Diekirch. Son sol est froid, maigre, aride et rocailleux dans l'Ardenne qui ne produit la pomme de terre, le seigle et l'avoine qu'à force de soins et d'engrais. Il est moins stérile dans la Famenne. Il a une nature toute différente dans les environs d'Arlon; il produit le froment, et il est en général aussi fertile que celui des meilleurs pays.

La province de Liège est très-commerçante et très-industrielle: La fabrication des armes, la fonderie de canons, la forgerie et l'exploitation des nombreuses houillères qui se trouvent dans la partie du versant de la rive gauche de la Meuse la plus rapprochée du chef-lieu, occupent une grande partie de la population, et donnent beaucoup d'activité au commerce. La fabrique d'armes de Liège produit plus à elle seule que toutes les fabriques de France réunies, y compris Paris, Saint-Etienne, Châtellerauld, Charleville et Maubeuge, dont le chiffre le plus élevé, celui de 1833, ne donnait que 200,000 armes à feu. Celle de Liège a produit, en 1835, 271,587 armes à feu, dont la valeur peut être estimée, au plus bas prix, à cinq millions de francs. Abstraction faite de la valeur des armes, Liège l'emporte encore par le nombre sur la célèbre fabrique de Birmingham, qui est, pour cette partie, le grand atelier de l'Angleterre. Depuis 1829, la fabrique de Liège n'a cessé de prendre un accroissement progressif. Les hauteurs des montagnes qui dominent les villes de Liège et de Huy, sont très-favorables à la culture de la vigne, qui produit le meilleur vin du pays. Le houblon qu'on y cultive, y vient aussi en abondance. Cette province renferme quelques alunières et quelques carrières. La ville de Verviers est renommée à juste titre pour ses belles et riches manufactures de draps.

Les principales branches d'industrie de la province de Limbourg sont la distillerie, la savonnerie, la culture et la préparation de la garance, du tabac et de la chicorée, les raffineries de sel, et la tannerie. Toutes les montagnes qui bordent la Jaar, et particulièrement la fameuse *montagne de St Pierre*, renferment de riches carrières de pierres calcaires. On connaît les houillères de Kerkraede, dans la partie orientale de l'arrondissement de Maestricht. Ce sont

les terres sablonneuses qui dominent dans cette province. On y cultive l'orge, le froment, le seigle, le sarrasin ou blé noir, l'épeautre et l'avoine. Le houblon vient très-bien dans différentes parties de la province, et la pomme de terre se cultive dans toute son étendue.

Les autres branches d'industrie de la Belgique consistent principalement dans les manufactures de quincaillerie, de verres, de glaces, de cristaux et de poterie; les fabriques d'étoffes de velours, de casimirs et de soie; les ateliers de carrosses et d'équipages de toute espèce.

La souveraineté de la Belgique est divisée en deux pouvoirs, le Roi et les chambres législatives. Au Roi appartient le pouvoir exécutif, tel qu'il est réglé par la Constitution. Le pouvoir législatif s'exerce collectivement par le Roi, le sénat et la chambre des représentans. Le sénat se compose de cinquante-et-un membres; le nombre des représentans est double de celui des sénateurs. Les premiers sont élus pour quatre ans, et les autres pour huit; ceux-ci sont renouvelés par moitié tous les quatre ans, ceux-là tous les deux ans, d'après l'ordre des séries déterminé par la loi électorale. En cas de dissolution, les chambres sont renouvelées intégralement.

Les pouvoirs constitutionnels du Roi sont héréditaires dans la descendance directe de S. M. LÉOPOLD-GEORGES-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC DE SAXE-COBOURG, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Le Roi commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce. Il nomme et révoque ses ministres, confère les grades dans l'armée, nomme aux emplois d'administration générale et de relation extérieure: il sanctionne et promulgue les lois.

Le pouvoir judiciaire est exercé par les cours et tribunaux. Il y a pour toute la Belgique une cour de cassation dont le siège est à Bruxelles; et trois cours d'appel, établies à Bruxelles, pour les provinces de Brabant, de Hainaut et d'Anvers; à Liège, pour les provinces de Liège, de Namur, de Limbourg et de Luxembourg; à Gand, pour les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale. Le jury est établi en toutes matières criminelles et pour délits politiques et de la presse.

FIN.

Les progrès de l'industrie et de l'agriculture ont permis de multiplier les productions et de les vendre à plus bas prix. Les manufactures ont été créées dans les vallées et les plaines, et les champs ont été cultivés avec plus de soin. Les machines ont été inventées et perfectionnées, et les outils ont été améliorés. Les transports ont été facilités, et les communications ont été accélérées. Les sciences ont été cultivées, et les arts ont été perfectionnés. Les lettres ont été encouragées, et les sciences exactes ont été développées. Les arts libéraux ont été cultivés, et les sciences humaines ont été perfectionnées. Les lettres ont été encouragées, et les sciences exactes ont été développées. Les arts libéraux ont été cultivés, et les sciences humaines ont été perfectionnées.

Les progrès de l'industrie et de l'agriculture ont permis de multiplier les productions et de les vendre à plus bas prix. Les manufactures ont été créées dans les vallées et les plaines, et les champs ont été cultivés avec plus de soin. Les machines ont été inventées et perfectionnées, et les outils ont été améliorés. Les transports ont été facilités, et les communications ont été accélérées. Les sciences ont été cultivées, et les arts ont été perfectionnés. Les lettres ont été encouragées, et les sciences exactes ont été développées. Les arts libéraux ont été cultivés, et les sciences humaines ont été perfectionnées. Les lettres ont été encouragées, et les sciences exactes ont été développées. Les arts libéraux ont été cultivés, et les sciences humaines ont été perfectionnées.

LISTE DES CARTES

CONTENUES DANS CET ATLAS.

- N° I.** Carte de la Gaule-Belgique du temps de Jules-César; 57 ans avant Jésus-Christ.
- N° II.** Carte de la Gaule-Belgique sous les empereurs romains.
- N° III.** Carte de l'Empire des Francs; 409.
- N° IV.** Carte de l'Austrasie, sous le gouvernement des Maires du Palais; 638.
- N° V.** Carte de la Lotharingie, après le partage de l'an 870.
- N° VI.** Carte de la Basse-Lotharingie ou duché de Lothier, après le partage de l'an 959.
- N° VII.** Carte des XVII Provinces Belges, sous la domination de la Maison de Bourgogne; 1430.
- N° VIII.** Carte des Pays-Bas-Autrichiens, depuis l'Union d'Utrecht, jusqu'au traité de Campo-Formio; 1579-1797.
- N° IX.** Carte des Départemens-réunis, ou la Belgique sous le gouvernement français; 1797.
- N° X.** Carte des Provinces méridionales du royaume des Pays-Bas; 1815.
- N° IX.** Carte des Provinces septentrionales du royaume des Pays-Bas; 1815.
- N° XII.** Carte des Colonies asiatiques du royaume des Pays-Bas; 1815.
- N° XIII.** Carte de la Division des langues.
- N° XIV.** Carte de la Belgique, après le traité du 15 novembre 1831.
-

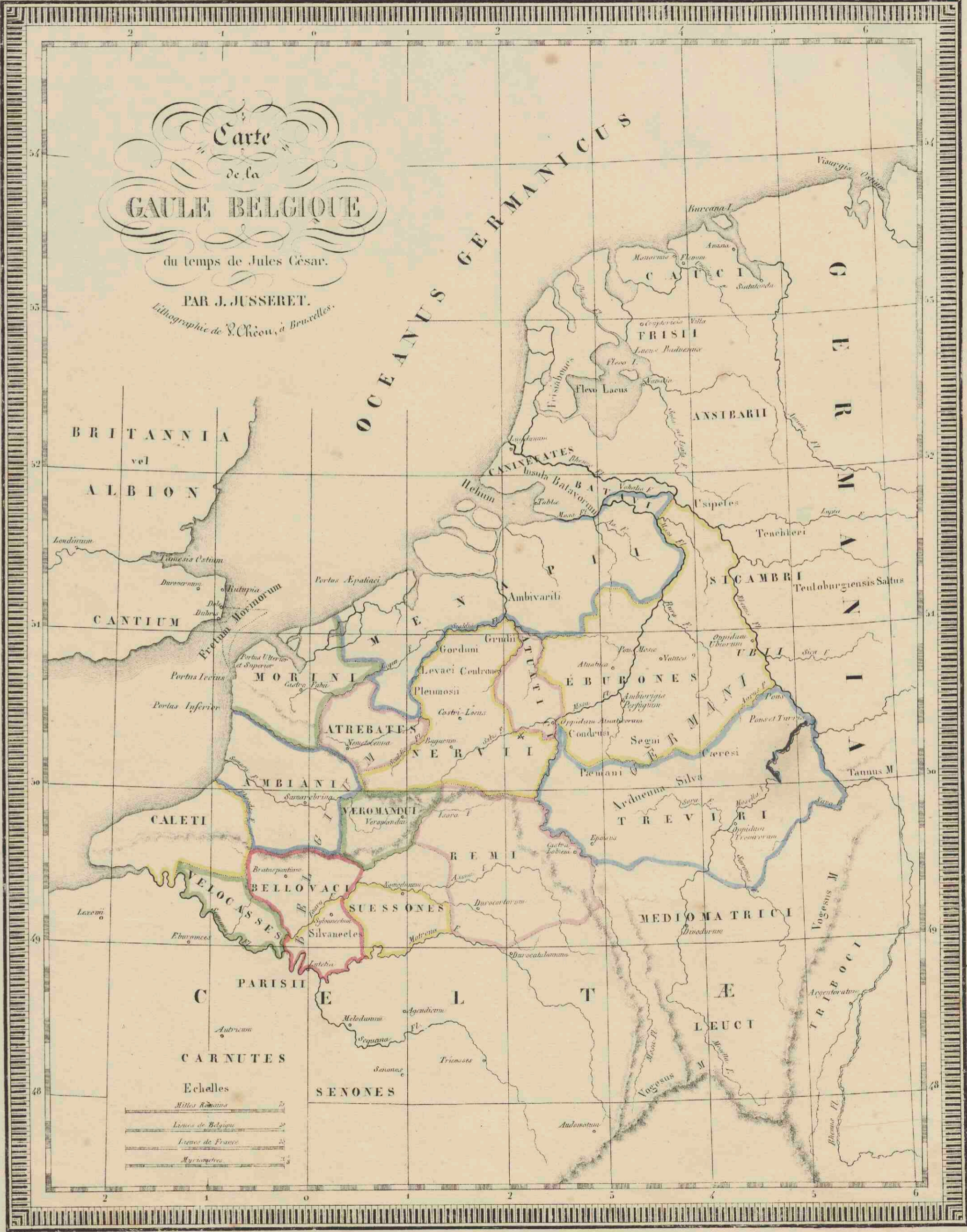
LISTE DES CARTES

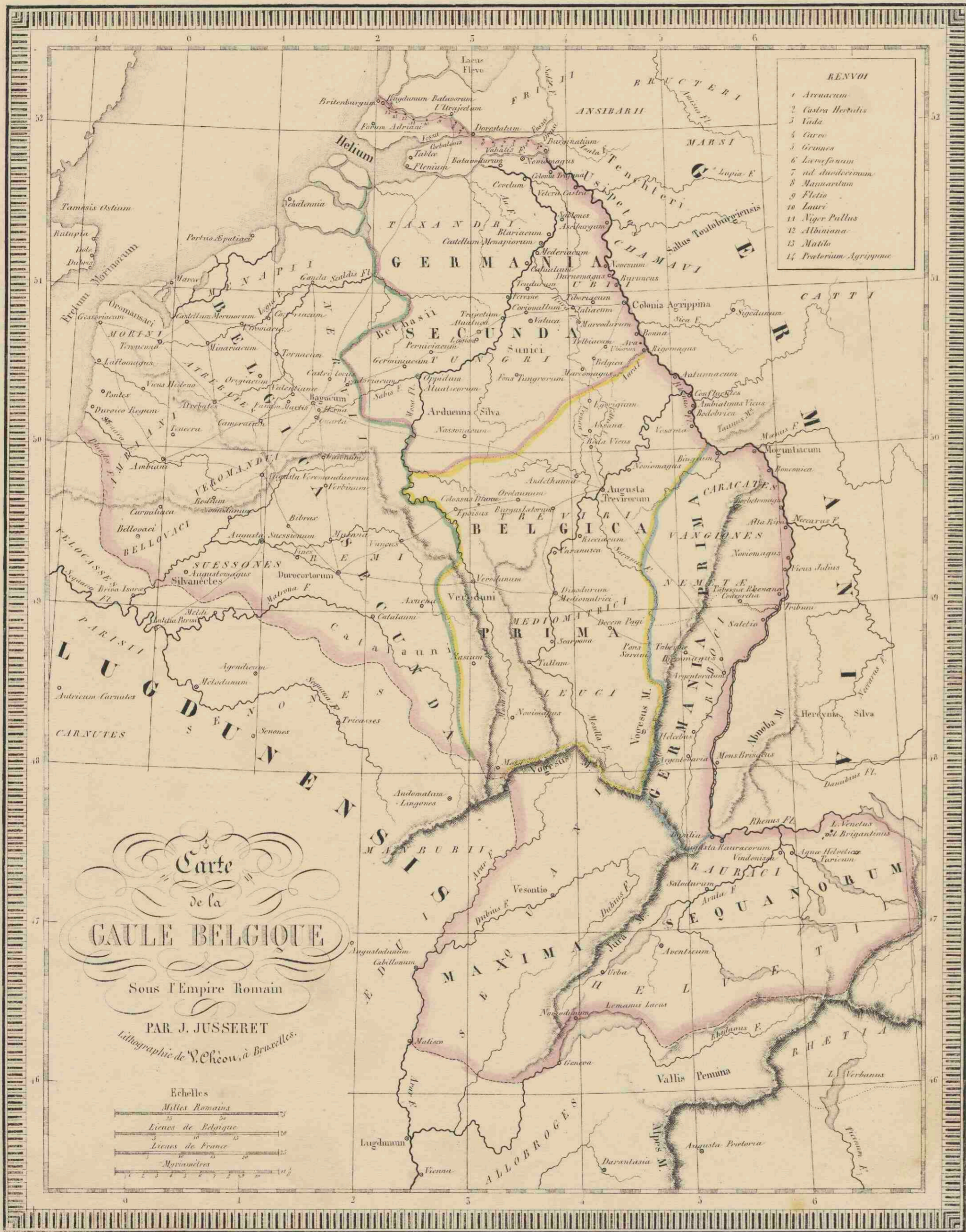
CONTENUES DANS CET ATLAS

- N. I. Carte de la Haute-Belgique du temps de Jules-César; 57 ans avant Jésus-Christ.
- N. II. Carte de la Haute-Belgique sous les empereurs romains.
- N. III. Carte de l'Empire des Francs; 400.
- N. IV. Carte de l'Alsace, sous le gouvernement des Rois de France; 688.
- N. V. Carte de la Flandre, après le partage de l'an 870.
- N. VI. Carte de la Basse-Lorraine ou duché de Lothier, après le partage de l'an 959.
- N. VII. Carte des XVII Provinces Belges, sous la domination de la maison de Bourgogne; 1430.
- N. VIII. Carte des Pays-Bas-Autrichiens, depuis l'Union d'Utrecht, jusqu'au traité de Campo-Formio; 1778-1793.
- N. IX. Carte des Départements réunis, ou la Belgique sous le gouvernement français; 1797.
- N. X. Carte des Provinces méridionales du royaume des Pays-Bas; 1815.
- N. XI. Carte des Provinces septentrionales du royaume des Pays-Bas; 1815.
- N. XII. Carte des Colonies néerlandaises du royaume des Pays-Bas; 1815.
- N. XIII. Carte de la Division des langues.
- N. XIV. Carte de la Belgique, après le traité du 16 novembre 1831.



Carte
de la
GAULE BELGIQUE
du temps de Jules César.
PAR J. JUSSERET.
Lithographie de S. Chéon, à Bruxelles.





suprd
2



suppl
2



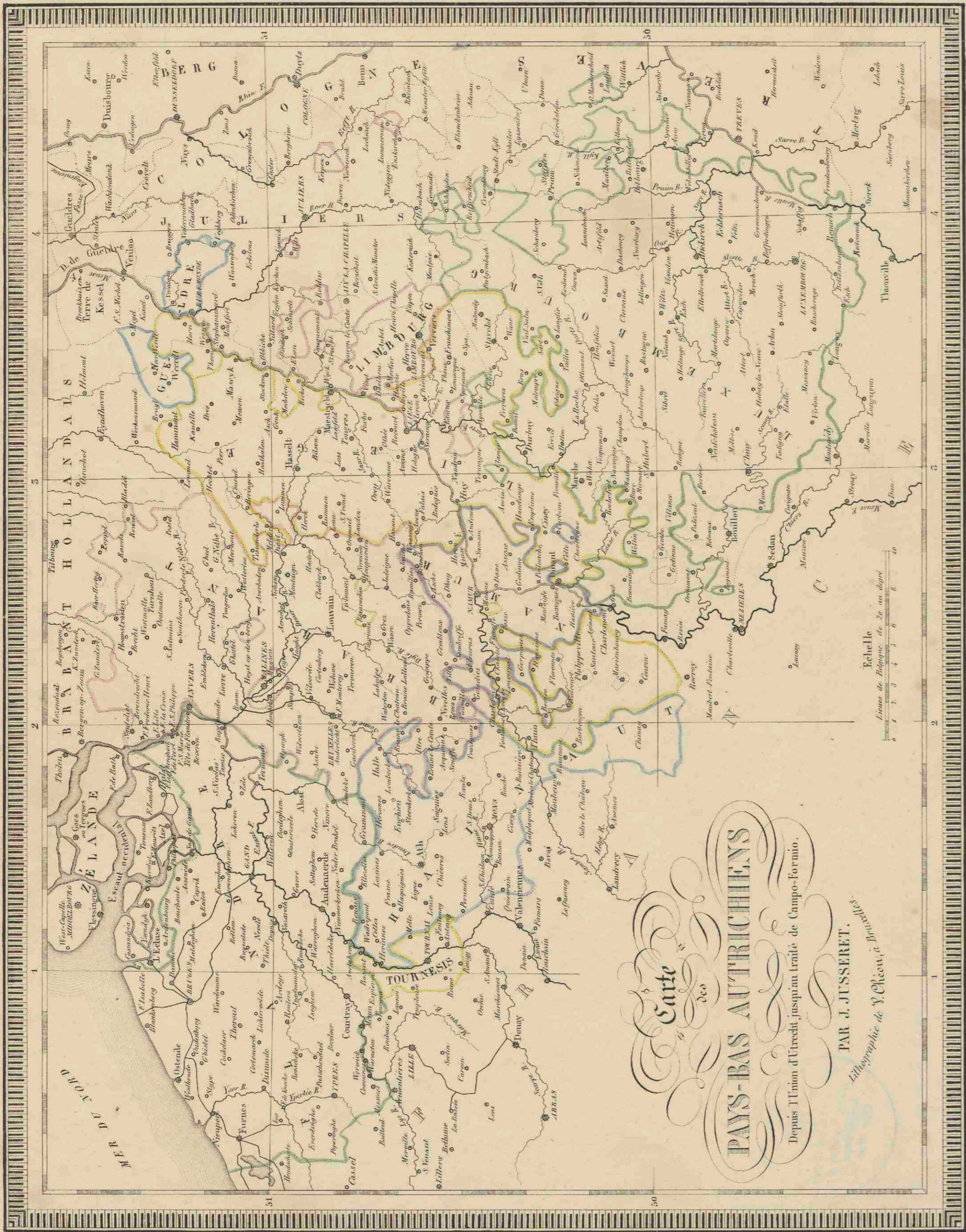
Suppl
2



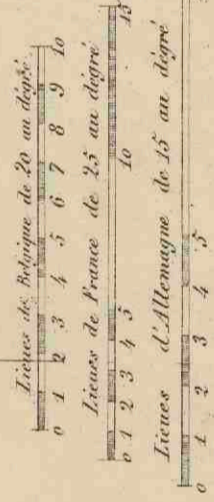
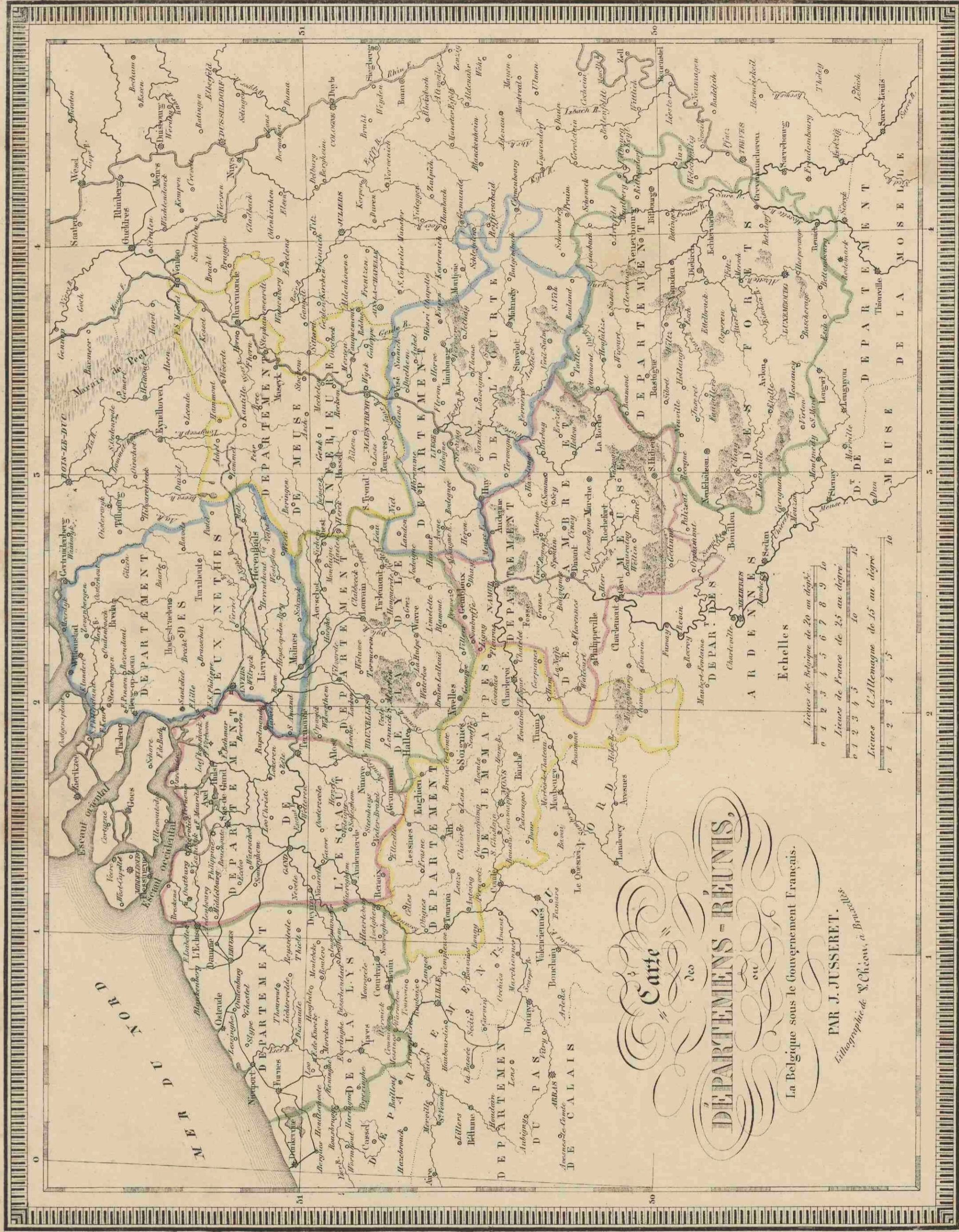
suppl
2



Suppl
2



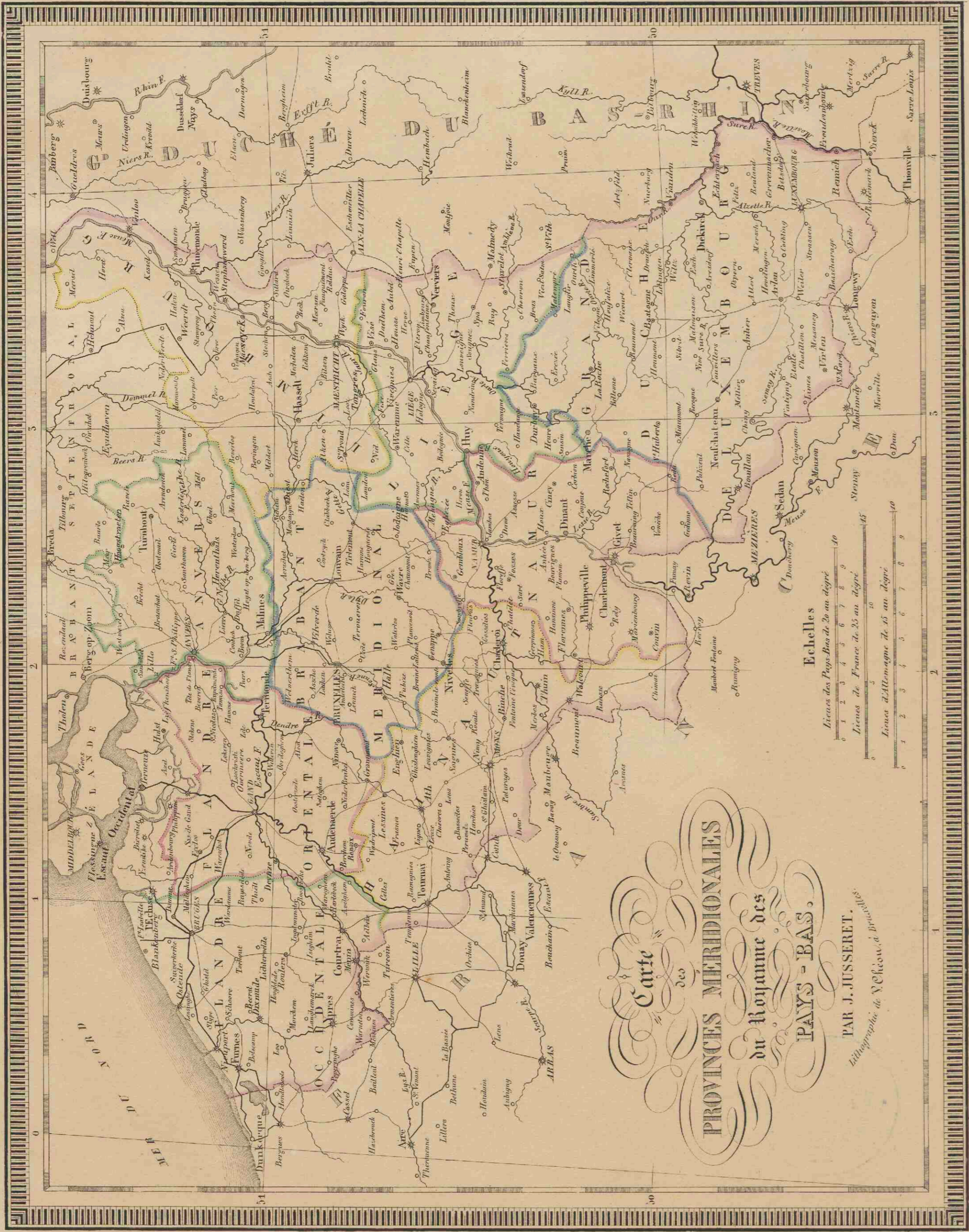
supra
2



Carte
des
DÉPARTEMENTS-RÉUNIS,
ou
de
La Belgique sous le Gouvernement Français.

PAR J. JUSSERET.
Lithographe de l'Etat, à Bruxelles.

surat
2



2

Carte
des
PROVINCES SEPTENTRIONALES
du Royaume des
PAYS-BAS.

PAR J. JUSSERET.
Lithographie de VCheon, à Bruxelles.

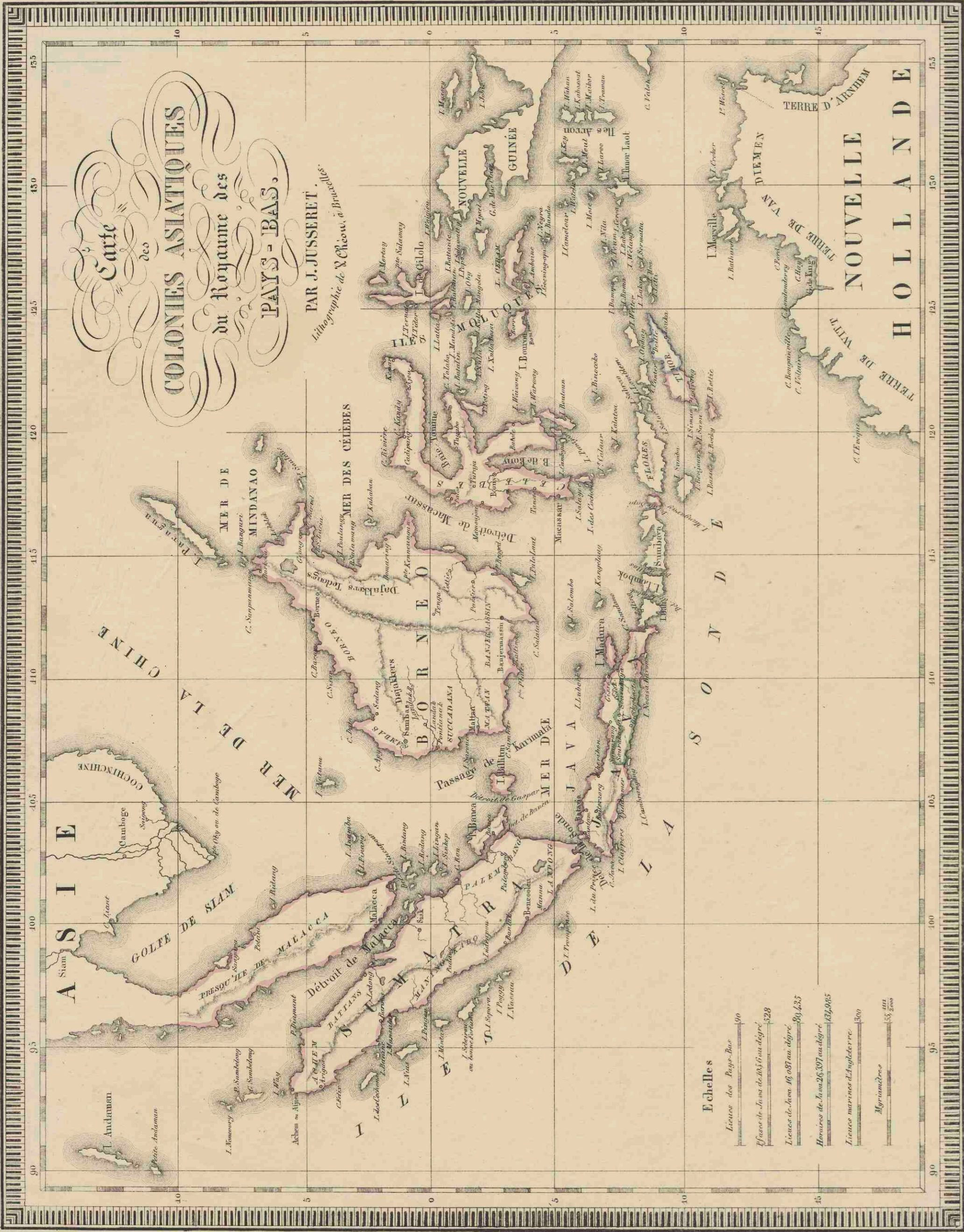


Sumpt
2

Carte
des
COLONIES ASIATIQUES
du Royaume des
PAYS-BAS.

PAR J. JUSSERET.

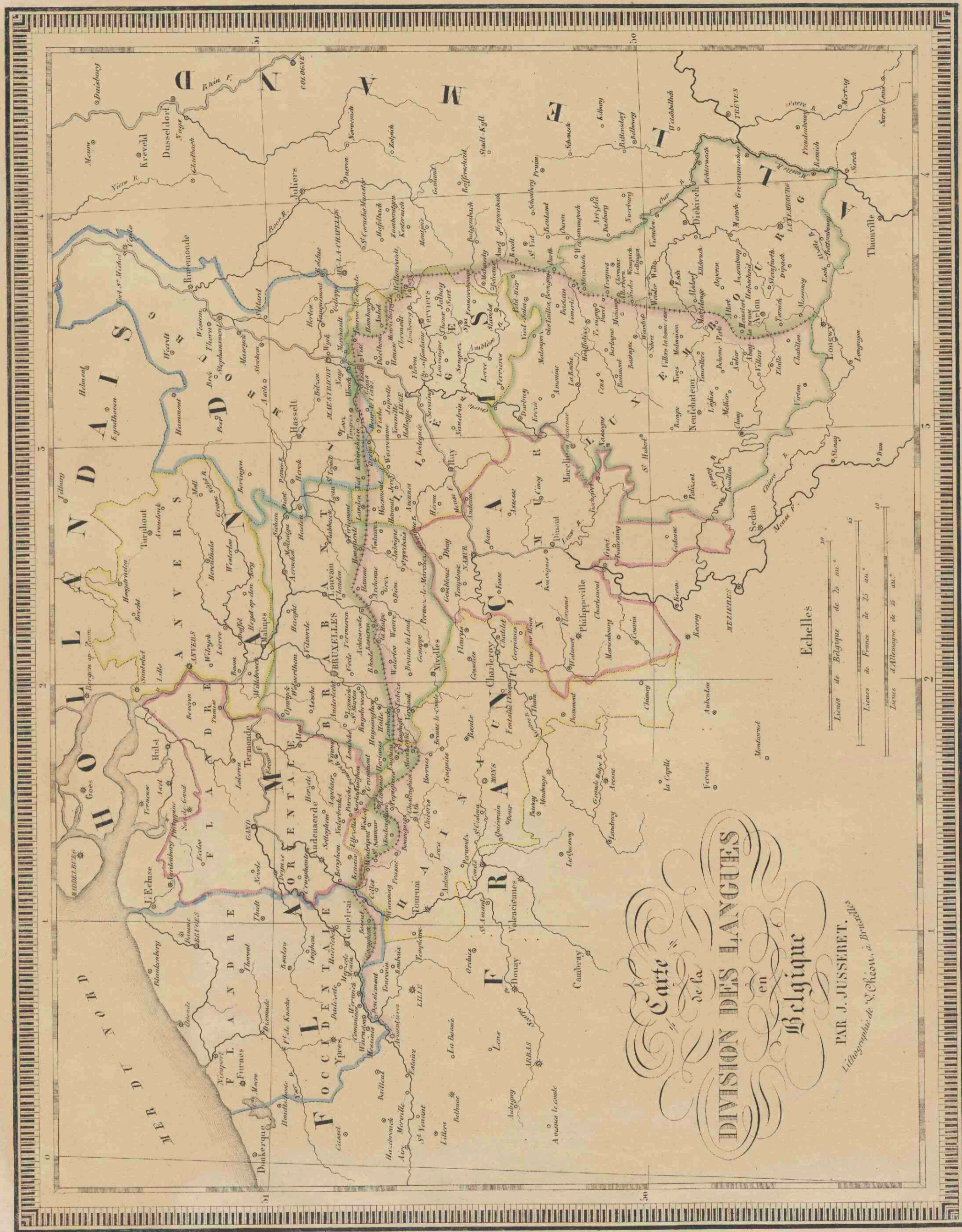
Lithographie de N. Cheou, à Bruxelles.



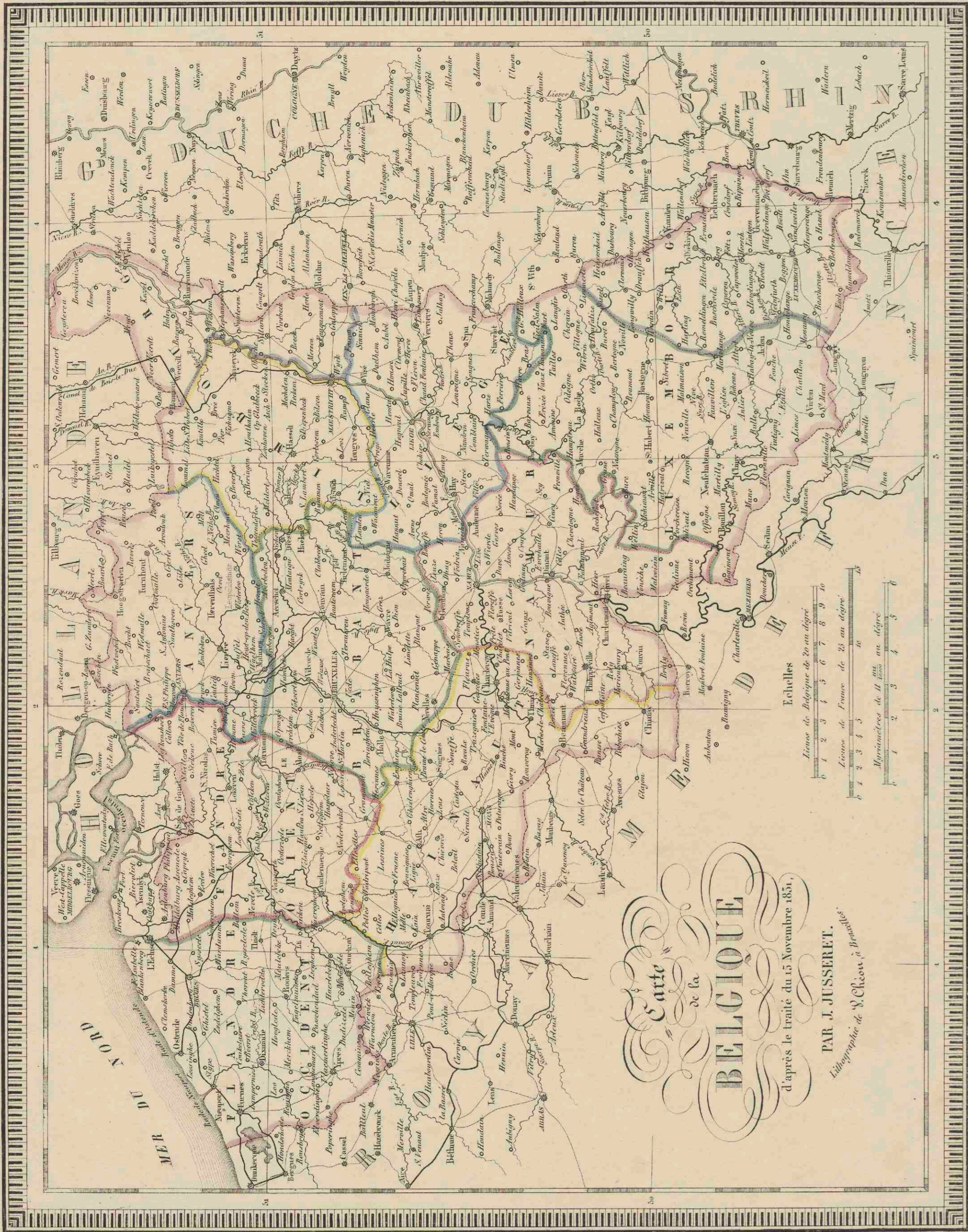
Echelles

- Lignes des Pays-Bas 96
- France de Paris de 4836 au degré 528
- Lignes de Paris de 4836 au degré 864,433
- Italiens de Venise de 4836 au degré 1312,065
- Lignes marines d'Angleterre 720
- Mètres 10000

suppl
2



Suivel
2



Suppl
2

